VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1850
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



CONTACTEZ VOTRE CONCESSION SV-PRO LA PLUS PROCHE

DOSSIER

Presses et systèmes de coupe
Un mariage de raison


Vicon

Nous consacrons cette semaine un dossier spécial sur les presses agricoles. Ces équipements connaissent, depuis quelques années, une évolution technologique importante, en étant associés à des systèmes de coupe, porteurs de gains de temps et d'énergie. Découvrez toutes les nouveautés du secteur. *Pages 16 à 22*

Encart : Brochure Horizon Vert - Démeterre, (sur certains cantons).



P.04
ACTUALITÉS *Départements*
JA de la Nièvre // Retour sur la finale départementale de labour


C. Guizlou-Jaouen / Terres Inovia

P.14
PRODUCTIONS *Cultures*
Soja // Recommandations techniques pour récolter au bon stade



P.32
MAGAZINE
Urbex // Victor Baumard, explorateur des temps modernes

fendt.fr
FENDT

RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 : Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-VdB - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FINALE DÉPARTEMENTALE DE LABOUR : LE REFLET DU MÉTIER

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE : L'AGROFORESTERIE, UN MOYEN DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

.06 JEUNES AGRICULTEURS : AVEC BEAUCOUP DE CLASSE

.07 FDSEA : UNE CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVE JUSQU'AU 14 SEPTEMBRE

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 PAC : QUAND LE BIO N'ALLAIT PAS SI MAL…

ACTUALITÉ // FRANCE

.09 PRODUCTION BETTERAVIÈRE : « LES FAITS DOIVENT REMPLACER LE DOUTE ET CHASSER LA PEUR »

.10 TRIBUNE : « IL N'EST PAS QUESTION, POUR NOUS, DE RENONCER »

PRODUCTIONS // VIGNE

.11 VENDANGES : LE DÉBUT DES RÉCOLTES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ATTAQUE DE LOUP : TOUJOURS DES SÉQUELLES

.13 OVINS SUFFOLK : LE NATIONAL A BIEN EU LIEU !

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 SOJA : RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR RÉCOLTER AU BON STADE

.15 DÉGÂTS DE SANGLIERS : LE TOURNESOL, C'EST FINI POUR LUI

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIALE PRESSES

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 RUDY MAGNE : DE L'OCÉAN À LA PÉPINIÈRE ARBORICOLE

.31 LA CAMPAGNE À LA VILLE : LE PIQUE-NIQUE FERMIER DE DIJON, C'EST POUR BIENTÔT !

.32 UN ICAUNAIS PASSIONÉ D'URBEX : VICTOR BAUMARD, EXPLORATEUR DES TEMPS MODERNES



// LE DESSIN

// EN BREF

UE/Mercosur Bruxelles serait prêt à présenter le texte de l'accord commercial

L'adoption de l'accord de libre-échange UE/Mercosur devait figurer à l'ordre du jour du Collège des commissaires européens le 3 septembre, à l'occasion de leur réunion hebdomadaire. C'est ce que rapporte le média *Politico* dans un article du 30 août, relayé également par *L'Humanité*. Interrogée sur le sujet le 1er septembre, la Commission européenne n'a pas souhaité, pour l'heure, confirmer l'information. Initialement attendue pour la fin du mois de juin, la présentation de cet accord commercial controversé a été décalée à *« avant la fin de l'été »* (mois de septembre inclus) dans un contexte commercial incertain et alors que l'exécutif européen tentait d'arracher un accord avec l'administration Trump. Selon certains échos, le texte de l'accord qui serait à l'ordre du jour des commissaires européens pourrait inclure des facilités de déclenchement pour les mesures de sauvegarde au niveau régional sans pour autant intégrer des clauses miroirs, un des points d'attention des opposants. Le principal d'entre eux, la France, est toujours à la recherche d'une minorité de blocage du Conseil de l'UE qui devra se prononcer sur le texte.

Acétamipride Vers un projet de loi dédié aux filières *« en impasse »*

Après la censure partielle de la proposition de loi Entraves, dont il était rapporteur, le député Les Républicains (LR) Julien Dive plaide pour que le gouvernement actuel (ou celui qui lui succéderait à l'issue du vote de confiance soumis le 8 septembre) porte un projet de loi (PJL) dédié à la réautorisation de l'acétamipride pour les filières *« en impasse »*, sur le modèle de celui porté par Julien Denormandie, fin 2020, pour les betteraves. Et de citer parmi les filières *« en impasse »* les productions de noisettes, kiwis et betteraves. Dans ce dossier, *« le péché originel de la proposition de loi Duplomb était de ne pas être un projet de loi »*, selon le député de l'Aisne, interrogé par Agra Presse. En effet, dans une proposition de loi (texte initié par le Parlement), les parlementaires ne peuvent pas aller aussi loin que dans un projet de loi (initié par le gouvernement) dans les injonctions qu'ils font à l'exécutif et, en l'espèce, dans le cadrage des textes réglementaires de réautorisation de l'acétamipride, explique Julien Dive. Or, c'est ce manque de cadre qui a été dénoncé par le Conseil constitutionnel. Le député plaide pour un texte resserré autour de l'acétamipride, car *« plus on élargit, plus on perd de temps »*, mais assorti d'un volet financier pour le soutien à la recherche d'alternatives.

Bovins/DNC *« Plus aucun foyer actif »* en France, annonce Genevard

La France ne compte *« plus aucun foyer actif »* de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), a annoncé la ministre de l'Agriculture sur X le 29 août, espérant une éradication rapide de la maladie. Autrement dit, l'ensemble des lots de bovins présents dans les 77 foyers ont été abattus. Une évolution rendue possible par la levée du blocage à Faverges (Haute-Savoie) le même jour : des militants de la Confédération paysanne y empêchaient, depuis la matinée du 27 août, l'accès à un lot de 15 animaux, afin de protester contre l'abattage total des lots d'animaux infectés. En vertu de la réglementation européenne, la France pourra lever la zone réglementée – et les interdictions de mouvements qui s'y appliquent – 45 jours après l'extinction du dernier foyer. L'acquisition du statut *« indemne »* (condition pour exporter en provenance de la zone réglementée) interviendra, elle, au bout de 14 mois, a indiqué le ministère de l'Agriculture à la presse le 28 août. Depuis l'apparition de la maladie le 29 juin, la France a dénombré 77 foyers de DNC dans 45 élevages de trois départements (Savoie, Haute-Savoie et Ain). Le dernier cas remonte au 24 août. Au 28 août, *« plus de 90 % »* des bovins de la zone réglementée avaient été vaccinés, moins d'un mois après le lancement de la campagne de vaccination obligatoire.

// RURALITÉ

Déserts médicaux Une mesure appliquée à partir du 8 septembre



Actuagri/CS

Le gouvernement a indiqué le 1er septembre que le renfort des médecins dans les déserts médicaux sera opérationnel à partir du 8 septembre. Le ministre de la Santé, Yannick Neuder, a précisé que le déploiement du dispositif qui concerne 151 territoires classés en *« zone rouge »* sera *« progressif »*. Au total, ce sont environ 2,5 millions de patients qui sont concernés par ces renforts, qui fonctionneront pour l'heure sur la base du volontariat. Pour inciter les médecins à se déplacer, le gouvernement leur offre *« une indemnisation forfaitaire de 200 euros par jour en plus du paiement des consultations réalisées »*, précise le ministère. En 2024, 87 % du territoire national a été classé en désert médical et 11 % des Français (6 millions) ont déclaré ne pas avoir de médecin traitant.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// TERRES DE JADE

Un retour historique dans le Territoire de Belfort

Après la fête nationale des Terres de Jim, l'an passé dans le Doubs, c'est le Territoire de Belfort qui accueille les Terres de Jade, son pendant régional. Les 6 et 7 septembre, on fera la fête à Andelnans, au sud de Belfort, avec une attention particulière apportée aux concours de labours.



Le programme de ces deux jours de fête.



Comme toujours pour ces grands rendez-vous festifs agricoles, les JA se sont mobilisés afin de rendre leur événement visible.



Parmi les faits notables sur ces Terres de Jade, il y aura le camion rénové de l'Aventure du vivant, qui informe sur les filières de formations agricoles.

« Après 21 ans d'absence, comme le rappelle Théo Widmer, jeune agriculteur du Territoire de Belfort et président de cette édition des Terres de Jade, *cette grande fête agricole régionale fait son grand retour les 6 et 7 septembre à Andelnans. »* C'est sur cette commune, au sud de Belfort, que sera proposé, durant deux jours, un programme riche et festif : concours départemental et régional de labours, Moiss'Batt' Cross, marché de producteurs et d'artisans, animations pour petits et grands, exposition de matériel agricole, et spectacles équestres… Autant d'occasions de mettre en valeur l'agriculture et ses savoir-faire. Petit bémol : la fête départementale de l'élevage du Territoire de Belfort, qui devait accompagner cette édition, ne pourra malheureusement pas avoir lieu, annulée en raison du contexte sanitaire, et notamment de la menace liée à la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). L'équipe des JA du Territoire de Belfort a néanmoins tout mis en œuvre pour offrir un week-end haut en couleur.

Finale régionale des concours de labours

La fête servira aussi de cadre à la finale régionale des concours de labours. Aurélien Richardot et Aubin Talon, sont à la fois concurrents sur ce type de concours et membres du pôle Labours au sein de l'organisation des Terres de Jade. À la fois chevilles ouvrières et prêts à s'affronter, donc ! *« Ça implique qu'on doive s'occuper du piquetage des parcelles, mais aussi de l'accueil des laboureurs et qu'on contacte des potentiels jurés, c'est un peu nouveau pour nous mais on apprend vite »* explique Aurélien Richardot. Heureusement, les jeunes hommes peuvent compter sur des aides d'expérience. Gilbert, papa d'Aurélien Richardot, a, par exemple, trouvé début août, alors que les préparatifs de la fête étaient lancés, l'idée de la réalisation d'un tracteur en bottes de paille, en guise de panneau publicitaire. *« J'avais déjà aidé à organiser la dernière finale régionale dans le Territoire de Belfort, il y a 21 ans. Aujourd'hui je suis un peu plus en retrait, mais c'est important de s'impliquer pour montrer la voie à suivre aux jeunes »* explique-t-il. La solidarité s'est aussi étendue à d'autres départements : des bénévoles du Doubs ont afflué pour l'organisation et le laboureur et jury d'expérience doubien Jean-Michel Faivre s'est aussi déplacé afin de donner son expertise sur le piquetage des terrains. En même temps que l'organisation, les deux jeunes territorains avaient aussi à cœur de performer à domicile.

Un week-end riche en surprises

Aurélien Richardot a déjà de l'expérience avec 13 finales départementales et 4 finales régionales. *« Je sais que je ne suis pas le meilleur mais je participe régulièrement depuis mes 15 ans, et j'ai bien l'impression de m'améliorer »*. L'an dernier aux Terres de Jim, organisées dans le Doubs, il avait été victime d'un problème d'embrayage qui l'a placé avant-dernier. Son jeune camarade, Aubin Talon, 17 ans, a moins de concours à son actif mais il est prometteur : *« Je laboure souvent dans l'exploitation familiale, j'ai fait tous les concours depuis que je suis en âge de participer et j'ai même terminé en sixième position à la régionale des Terres de Jim »* admet-il. Au-delà de ces concours de labours, les Terres de Jade proposeront aussi du Moiss'Batt' Cross, une mini-ferme, un marché de producteurs et d'artisans, des animations pour les enfants comme pour les adultes, une grande exposition de matériel agricole… et bien d'autres surprises ! L'événement accueillera également un grand bal avec repas le samedi soir pour prolonger la fête dans une ambiance conviviale, avec le groupe Les Spiders en live, suivis d'un DJ set explosif pour enflammer la piste. Parmi les autres animations proposées lors de cette manifestation, les visiteurs pourront découvrir le camion pédagogique L'Aventure du vivant, qui propose une approche ludique des métiers agricoles. Cette année, le camion a fait peau neuve et se dote d'un slogan évocateur « Trouve ta passion et ton orientation », qui encourage les visiteurs à vivre une expérience immersive au cœur du secteur agricole pour trouver leur voie grâce, notamment, à : un simulateur de conduite pour prendre les commandes d'un engin agricole ; une maquette 3D pour découvrir l'environnement proposé par les établissements de l'enseignement agricole ; des casques de réalité virtuelle pour explorer autrement la diversité des métiers. Ces activités ludiques et interactives sont encadrées par une équipe d'animateurs, présents à bord pour répondre aux questions et orienter dans la découverte des formations et des métiers du vivant. Trois animateurs accueilleront gratuitement le public de 10 heures à 19 heures samedi 6 et dimanche 7 septembre.

Des renseignements sur 350 formations de tous niveaux (agriculture, sylviculture, élevage, agroalimentaire…) pourront être obtenus.

Berty Robert, avec Terre de chez nous

Réservations pour le repas et le concert : https://www.helloasso.com/associations/les-eleveurs-belfortains

Tarif d'entrée de la fête : 2 €. Gratuite pour les moins de 12 ans.

// FINALE DÉPARTEMENTALE DE LABOUR

Le reflet du métier

Le 30 août à Devay, près de Decize, les JA de la Nièvre organisaient la finale départementale de concours de labour en partenariat avec les JA du canton. Un événement chargé de sens…



Toutes les générations étaient au rendez-vous lors de la finale départementale de labour à Devay le 30 août, dans une parcelle mise à disposition par Bertrand Chaizy.



La « joie de vivre » de tous, fut le moteur des JA de la Nièvre, selon Simon Gauche, président.



Les concurrents avaient une moyenne d'âge de 28 ans, selon les organisateurs.



Malgré la pluie du matin, la finale départementale se déroula sans encombre.

Afin de clôturer l'été en beauté, les JA de la Nièvre, en partenariat avec les JA du canton de Decize, organisaient la finale départementale de labour à Devay, le samedi 30 août. C'est dans une parcelle d'une trentaine d'hectares, mise à disposition par Bertrand Chaizy, que la quarantaine de concurrents a concouru pour espérer décrocher une place à la finale régionale de labour 2026. Pour mémoire, trois Nivernais seront à la finale régionale 2025 : Clément Perdriat, Damien Dubuis et Romain Lorré. Valentin Berthier, président des JA du canton de Decize, précise que *« cela faisait 10 ans que le canton n'avait pas accueilli la finale. C'est donc une fierté de la voir revenir dans nos terres, d'autant plus que cette dernière s'était aussi déroulée chez Bertrand ! »*.

Distinguer et découvrir

« Pour les JA du canton, groupement relancé il y a deux ans maintenant, c'est une première de participer à l'organisation d'un tel événement », ajoute Valentin Berthier. *« Pour nous, même si cela engendre beaucoup de fatigue, c'est une superbe expérience car nous pouvons montrer nos capacités à organiser un rendez-vous d'une grande ampleur »*. De son côté, Simon Gauche, président des JA de la Nièvre, explique que la tenue de la finale départementale de labour est l'occasion de mettre en avant un canton particulier afin de *« le faire découvrir aux autres membres, mais aussi aux visiteurs qui répondent toujours présents en nombre pour assister à cette manifestation »*. Pour lui, si la finale est donc une *« tradition annuelle »*, il n'en reste pas moins que des nouveautés étaient apportées à cette édition. *« Tous les jeunes ont des idées et nous en avons sélectionné quelques-unes afin de renouveler un peu les animations »*. Parmi ces ajustements, ils avaient donc prévu un baptême en montgolfière ou encore une course de fûts. Pour Simon Gauche, *« le moteur de notre engagement est la joie de vivre et la convivialité qui se dégagent de tout cela »*.

Un modèle à défendre

Outre cet élément, il insiste : *« la finale départementale de labour, comme tous les autres concours de labour, sont des moments conviviaux qui sont, à mon sens, le reflet du métier de manière générale. En effet, ces instants particuliers rassemblent toutes les générations, insufflent des discussions sur les systèmes agricoles différents, permettent de répondre aux questions des non-initiés, ou encore prouvent que peu importent les entraves que nous pouvons rencontrer, l'entraide est au centre de tout »*. Valentin Berthier poursuit : *« que l'on soit jeune ou non, l'amour de la profession nous rassemble de manière immuable. Et, même si parfois il y a un peu de compétition, nous restons tous soudés »*. Il justifie son point de vue : *« preuve de cette solidarité, les quelque 300 repas du midi, et les 300 du soir, que nous avons préparés et servis. Il faut aussi noter que les jeunes, qu'ils soient du milieu agricole ou non, n'ont pas hésité à s'engager, à l'image de ceux ayant réalisé les démonstrations de moto-cross »*. Après les remerciements de mise aux partenaires et autres soutiens, Valentin Berthier et Simon Gauche concluent : *« l'implication de chacun est indispensable pour faire perdurer les manifestations JA, et plus largement l'agriculture française. Notre savoir-faire est indiscutable, à nous de le défendre »*.

Chloé Monget

Palmarès

Charrue : 1er Clément Perdriat, 2e Louis Clément de Givry, 3e Simon Boulenger, 4e Évan Gautheron, 5e Thomas Perdriat, 6e Cillian Testard, 7e Kévin Aulard, 8e Augustin Robin, 9e Thomas Jarreau, 10e. Antoine Clair, 11e Quentin Cayre, 12e Noa François, 13e Maxence Verrier, 14e Matthieu Genet, 15e Philippe Tardivat, 16e Antoine Larue, 17e Nicolas Veau Jallois, 18e Amandine Coichot, 19e Léo Malatrat.

Brabant : 1er Romain Lorré, 2e Benjamin Maillault, 3e Thomas Meunier, 4e Damien Genet, 5e Fabien Beugnon, 6e Damien Dubuis, 7e Guillaume Thomas, 8e Adrien Roumier, 9e Marius Brossut, 10e Noah Loustaunau, 11e Louis Fléty, 12e Nicolas Thomas, 13e Quentin Lucier, 14e Benoît Buchli, 15e Geoffrey Mouron, 16e Thibault Dudragne, 17e Antonin Deboux, 18e Jérémy Montaron, 19e Louis Gaume.



CDJA / Camille Deroche

La traditionnelle photo de groupe des concurrents en charrue.



CDJA / Camille Deroche

Les concurrents en brabant se sont rassemblés pour une photo souvenir.

Les gagnants de la tombola organisée par Terres de Bourgogne sont Jean-Pierre Raclin (Langeron) et André Gonneau (Luzy).

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 L'agroforesterie, un moyen de lutte contre le changement climatique

Depuis 2024, Éric Bizot, conseiller à la Chambre d'agriculture, participe activement à un programme à l'échelle européenne nommé *Climate Smart Advisor*.

« C'est un team, une équipe, voire, dans le jargon européen, une Communauté de Pratiques. Ce sont cinq conseillers et un coach qui ambitionnent de renforcer l'intégration de l'agroforesterie dans le conseil agricole afin d'accompagner les agriculteurs vers des systèmes plus résilients face au dérèglement climatique », explique Claire Faivet, Coach de la COP Agroforesterie et conseillère à la Chambre d'agriculture Pays-de-la-Loire. Cette coach a pour objectif *« d'intégrer l'arbre »* dans la pratique de ces conseillers, qui *« sont intéressés mais ne détiennent aucune information au préalable »*, confie-t-elle. Pour ce faire, huit rendez-vous sont organisés, jusqu'en 2026, et permettent d'informer et de sensibiliser les conseillers à l'agroforesterie, à travers différentes formes car cela peut inclure « *l'introduction de l'arbre, mais aussi la plantation de haies, que ce soit en bordure de parcelle ou à l'intérieur des parcelles »*, confie Éric Bizot, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et membre du projet. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'Yonne, a invité, en avril dernier, les quatre autres conseillers à venir visiter des structures sensibilisées. *« Il y a une pratique agroforestière qui se fait dans le département, mais qui n'est pas forcément identifiée comme pratique. Lors de la visite dans l'Yonne, nous sommes allés sur une parcelle pour visiter une plantation, en intraparcellaire et ensuite nous sommes allés rencontrer des pépiniéristes, qui peuvent être de très bons conseillers auprès des agriculteurs. Ils agissent dans ce projet, comme des personnes-ressources pour nous »*, ajoute-t-il. Les prochains rendez-vous auront lieu en Bretagne, ainsi qu'en Gironde.



Renforcer l'agroforesterie dans le conseil agricole, c'est tout l'enjeu du programme Climate Smart Advisor. (Image générée par intelligence artificielle chapGPT)

« Construire ce fameux guide »

Claire Faivet, l'animatrice, a quant à elle un objectif bien précis vers lesquels elle veut les mener. *« L'idée c'était d'aider des conseillers à acquérir des compétences pour aider les agriculteurs à mettre en place des leviers sur leur ferme liés au changement climatique. À travers cette idée, nous voulons concrètement créer un support pour aider tout conseiller agricole à envisager l'arbre comme un levier pour lutter contre le changement climatique, sans en être spécialiste »*, manifeste-t-elle. Ce projet à l'échelle européenne, ne comprend pas uniquement l'agroforesterie, d'autres COP ont été créées autour d'autres *« thematics leader »*, comme l'eau, ou encore l'énergie. Mais, l'importance de ce projet, est *« de rassembler toutes les méthodes pour lutter contre le changement climatique, et donc d'inclure l'arbre dans les instants de réflexion »*. Claire Faivet, veut donc *« appuyer sur le côté esthétique du document pour permettre à tous les conseillers en France, de l'afficher, et de ne pas oublier cette solution »*. À côté de ça, la coach anime un second projet, *Climate Farm Demo*, dédié aux exploitations agricoles. *« On les appelle des fermes pilotes, et nous souhaitons, à travers ces fermes, adapter des systèmes de production agricole au changement climatique et réussir à atteindre la neutralité carbone du secteur agricole d'ici 2050 »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// DIVERSIFICATION

21 Un week-end très « houblonné »

Depuis quelques années, en Côte-d'Or, des agriculteurs tentent de relancer une production locale de houblon. Une manière de rappeler que celle-ci était jadis assez répandue dans notre région. Ce week-end, deux d'entre eux ouvrent les portes de leurs exploitations, dans un but à la fois pédagogique et festif.

En Côte-d'Or, plusieurs agriculteurs ont décidé de relancer la production de houblon, ces dernières années. Cette culture, pérenne, qui présente la particularité d'être une sorte de liane, était autrefois assez répandue dans notre région. Toutefois, la dernière houblonnière de Côte-d'Or, qui se trouvait à Mirebeau-sur-Bèze, a cessé son activité il y a 30 ans. Le redémarrage, progressif, de cette production est, en partie, lié à la création de brasseries artisanales qui souhaitent mettre en avant des ingrédients locaux dans leurs bières. Le grand public aura l'occasion d'en savoir un peu plus sur cette production agricole grâce à deux exploitations qui ont décidé d'ouvrir leurs portes, samedi 6 septembre, sur un mode à la fois pédagogique et festif. La première est la ferme d'Orvaut (23, rue de Revaut) à Saint-Julien, au nord-est de Dijon. On y organise une fête de la bière et du houblon à partir de 16 heures. Les participants pourront visiter la houblonnière et, à partir de 19 heures, apprécier un apéro et un repas (sur réservation au 06 41 30 98 99) accompagnés en musique par le groupe de rock « Not won ». Cet événement se déroulera aussi en partenariat avec les brasseries L'Éclaireur, de Norges-la-Ville, la Luxoise, de Gemeaux et la Vaugermaine, venue de l'Yonne et implantée à Saint-Cyr-les-Colons, près d'Auxerre. La deuxième exploitation qui ouvrira ses portes le 6 septembre est celle de Nicolas Seguin, à Lux (Rue du Puits perdu), au nord de Dijon. Dans celle-ci, à partir de 9 heures, les curieux et les amateurs pourront revivre la cueillette du houblon comme dans les années soixante. Attention, le nombre de places est limité, il vous faudra vous inscrire au 03 80 95 24 03 ou par mail : covati.tourisme@covati.fr

Berty Robert



Par certains aspects, la culture du houblon s'apparente à celle de la vigne. Vous pourrez en savoir plus ce samedi 6 septembre en vous rendant dans les deux exploitations de Côte-d'Or qui ouvrent leurs portes.



// JEUNES AGRICULTEURS

Avec beaucoup de classe

Aignay-Baigneux remporte le concours de structures de paille organisé en amont de la fête départementale. Une victoire qui stoppe la série d'Arnay-le-Duc, lauréat depuis 2022.

Les cantons JA de Côte-d'Or sont invités, chaque année, à faire preuve d'imagination en créant des structures de paille le long des axes routiers. Le but n'est pas de faire *« joujou »*, mais bien d'annoncer la fête départementale de l'agriculture ! Un concours créé en parallèle sur Facebook récompense la plus belle réalisation. Vainqueurs depuis trois étés consécutifs, les JA d'Arnay-le-Duc ne terminent cette fois que cinquièmes et avant-derniers de cette édition avec 112 points au compteur. Il faut dire que les Arnétois avaient un peu moins de temps et beaucoup moins de bras que d'ordinaire : une partie du groupe s'est en effet envolée pour le Canada durant le mois d'août, pour un voyage aussi lointain qu'apprécié.



La moissonneuse installée près de Minot a recueilli 386 points sur Facebook.

Revanche de 2019

La victoire revient cette année aux JA d'Aignay-Baigneux. La structure lauréate est une très belle moissonneuse érigée près de la commune de Minot. *« Nous voulions être dans l'originalité, sans tracteur ni grande bâche »*, réagit Cyril Bret, agriculteur à Bure-les-Templiers. Une moissonneuse avait pourtant déjà vu le jour du côté d'Étalantes durant l'été 2019 : *« oui, mais le résultat n'avait pas été du niveau escompté, nous nous sommes appliqués cette fois et je pense que c'est réussi ! Deux plateaux de paille ont été nécessaires, avec des formes et tailles de bottes très différentes »*. Cyril Bret est convaincu de l'utilité de ces structures pour promouvoir la fête départementale : *« tout le monde ne passe pas ses journées sur internet, notamment les anciens qui sont toujours nombreux sur nos évènements. Nous l'avons encore vu à Hauteroche. Ce petit concours est, quelque part, un support d'information comme un autre, il peut aussi servir de rappel. Les photos publiées sur les réseaux sociaux permettent d'en remettre une couche sur internet ! Et puis, quel que soit le résultat, c'est aussi l'occasion, pour nous JA, de nous réunir un petit moment »*.



Les « bâtisseurs » lauréats avec Lucas Chalumeau (Montbard-Venarey), Dorian Porco (Saint-Marc-sur-Seine), Valentin Della Casa (Villaines-en-Duesmois), Cyril Bret (Bure-les-Templiers), Mael Perraudin (Magny-Lambert), Baptiste Bruey (Bellenod-sur-Seine), Théo Haubry (Bure-les-Templiers).

Arroser ça

Le canton d'Aignay-Baigneux remporte un panier garni ou plutôt, un « seau garni » comme le décrit Cyril Bret : *« il y a beaucoup de choses à l'intérieur, notamment plusieurs bouteilles. Je pense que nous les dégusterons tous ensemble autour d'une bonne table. Il n'y a plus qu'à fixer une date et un lieu »*. Concernant la suite du classement, les JA de la Côte terminent en seconde position avec 294 votes en leur faveur. La troisième place est décrochée par Mirebeau avec 191 points. Viennent ensuite Précy (152), Arnay (112) et Vitteaux (92 points). Le réseau départemental et les JA de Montbard-Montbard remercient tous les participants pour leur implication ayant contribué à la publicité de la fête d'Hauteroche.

AG

On n'arrête plus Châtillon // COURSE DE C15

La très attendue course de C15 a réuni 24 pilotes sur la piste créée de main de maître par les JA de Montbard-Venarey. Les deux bolides des Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny se hissent aux deux premières places ! Guy Roger, au volant de *Rebel and furious*, est le grand vainqueur de cette édition, ce jeune homme de 27 ans devance le C15 *BDP Engineering performance* d'Anthony Guinot. Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny impressionnent depuis le lancement de ces courses dans le département : en 2023 à la Barotte, leur unique véhicule en lice s'était imposé, avec déjà Anthony Guinot comme pilote. En 2024 à Is-sur-Tille, Guy Roger avait raflé la mise devant son collègue de Verdonnet. À Is en mai dernier, Anthony Guinot avait décroché la troisième place, derrière deux C15 qui, selon *« des bruits de couloir »*, n'avaient pas un moteur d'origine. Guy Roger avait été contraint à l'abandon : *« on m'avait tapé dedans et je n'avais pas pu continuer… Du coup, ça fait plaisir de regagner ici. Merci à nos mécanos Quentin Courtejaire, Dorian Verdot et Tanguy Raymond qui ont assuré ! »*. Guy Roger, en cours d'installation sur une ferme à Genay, près de Semur, décrit un circuit d'Hauteroche très technique : *« nous étions prévenus et c'était bien le cas ! Il y avait beaucoup de virages, il était difficile de doubler. Il y a eu quelques tonneaux durant le week-end et un peu de casse matérielle mais rien de méchant. Ce fut encore un grand moment. Merci aux organisateurs ! Il se murmure que la prochaine fête départementale pourrait avoir lieu à Saint-Seine-l'Abbaye l'an prochain. J'espère qu'il y aura encore du C15. Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny sont déjà chauds ! »*.



Guy Roger, premier ! Au volant de *Rebel and furious*, le plus performant des C15 à Hauteroche.

Une deuxième victoire



Les participants du moiss'batt cross, lors des récompenses.

Aignay-Baigneux s'est illustré avec une autre moissonneuse, cette fois-ci une vraie, quoique très ancienne… Le canton s'est en effet imposé au moiss'batt cross d'Hauteroche. Les trois chauffeurs Théo Haubry, Mathieu Chevallier et Nathan Bornot se sont montrés les plus rapides sur le circuit de la fête départementale, ils devancent leurs homologues de Vitteaux (2e) et la machine de Valentin Quirot (Is-sur-Tille). Deux autres moiss'batt auraient dû être présentes à ces épreuves, mais la seconde machine d'Aignay-Baigneux a connu une panne. Un problème logistique n'a pas permis à Châtillon-Laignes-Montigny d'être sur la ligne de départ.

// FDSEA

Une consultation publique active jusqu'au 14 septembre

Jusqu'au 14 septembre, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est soumis à la consultation publique. La FDSEA réagit.

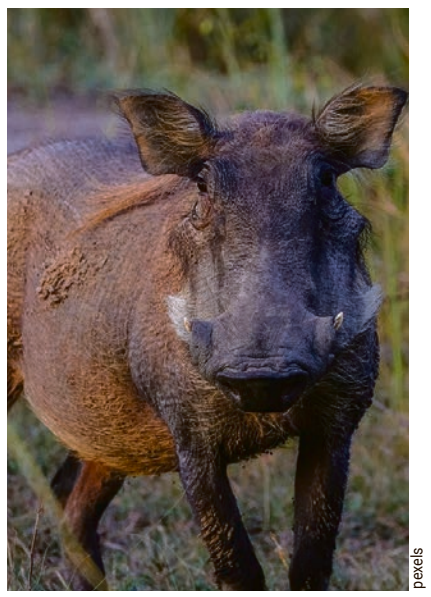
Arrivé à expiration le 8 janvier dernier, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Yonne (SDGC) se renouvelle pour une durée de six ans. Il a été élaboré par la Fédération Départementale des chasseurs de l'Yonne (FDCY), en concertation avec la Chambre d'agriculture, les associations de chasse spécialisées, les unités de gestion cynégétique, les représentants agricoles et forestiers, ainsi que les autres usagers de la nature et l'administration. Olivier Lecas, le président de la FDCY a souhaité transmettre un mot, en annonçant *« que la maîtrise des populations de grand gibier, et plus particulièrement de sangliers à l'origine de dégâts parfois importants dans les cultures agricoles, permettrait de diminuer les indemnisations versées aux exploitations agricoles et est une nécessité absolue pour le devenir de nos structures cynégétiques »*, ajoute-t-il par la suite. D'après les chiffres apportés par la FDCY, en 2023-2024, 1 450 ha de surface agricoles ont été détruits, ce qui correspond à la destruction de 0,38 % de la SAU départementale.

Retrouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Après quelques concertations, aboutissant à la proposition d'amendements de la part de la FDCY, le SDGC est aujourd'hui soumis à la consultation publique, jusqu'au 14 septembre. C'est dans ce cadre que la FDSEA a souhaité s'exprimer sur ce sujet. Le syndicat trouve que ce schéma n'est pas compatible avec un objectif de réduction des dégâts : qu'il manque d'ambition, ne définit pas de moyens d'évaluation, et ne propose pas d'indicateurs chiffrés. Le syndicat trouve que ses remarques faites lors des groupes de travail n'ont pas été prises en compte hormis l'interdiction d'agrainage sur les points noirs. La FDSEA salue cette décision mais souhaite que des contrôles réguliers soient effectués concernant l'interdiction d'agrainage sur les points noirs. Dans la version en consultation, la FDCY propose, notamment, de tendre à un objectif de destruction de 0,30 % de la SAU départementale soit environ 1 200 ha, un chiffre qui est également insuffisant pour le syndicat, car cet objectif ne permettra pas de réduire suffisamment les dégâts sur les parcelles agricoles. La FDSEA propose donc, dans un premier temps, un objectif de moins de 1 000 ha de dégâts par an et souhaite fixer un objectif de baisse de la population des sangliers, (par exemple de 15 %). À cela s'ajoute, une volonté du syndicat que la FDCY reprenne du pouvoir sur ses sociétés de chasse via la mise en place de sanctions qui pourraient être d'ordre financier dès lors qu'elles ne respectent pas : les modalités d'agrainage, une absence de mise en œuvre d'action de chasse sur les points noirs entre le 1er avril et le 1er octobre, une absence de mise en œuvre des moyens de prévention proposés par la FDC89 pour lutter contre les dégâts de gibier, un non-respect des conventions clôtures signées avec la fédération de chasse. Dans cette nouvelle version, la FDSEA souhaite que soient rappelés les droits et devoirs des agriculteurs et des chasseurs lors de la pose d'une clôture électrique et son entretien, comme par exemple la mise en place d'une convention tripartite entre l'agriculteur, la FDC89 et les chasseurs. La FDSEA reste mobilisée sur ce sujet n'acceptant toujours pas que les dégâts de sangliers diminuent les comptes de résultat des exploitations agricoles et viticoles.

Charlotte Sauvignac

**https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultation/Consultation-Schema-Departemental-de-Gestion-Cynegetique-de-l-Yonne-2025-2030*



pexels

Le SDGCY est actuellement en consultation en publique. La FDSEA réagit et suggère des modifications compte tenu des importants dégâts réalisés par les sangliers.



RÉGION

// PAC

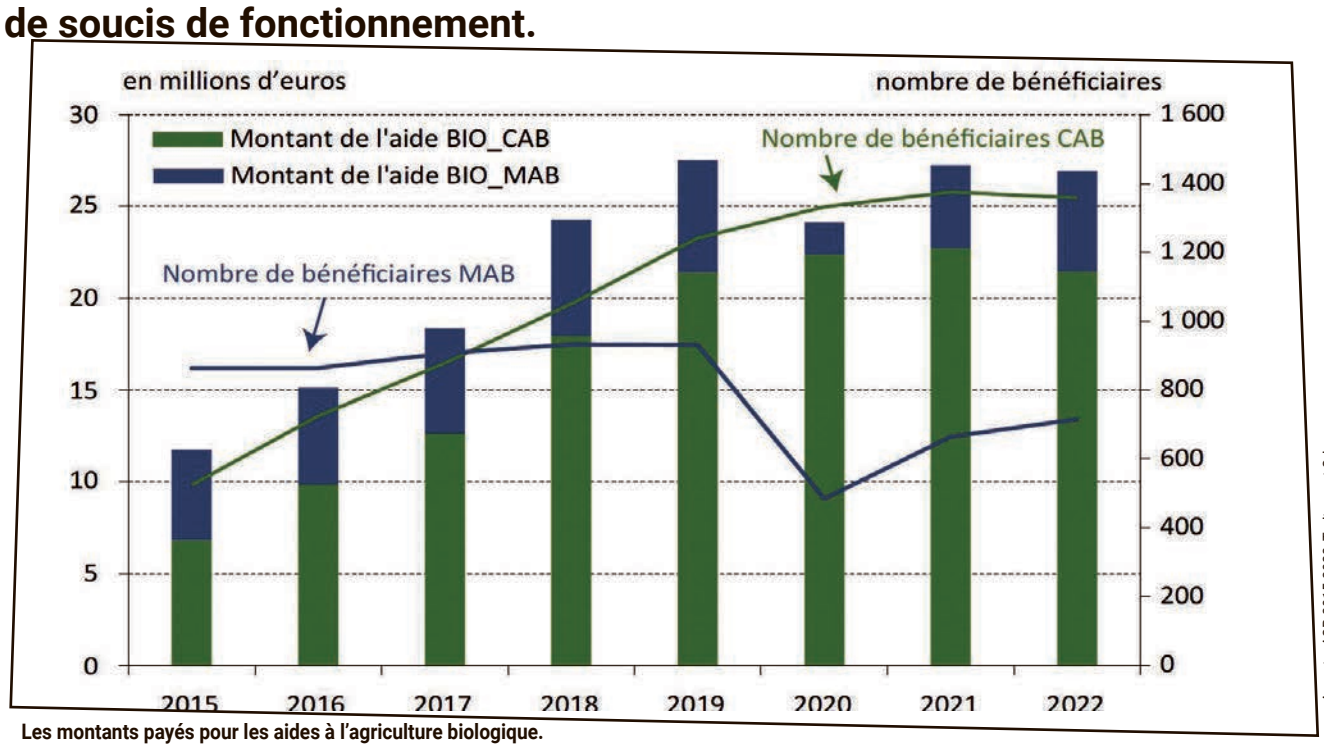
Quand le bio n'allait pas si mal...

Troisième et dernier volet de notre série sur l'utilisation des aides Pac 2015-2022 en Bourgogne Franche-Comté. La bio se portait alors plutôt bien, quant aux MAEC, en particulier celles liées aux systèmes herbagers et pastoraux, elles auront été particulièrement valorisées, en dépit de soucis de fonctionnement.

L'agriculture biologique mérite bien à elle seule un chapitre, dans ce passage en revue de l'utilisation des aides dans le cadre de la précédente PAC (2015-2022) en Bourgogne Franche-Comté (BFC). Sur la période concernée, le montant payé de l'aide à la conversion a été multiplié par plus de 3 pour atteindre 21,4 millions d'euros en 2022. Cette aide a été versée à 1 360 exploitations. Sur cette période, la dynamique de conversion aura été très forte, se traduisant par une progression du nombre d'exploitations en conversion et des montants attribués. Cette progression s'est expliquée par une conjoncture soutenue en produits bio, par l'attractivité des aides et par un déplafonnement de ces dernières sur certaines zones de captage (cofinancement par les agences de l'eau). Néanmoins, à partir de 2022, les engagements en conversion bio se sont réduits en raison d'une crise sur la demande en produits bio. L'aide au maintien aura représenté 5,5 millions d'euros en 2022, pour 720 bénéficiaires.

Fonctionnement erratique

Cette aide aura connu des évolutions erratiques, du fait de choix politiques nationaux et régionaux : arrêt du cofinancement national en 2018, repris par les Régions et les agences de l'eau (pour une durée de 5 ans), puis par les agences de l'eau seules. 2020 fut une année blanche, les agences de l'eau ont arrêté le financement. Finalement, l'aide au maintien a de nouveau été accordée en 2021 et en 2022, avec un financement à 100 % du Fonds européens agricole pour le développement rural (Feader relance) pour une durée de 1 an. Autre dispositif agricole marquant de cette période 2015-2022 : les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), instaurées dans les années quatre-vingt-dix. Au cours de la PAC 2015-2022, leur montant distribué aux agriculteurs de la région a progressé de 5 %, passant de 13,7 millions d'euros à 14,3 millions d'euros. Toutefois, le nouveau Règlement de développement rural européen (RDR3) a connu quelques difficultés de mise en place. Victime de son succès en 2015, alors que les enveloppes étaient contraintes, des agriculteurs ont reçu des avances trop importantes pour les mesures systèmes qu'ils ont dues en partie rembourser. En outre, le paiement s'est finalisé au printemps 2017 (en raison de retard de paramétrage de l'outil d'instruction). À partir de 2020, la transition vers la nouvelle programmation avec le RDR4 s'est alors engagée. 2020 aura été la première année de la période de transition vers la nouvelle programmation (2023). Durant ces trois années, les contrats d'une durée de 5 ans ont été limités (principalement aux mesures cofinancées par les agences de l'eau), laissant place à des engagements d'une seule année reconductible jusqu'en 2023. En 2020, seuls les exploitants n'ayant pas changé de numéro d'identification Pacage et ayant fait une demande sous Télépac, ont pu reconduire leurs engagements. En 2021 et 2022, le changement de numéro Pacage n'était plus un frein à l'engagement. Les MAEC système ont perdu un peu de terrain.



Les montants payés pour les aides à l'agriculture biologique.

Sources Agreste, ASP 2015-2022, Traitement Srise

Recours très variés aux MAEC

Sur la période 2015-2022, le montant alloué en BFC a diminué de 10 % pour atteindre 7,3 millions en 2022. Parmi ces dispositifs, la mesure Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) aura été particulièrement bien valorisée en BFC. En 2022, 726 exploitations l'ont mobilisé, soit 16 % des bénéficiaires de France, pour 20 % de l'enveloppe nationale. A contrario, la mesure Système polyculture-élevage (SPE) sera restée peu utilisée, représentant seulement 1 % des bénéficiaires en France. La mesure Système grandes cultures (SGC) sera peu employée en France comme en région. À l'opposé, l'utilisation des mesures localisées a progressé en BFC sur la période. Leur montant a augmenté de 27 % pour atteindre 6,3 millions en 2022, avec un maximum de bénéficiaires et de montant en 2019. Ce sont les aides localisées surfaciques qui auront été les plus mises en œuvre. Toutefois la région n'a valorisé que 6 % de l'enveloppe nationale. Parmi les autres MAEC, celles concernant la préservation des ressources génétiques animales (en particulier le cheval de Trait comtois) auront été peu demandées en région. Le dispositif pour l'apiculture aura davantage connu le succès avec 500 000 euros mobilisés en région par 115 apiculteurs, soit 4 % du montant national.

Berty Robert, avec Agreste

// AGROÉCOLOGIE

Dix ans d'intelligence collective

Afin de célébrer les dix ans de la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en Bourgogne Franche-Comté, une tournée régionale a débuté en mars. Son objectif : aller à la rencontre de ces collectifs innovants et découvrir comment l'intelligence collective façonne une agriculture plus durable et résiliente.

Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont des collectifs d'agriculteurs engagés pour une transition agroécologique. Leur création est une conséquence de la loi d'Avenir pour l'agriculture de 2014. Reconnus par l'État, ces groupes expérimentent de nouvelles pratiques conciliant performances économiques, environnementales et sociales au travers d'un projet, défini pour plusieurs années. Certains bénéficient également de crédit Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (Casdar) pour l'animation de leur projet. Les premiers GIEE ont été reconnus en 2015. En Bourgogne Franche-Comté (BFC), depuis dix ans, ils ont été 89 à être reconnus, rassemblant plus de 1 000 agriculteurs, viticulteurs et producteurs.

Rencontres fructueuses

En 2025, la Chambre régionale d'agriculture de BFC, en partenariat avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), a initié une tournée régionale afin d'aller à la rencontre d'agriculteurs impliqués dans ces collectifs. Lors de ces journées événements, les agriculteurs, conseillers de Chambres départementales, et apprenants ont pu rencontrer les collectifs en action et échanger sur leurs pratiques, pour comprendre leur fonctionnement, leurs actions et l'intérêt que les agriculteurs ont à travailler ensemble. Les thématiques abordées au cours de ces journées sont variées : valorisation des haies, préservation de la biodiversité, structuration de filières, communication entre agriculteurs et citoyens, réduction des intrants… autant d'initiatives à partager et à reproduire collectivement. Lors du premier semestre, les GIEE ValoBoHa (Jura) le 11 mars, Cave des Terres secrètes et Viré-Clessé (Saône-et-Loire) le 9 avril, ainsi que Haut Les Noix ! (Yonne) le 5 juin ont déjà pu présenter leur fonctionnement et leurs actions à des agriculteurs et animateurs d'autres collectifs. Les visites de chantier ont ponctué ces journées de travaux concrets et enrichi les échanges.



Depuis une décennie qu'ils existent, les GIEE ont permis de faire avancer, de manière collective, la réflexion des agriculteurs sur de nombreux aspects de leurs pratiques.

D'autres rendez-vous à venir

Dernièrement, c'est le 4 septembre que la Cuma Terr'eau et son GIEE Paillobois, dans la Nièvre, ont pu montrer leur utilisation du bois en paillage. Une prochaine rencontre est prévue le 23 septembre, en Haute-Saône, cette fois-ci, lors de la journée annuelle du GIEE Prairies DOR au lycée de Port-sur-Saône, de 9 heures à 17 heures. Cette journée sera également l'occasion de remettre le prix du trophée de l'agroécologie 2024 au GIEE. Viendront ensuite le GIEE Fruitière des lacs (Doubs) en octobre et le GIEE Irancy (Yonne), en décembre.

Berty Robert, avec communiqué

// PRODUCTION BETTERAVIÈRE

« Les faits doivent remplacer le doute et chasser la peur »

Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne Bourgogne, fait un point sur l'actualité de la filière. Des propos recueillis le 1er août alors que le retour de l'acétamipride prévu dans la loi Duplomb n'avait pas été retoqué par le Conseil constitutionnel.

Quels sont les sujets d'actualité qui impactent la culture de la betterave ?

Cyril Cogniard : *« La jaunisse fait hélas son retour parmi les sujets d'actualité. Depuis fin juin, les champs de betteraves jaunissent partout. Les agriculteurs sont las de cette problématique. Ils ont traité, mais cela n'a pas suffi. En 2026, le Movento devrait être interdit, alors qu'il est plus efficace que le Teppeki. D'où le besoin d'une solution de remplacement comme l'acétamipride ou la flupiradyfurone en enrobage. Mais le débat autour de la loi Duplomb qui le permettrait, est hystérisé et politisé. La peur est distillée et cultivée à son maximum, et les connaissances scientifiques sont balayées. Malgré l'avis de l'agence sanitaire européenne (EFSA), et la baisse drastique de la limite maximum de résidus (LMR) imposée à toutes les filières pour garantir la sécurité sanitaire de nos produits, malgré l'encadrement dans le temps et dans l'utilisation prévue par la loi Duplomb, l'opposition est très forte. L'Inrae enfonce le clou et sème la confusion, en faisant miroiter qu'il existe des alternatives efficaces. Lesquelles ? Teppeki : on connaît. Spirotétramat : interdit en 2026. Et pas assez efficace en 2025. Plantes compagnes ? Peu efficace et pas rentable. Biocontrôle ? Efficacité limitée et aléatoire… Éloigner les réservoirs viraux ? Important mais pas suffisant. La vraie solution est génétique mais pas encore disponible. La filière ne peut finalement compter que sur elle-même. Parmi les autres sujets, l'inflation post-Covid a renchéri les coûts de production agricoles d'au moins 40 %. Les coûts industriels ont fortement monté. Le cycle baissier actuel vient compliquer l'équation économique. Mais comparativement aux autres cultures dont le prix a également baissé, la betterave reste robuste et les agriculteurs tiennent leurs surfaces ».*



Pour Cyril Cogniard, *« c'est de la génétique, avec les NBT, que viendra l'essentiel des réponses à la pression des ravageurs et aux demandes sociétales ».*

La Marne agricole

> ***« Le marché européen est de plus en plus ouvert à l'importation : Mercosur, Ukraine, éthanol US… ce qui met une pression forte sur les prix et oblige à différencier le sucre, notamment sur son bilan carbone. »***

À quels changements la filière est-elle confrontée et quels sont les enjeux majeurs pour l'avenir ?

C.C.: *« La filière a définitivement tourné la page de l'après quota. La gestion de la volatilité et des cycles baissiers fait partie du quotidien. Mais il faut désormais gérer les aléas de la production agricole, devenue plus incertaine à cause du changement climatique, de la pression des virus et/ou ravageurs. La réponse n'est plus unique, avec un produit solution. Il faut mobiliser différents leviers agronomiques, génétiques et piloter au mieux le positionnement de nos interventions. Par ailleurs, le marché européen est de plus en plus ouvert à l'importation : Mercosur, Ukraine, Éthanol US… Ce qui met une pression forte sur les prix et oblige à différencier le sucre, notamment sur son bilan carbone. Les perspectives pour l'éthanol, essentiel à l'équilibre de nos outils industriels, sont également complexes avec en ligne de mire la fin des moteurs thermiques en 2035… ou plus tard. Quoi qu'il en soit, notre éthanol doit migrer vers un mode de production neutre en carbone et conquérir de nouveaux marchés plus rentables, comme celui du carburant d'aviation durable. C'est un défi mais aussi une opportunité de meilleure valorisation, car actuellement, l'éthanol carburant ne permet pas de payer la betterave à des niveaux suffisants. Globalement, la compétitivité et l'agilité de nos outils coopératifs et industriels seront des facteurs clés pour obtenir la meilleure valorisation de nos betteraves. Enfin, l'un des enjeux majeurs sera de cultiver la confiance avec le consommateur et le citoyen. La France est l'une des zones du monde où il y a le plus de réglementations. Nos modes de production sont parmi les plus encadrés. Les inquiétudes liées à la santé doivent être objectivées. Il faut les entendre, et y répondre factuellement. Les faits doivent remplacer le doute et chasser la peur. Mais pour y parvenir, il faut cesser les incohérences. Ou bien les produits sont autorisés partout, ou bien ils sont interdits dans toute l'Europe si un risque apparaît. Et on stoppe l'importation de ces mêmes produits qui contiennent des molécules non autorisées chez nous ».*

Quelles seront les innovations technologiques indispensables pour demain ?

C.C.: *« Les nouvelles techniques de sélection des plantes (New breeding technologies-NBT) permettront d'accélérer la production de nouvelles variétés. Car c'est de la génétique que viendra l'essentiel des réponses à la pression des ravageurs et aux demandes sociétales. Le dossier a bien avancé à Bruxelles ce printemps, il faut désormais aboutir à un règlement européen finalisé. L'intelligence artificielle sera également un précieux atout. Pour nous aider à mieux comprendre, par le traitement d'un grand nombre de données, à prédire, à modéliser.* In fine, *pour nous aider à décider et à positionner nos interventions. Enfin, notre filière dispose de co/sous-produits (pulpes, vinasses, digestats de méthanisation, écumes…). Ces sources organiques sont précieuses. L'innovation industrielle permettra d'en faire des engrais avec des modes de production moins émetteurs de Gaz à effet de serre (GES) que les engrais minéraux, voire de les utiliser comme source d'énergie ».*

Quelle est l'actualité de la CGB à la foire de Châlons-en-Champagne qui se tient jusqu'au 8 septembre ?

C.C.: *« Notre conférence du 2 septembre, intitulée « Entraves à l'agriculture, regards croisés » a réuni des invités prestigieux : Géraldine Woessner, journaliste au Journal* Le Point, *co-auteur du livre* Les illusionnistes *a apporté son regard sur l'écologie politique et son projet décroissant, tout en proposant une alternative basée sur le fait scientifique. Il y avait aussi l'avocat Timothée Dufourt, petit-fils d'agriculteur et défenseur du monde paysan qui a évoqué la manière dont notre profession doit se défendre et conquérir le terrain juridique comme le font si bien les ONG ! Franck Menonville, agriculteur et betteravier, sénateur de la Meuse, nous a partagé son analyse sur les enjeux agricoles et les réponses politiques à y apporter, notamment par la proposition de loi actuelle qui porte son nom. Bruno Cardot, betteravier dans l'Aisne, communicant et reconnu sur les réseaux sociaux, a favorisé un échange dynamique entre intervenants et participants. Par ailleurs nous avons accueilli nos planteurs, partenaires, et le grand public, les 4 et 5 septembre, sur un stand CGB devant l'espace Ferme et les 6 et 7 septembre sur un stand commun filière cultures sucre, bioéthanol et CGB ».*

Propos recueillis
par Richard Crémonini



// TRIBUNE

« Il n'est pas question, pour nous, de renoncer »

En cette rentrée, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, s'exprime sur les débats sociétaux qui traversent l'agriculture. Il rappelle quelques fondamentaux pour un pays qui revendique une certaine souveraineté alimentaire et pointe ce qu'il considère comme des manipulations de l'opinion.

« Le feuilleton que notre pays vient de vivre avec l'acétamipride dépasse largement les enjeux agricoles. Il n'est pas non plus, contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, un sujet de santé publique. Il est d'abord le témoin tragique d'un pays foudroyé par les peurs et qui, sous couvert de précaution, alimentée par une bonne dose de mauvaise foi et ce qu'il faut de manipulation, a tourné le dos au bon sens et au goût d'entreprendre. On ne gouverne pas un pays par la peur. Qui peut sérieusement croire que la majorité socialiste en Espagne, le gouvernement conservateur italien ou la coalition de centre droit allemande n'auraient pas le souci de la santé publique dans leur pays respectif ? Que devient l'autorité scientifique européenne si ses décisions sont tenues pour nulles et non avenues ? Quelle crédibilité mettre dans la construction européenne et le marché unique si 26 États membres sur 27 ont des moyens de production que la France s'interdit ? Peut-on au nom du principe de précaution et de la Charte de l'environnement renoncer à ce qui a fait la grandeur de notre pays, l'audace, l'innovation et l'exercice de la responsabilité ? Qui peut croire que les agriculteurs sont les ennemis de l'environnement, eux qui bien souvent travaillent la terre de leurs ancêtres et savent le rôle essentiel de la transmission du savoir liée au terrain ? Qui a intérêt à opposer agriculture et environnement pour laisser croire que le paysan du XXIe siècle ne serait qu'un pollueur avide de profit sans souci de ses sols, de ses animaux et de son prochain ? A-t-on conscience que la production agricole française est une des plus durables de la planète ? Notre pays a peur, notre pays se méfie, notre pays doute : de son avenir, de l'audace, de ceux qui entreprennent, de l'exercice de la responsabilité face à un juridisme dévorant. Cette société de la peur est savamment entretenue par les « collapsologues », complotistes et ceux qui annoncent tous les jours que nous allons tous mourir un jour. L'État n'échappe pas à cette peur. Les ministres, les administrations, les élus locaux, se couvrent en permanence afin d'éviter les recours, les condamnations voire la Haute Cour de Justice de la République. Les préfets voient nombre de leurs arrêtés attaqués devant les juridictions compétentes. Bien sûr, nous avons besoin d'un cadre légal et d'un État de droit, qui peut en douter ? Mais aujourd'hui le juridisme a pétrifié le politique. Face à ce sentiment d'impuissance du politique, nombre de Français se désintéressent de la chose publique quand ils n'expriment pas leur forte défiance à l'égard de ceux qui les gouvernent. Avant de décider, un agriculteur, comme tout chef d'entreprise, évalue les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités de son projet. Il devrait en être de même avec les parlementaires. Or le spectacle désolant donné de manière régulière par un certain nombre d'élus dans la fabrication de la loi est loin de la nécessaire analyse et prise de hauteur mais relève plus de la posture et du cirque de communication, augmenté par les réseaux sociaux qui sont, hélas souvent, devenus le déversoir d'une société malade. Le bon sens et le discernement ont laissé la place aux nombres de tweets et de likes. La violence des débats a neutralisé les opinions modérées. L'invective a remplacé le débat. Comment alors dans ces conditions continuer à produire pour nourrir face à une concurrence internationale exacerbée, des moyens de production empêchés ou interdits ? Que doit comprendre un producteur de betteraves français à qui on refuse l'utilisation de l'acétamipride alors que son voisin allemand vient de devenir le premier producteur européen de betteraves et que tout conduit à lui expliquer que le Brésil pourra exporter massivement de l'éthanol dans quelques semaines si l'accord du Mercosur est ratifié ? Les deux millions de Français qui ont signé la pétition pour interdire l'acétamipride ont-ils seulement conscience que la question légitime de leur santé ne sera en rien réglée puisque le produit importé se retrouvera dans leurs assiettes, et que la règle européenne ne nous permet pas de refuser ces importations. Leur a-t-on expliqué que l'usage domestique de l'acétamipride peut les amener à en avoir dans leur propre maison ? Les agriculteurs sont des pragmatiques et ne comprennent pas l'idéologie. Aujourd'hui des filières sont dans des impasses. Et si le Conseil Constitutionnel n'a pas définitivement fermé la porte, que dire les yeux dans les yeux aux producteurs de betteraves, de noisettes, de pommes, de poires ? Que l'idéologie les condamne mais qu'en revanche l'assiette des Français se remplira avec des produits importés moins disant sur le plan environnemental ? Jusqu'à quand ? Car ne nous y trompons pas, les appels depuis quelques jours au patriotisme alimentaire sont déconnectés de la réalité de consommation de nos compatriotes. Si certains ne manqueront pas de mettre en cohérence leurs actes avec leurs idées, les réalités de pouvoir d'achat et de consentement au paiement d'un modèle alimentaire sans phytosanitaire n'existent pas. Les efforts entrepris depuis 15 ans pour réduire les phytosanitaires sont manifestes mais ne laissons pas croire que nous pourrons demain nous en priver ; en agriculture conventionnelle comme biologique. Poursuivre les efforts nécessite d'investir, de faire confiance à la science, à la génétique, à l'agronomie sauf à laisser à d'autres choisir notre avenir. Travailler avec du vivant n'est pas chose aisée et nécessite humilité et remise en question. Peut-on pour autant laisser les producteurs sans solution ? Que nous répondent les responsables politiques qui nous avaient assurés, quand la colère agricole grondait, que ce ne serait pas le cas ? Le principe de précaution a mué en principe d'inaction et les marchands de peur se sont déchaînés, reprenant les méthodes déjà utilisées lors des débats sur le nucléaire. Les données géopolitiques ont été largement bouleversées ces dernières années et dans le combat sans merci que se livrent les grandes puissances mondiales, la souveraineté alimentaire sera un enjeu de premier plan. Nos ventres pleins nous l'ont fait oublier. Nos fermes ne sont pas délocalisables, elles sont très majoritairement familiales, en production animale, végétale ou spécialisée. Elles créent de la valeur, maillent le territoire et sculptent au gré des saisons les paysages. Les débats existent au sein de la profession agricole sur la meilleure voie à emprunter en fonction des contraintes de production, du territoire, du climat, des techniques mais l'acte de production reste le cœur vivant de notre engagement. Nourrir est une fierté. C'est la raison pour laquelle, si nous avons pris acte de la décision du Conseil Constitutionnel, parce que nous respectons les institutions, il n'est pas question pour nous de renoncer. Faire croire aux Français, qui aiment leurs agriculteurs, que leur agriculture serait là pour les empoisonner n'est pas une erreur, c'est une faute. La rudesse et l'adversité de ce beau métier, porteur de sens, nous ont appris l'abnégation et la détermination, sauf à disparaître. À nous d'en convaincre les Français ».

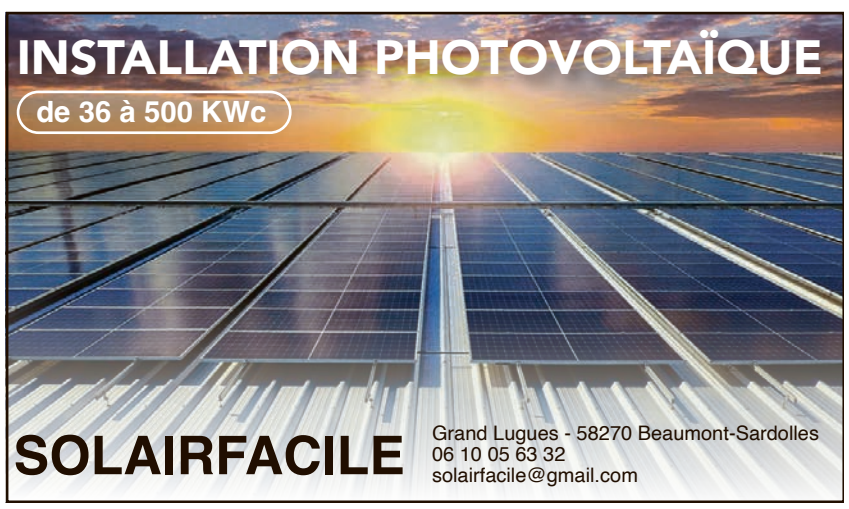
Arnaud Rousseau, président de la FNSEA



FNSEA

Pour Arnaud Rousseau, *« si les débats existent au sein de la profession agricole sur la meilleure voie à emprunter en fonction des contraintes de production, du territoire, du climat ou des techniques, l'acte de production reste le cœur vivant de l'engagement ».*

> ***« Faire croire aux Français, qui aiment leurs agriculteurs, que leur agriculture serait là pour les empoisonner n'est pas une erreur, c'est une faute. »***



VIGNE

// VENDANGES

Le début des récoltes

Jeudi 28 août, c'était le top départ pour récolter les grappes de raisin dédiées aux crémants. Retour sur le ressenti d'Aurélie Giraudon, viticultrice à Chitry.

C'est à Chitry, dans l'Yonne, qu'Aurélie Giraudon du domaine éponyme a commencé jeudi dernier les vendanges de crémant. À 10 heures, elle attendait patiemment au chai afin d'observer les premières grappes récoltées par les vendangeurs. *« C'est mieux que l'année dernière, on est contents ! Lorsqu'on a évalué les grappes, c'était bon signe »*, témoignait-t-elle, impatiente. Spécialisé dans la production de crémant de Bourgogne, chablis, Bourgogne aligoté et de chitry blanc et rouge, le domaine Giraudon possède près de 30 ha dans l'Yonne, et compte trois associés : Marcel, et ses deux enfants Aurélie et Thibault.

Après une première coupe, Thibault charge le camion en compagnie des 25 coupeurs, avant d'aller tout livrer au chai. Les grappes sont déposées sur le tapis avant d'atterrir à la vessie. *« L'état sanitaire me paraît satisfaisant »*, confie Aurélie, en touchant les grappes, avant d'ajouter, en goûtant, que *« l'acidité des raisins me paraît normale »*. Menacée par la pluie dès cette fin de semaine, Aurélie témoigne de son inquiétude, *« nous avons peur que la pourriture s'installe, nous avons constaté quelques foyers, donc nous nous empêchons de récolter pour éviter des dégâts »*, manifeste-t-elle. En contrat avec une dizaine de vendangeurs depuis quelques années, elle assure cependant d'une certaine assurance, *« nous avons confiance en eux, on sait qu'ils font du bon boulot. Pour les crémants, c'est plus technique, on doit respecter le cahier des charges, et donc toute la vendange est 100 % manuelle »*, déclare Aurélie. Cette récolte se distingue également des vins tranquilles, car *« la vinification est gérée par un prestataire. Nous assurons cependant, la vinification du reste de nos récoltes, c'est-à-dire des vins tranquilles »*, ajoute-t-elle. Le 1er septembre, le domaine Giraudon est passé à la vendange des vins tranquilles. Ce jeudi 28 août, la viticultrice prenait du recul sur les années passées, *« depuis une quinzaine d'années, on se rend compte qu'on commence de plus en plus tôt. On sait que c'est forcément lié au changement climatique. On s'adapte, mais ça rend nos récoltes de plus en plus incertaines. On espère avoir une bonne récolte cette année, on n'a tous les feux au vert en tout cas »*, confie-t-elle, en touchant du bois.

Charlotte Sauvignac



Dominique, saisonnier depuis quelques années, commence la vendange du crémant dans les vignes du Domaine Giraudon.



Les saisonniers versent le contenu de leurs paniers dans les bacs.

// CHÂTILLONNAIS

Des vendanges prometteuses

Les 400 ha de vignes autour de Châtillon-sur-Seine donnent de bons résultats dans la majorité des parcelles.



Le domaine Brigand à Massingy a sorti les sécateurs dès le 25 août.

Disons-le franchement : l'année 2024 avait été *« pourrie »*, la production viticole avait été compliquée avec des pluies incessantes, du froid, des maladies, de la grêle et des problèmes de tous ordres. Mais fort heureusement, 2025 s'annonce *« magnifique »*, pour reprendre le qualificatif utilisé par Christophe Suchaut, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« Il n'y a pas à dire, les viticulteurs du Châtillonnais retrouvent le sourire. Ce millésime sera exceptionnel en qualité. Il ne faut pas oublier pour autant les sinistrés de la grêle, environ 20 % des parcelles ont été touchées il y a quelque temps, le bilan ne sera forcément pas si bon pour les professionnels concernés. Mais hormis cela, c'est vrai, il faut le reconnaître, tout a été parfait ou presque cette année. Même les conditions de récolte sont très bonnes au moment où je vous parle, au plus grand plaisir des nombreux vendangeurs que nous avons sur notre territoire ! »*. Le technicien, contacté la semaine dernière, envisageait des vendanges dans le top 3 de ces dix dernières années : *« les raisins sont hyper sains, il n'y a aucune pourriture apparente, les grappes sont lourdes, c'est aussi ce que l'on recherche dans les crémants. La maturité est excellente, le rapport entre le sucre et l'acidité est très bon. Il est difficile de rêver mieux »*. Pour Christophe Suchaut, la qualité sera bel et bien présente. Les rendements sont en revanche plus aléatoires : *« les volumes sont globalement assez corrects, à l'exception des parcelles qui ont reçu la grêle cette année bien évidemment, mais aussi, sur celles qui ont été touchées l'an passé »*. Les vendanges dans la soixantaine de domaines que compte le Châtillonnais devraient se terminer cette fin de semaine. *« Ce sera aussi fonction de la météo, mais oui, tout le monde devrait avoir fini ce samedi ou ce dimanche »*, indiquait Christophe Suchaut, insistant une nouvelle fois sur la richesse de ce millésime 2025, *« exceptionnel à plus d'un titre »*.

AG

// FORMATION TAILLE DE LA VIGNE

Pour une viticulture durable

Du 27 octobre au 26 novembre, France Travail renouvelle son partenariat avec la FDSEA et l'Anefa, pour la mise en place d'une formation à destination du secteur viticole.

Pour la 3e édition, la FDSEA et l'Anefa reconduisent leur partenariat avec France Travail et Joël Lecoq du Centre de Formation « Vitis Vini Terra » pour la mise en place de la formation « Taille de la vigne dans le cadre d'une viticulture durable », du 27 octobre au 26 novembre. Cette formation souhaite être *« pratico-pratique, car même lorsqu'ils sont en centre de formation ils sont dans les vignes du Chablisien et de l'Auxerrois »*, confie France Lahutte, animatrice emploi de l'Anefa. Cette formation intègre trois périodes : deux périodes en centre (du 27 octobre au 7 novembre) et (les 25 et 26 novembre), ainsi qu'une troisième partie en entreprise (du 10 au 21 novembre). Lors de l'inscription, le mieux *« est que le binôme stagiaire-entreprise soit déjà créé »*, mais ce n'est pas indispensable puisque *« l'Anefa peut également mettre en relation le stagiaire avec des domaines viticoles »*. À cela s'ajoute *« une convention que doivent signer les trois parties, c'est-à-dire, France Travail, l'entreprise et le stagiaire »*, affirme-t-elle. Et c'est à partir de cette convention que *« les entreprises doivent s'engager à proposer un contrat si toutes les conditions sont réunies »*, déclare l'animatrice. Même si l'entreprise ne retient pas le stagiaire, France Lahutte n'est pas inquiète, *« on sait que la demande est telle, que les stagiaires qui valident leurs formations auront un contrat à la clé même si ce n'est pas avec l'entreprise avec laquelle ils ont réalisé la formation »*, ajoute-t-elle.

Pallier un manque dans le secteur viticole

En partenariat avec Joël Lecoq, formateur historique depuis une trentaine d'années, France Lahutte se félicite de sa présence car *« il est très compétent. Que ce soit dans le secteur de Chablis, de Tonnerre ou encore Auxerre, il est reconnu par les viticulteurs icaunais »*, précise-t-elle. Les viticulteurs sont eux aussi impliqués dans la formation, *« Ludovic Barat, viticulteur à Chablis met à disposition ses infrastructures pour réaliser les cours en centre »*, un autre *« prête chaque année une de ses parcelles pour mettre en pratique les cours que recevront les stagiaires »*, détaille-t-elle, en précisant que *« ce sont des parcelles qui seront arrachées de toute façon, cela n'aura donc aucun impact sur la vigne »*. Cette implication répond notamment à *« un manque de main-d'œuvre dans le secteur viticole »*, et donc France Travail, la FDSEA et l'Anefa veulent réellement apporter *« un plus aux entreprises »*. Pour faciliter cet échange, les *« stagiaires seront intégralement indemnisés, notamment pour couvrir les frais de déplacement, d'essence ou même pour le repas »*, et c'est pour l'animatrice *« un réel travail syndical qui a été réalisé, notamment pour aller chercher les financements »*, manifeste-t-elle. Le plus important pour elle, c'est que pour réaliser des enseignements pratico-pratique, *« huit places maximum sont disponibles »*, et c'est notamment pour *« apporter un accompagnement de qualité »*, conclut-elle.

Intéressé(e) ?

Cette information intervient au cours des vendanges, et peut-être au moment, ou vous, viticulteurs, pouvez rencontrer des demandeurs d'emploi ou non susceptibles d'être intéressés par l'activité viticole. Si vous souhaitez qu'ils soient formés, nous vous invitons, pour bénéficier de ce financement à prendre contact avec France Lahutte, animatrice emploi (france.lahutte@fdsea89.fr) ou Marjorie Lefebvre (marjorie.lefebvre01@francetravail.fr)

Charlotte Sauvignac



Service Emploi FDSEA

Affiche de la formation « Taille de la vigne dans le cadre d'une viticulture durable ».

ÉLEVAGE

// ATTAQUE DE LOUP

21 Toujours des séquelles

Félicien Saunois et Alexia Chevallier tenaient un stand à la fête de l'agriculture. La dernière fois que ce couple du secteur de Laignes (21) était passé dans notre journal, c'était au lendemain d'une attaque de loup…

Leur stand était à l'entrée de la fête à Hauteroche, il était impossible de les rater. Nous nous sommes arrêtés pour leur demander des nouvelles suite à notre dernier contact, datant du début d'année. Dans la nuit du 29 au 30 décembre, un loup avait sévi sur leur propriété à Étais, et sept brebis y avaient laissé la vie.

Ils appréhendent l'hiver

Notre première édition de 2025 avait relaté cette énième attaque dans le département… Alors, quoi de neuf depuis ? *« Des avortements, des naissances compliquées, de la perte… Moins d'agneaux, moins de ventes, moins de laine transformée… C'est vraiment compliqué. Nous n'avons pas envie de racheter des animaux, car ça peut recommencer… »*, répond tête basse Félicien Saunois, qui nous rappelle qu'une attaque de loup ne se résume bien sûr pas au nombre d'animaux sinistrés le jour J.

Sa compagne Alexia rejoint cette interview après le passage d'un client : *« Nous remontons petit à petit la pente mais que c'est dur… L'impact psychologique est important. Je ne m'en cache pas : j'ai débuté un suivi à l'approche de la date anniversaire de l'attaque. Nous n'arrivons plus à nous rattacher à nos bêtes comme avant. On se lève le matin avec la boule au ventre. L'hiver va arriver et les prés voisins vont se vider : notre système plein air intégral sera potentiellement la première cible de la prédation »*. Les deux éleveurs ont tenté de prendre les devants en installant une double clôture, des filets et une cabane fermée. La réhabilitation d'une dépendance de leur maison sera bientôt entreprise pour mettre des animaux à l'abri durant la période hivernale : *« notre vision du plein air intégral a donc été revue, non sans regrets… L'idée est d'avoir un rythme de vie plus doux, sans trop d'angoisses la nuit pour débuter des journées plus sereinement »*.

La question d'*« arrêter »* s'est un jour posée, comme le reconnaît Alexia Chevallier : *« heureusement, dans notre malheur, nous avions eu la chance de réserver notre chien de berger la veille de l'attaque… Nous avions également investi dans de grosses transformations de laine, quasiment au même moment. Cela nous a poussés à continuer. Aujourd'hui, j'achète de la laine aux éleveurs bourguignons, je vais même parfois un peu plus loin, comme dans la Meuse où je me suis approvisionnée en laine Mérinos »*. L'activité O'farm'iente est en progression : cela donne du baume au cœur aux jeunes Côte-d'oriens. La quantité de laine valorisée a doublé et approche désormais les 600 kg bruts par an. Les retours sont très bons de la part de la clientèle : *« les gens apprécient cette matière, beaucoup de souvenirs d'enfance remontent avec la laine de moutons ! Notre gamme continue de s'étoffer »*. Les produits sont disponibles sur internet et sur plusieurs marchés locaux. Alexia Chevallier envisage de participer à des salons plus importants en se rendant dans plusieurs grandes villes de France, pour commercialiser ses produits et faire la promotion de l'agriculture bourguignonne.



En plus d'être éleveurs, Félicien Saunois est tondeur professionnel. Alexia Chevallier valorise la laine via sa marque O'farm'iente.

AG

Contact O'farm'iente : 06 79 14 67 27, ofarmiente@gmail.com, www.ofarmiente.fr

// OVINS

21 On a fait des photos

Le concours ovin d'Arnay-le-Duc a réuni 250 animaux vendredi dernier. Voici quelques clichés d'éleveurs Côte-d'Oriens.

Le foirail arnétois retrouvait son traditionnel concours ovin vendredi dernier, deux ans après la dernière édition (la menace de la MHE était passée par là un an plus tôt). Sur place, 31 exposants et 250 reproducteurs dans les races Charollaises, Texel et Sufflok. Si une seule ligne était à retenir dans le palmarès, ce serait celle du prix de championnat Charollais, attribué au Gaec du Moulin de Jonchery. L'élevage de Diancey a raflé la mise avec un demi-frère du dernier champion de Charolles. Ce même animal décroche par la même occasion le titre de meilleur agneau du concours arnétois. D'autres Côte-d'Oriens figurent parmi les différents classements, plusieurs d'entre-eux sont à retrouver ici, en photos.

Thierry Maréchal, président du comice d'Arnay-le-Duc, dressait un bon bilan de cette édition malgré des effectifs en baisse : *« En effet, nous avions une centaine d'animaux en moins que d'ordinaire. Il y a plusieurs raisons à cela : tout d'abord, les Suffolks n'étaient représentés que par un seul élevage, le concours national ayant eu lieu quelques jours plus tôt à Saulieu. Il y a aussi et surtout le sanitaire : les règles sont draconiennes pour se déplacer… Des prises de sang sont obligatoires : cela est contraignant et coûteux. Les éleveurs réfléchissent à deux fois avant de dépenser et de soigner des animaux avec la sécheresse de cet été, qui a déjà engendré beaucoup de frais. Les cours ont aussi nettement baissé : ils étaient à 11 euros/kg en mai et aujourd'hui, ils naviguent entre 7,5 et 8 euros/kg. Les imports de l'étranger nous font du mal, il ne faut pas se voiler la face… Il y a aussi moins d'éleveurs au fil du temps dans nos métiers, c'est une autre raison »*.

AG



Le prix du meilleur agneau et le championnat Charollais pour le Gaec du Moulin de Jonchery (Baptiste Guyot avec l'animal lauréat, et deux membres du jury).



Un deuxième et un troisième prix Charollais pour le Gaec Gaudry, de Marcheseuil.



Le meilleur agneau Texel de l'année, pour le Gaec Lépée.



Le Gaec Beurton Manière décroche un troisième prix de section, en Charollais non inscrits.

Palmarès

• Charollais

Animaux inscrits, première section : 1er Gaec Berland (Viry, 71), 2e Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), 3e EARL du Champ de la Croix (Jouey), 4e Gaec Ferroux (Savilly). Meilleur agneau de l'année : Gaec du Moulin de Jonchery. Deuxième section : 1er EARL du Champ de la Croix, 2e Gaec Gaudry (Marcheseuil), 3e Christine Lacote (Etrigny, 71), 4e EARL du Champ de la Croix, 5e Gaec Ferroux, 6e Thierry Maréchal (Viévy), 7e Gaec du Moulin de Jonchery. Troisième section : 1er Christine Lacote, 2e Gaec du Moulin de Jonchery, 3e Gaec Gaudry, 4e , 5e et 6e Thierry Maréchal. Prix de championnat : Gaec du Moulin de Jonchery.

Animaux non inscrits, première section : 1er Sébastien Jeannin (Souhey), 2e EARL du Champ de la Croix, 3e Gaec Beurton Manière (Censerey), 4e Sylvain Fougère (Igornay, 71). Meilleur agneau de l'année : Sébastien Jeannin.

•Texel

Animaux inscrits, première section : 1er EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88), 2e Gaec Lépée (Millery). Meilleur agneau de l'année : Gaec Lépée. Deuxième section : 1er et 2e EARL Dion, 3e Gaec Lépée, 4e Élevage du Melceney (Chef Haut, 88). Troisième section : 1er EARL Dion, 2e Élevage du Mélceney, 3e Gaec Lépée. Prix de championnat : EARL Dion.

Animaux non inscrits : 1er Gaec de Bouard (Tintury, 58), 2e Gaec Brocard (Cordesse, 71). Meilleur agneau de l'année : Gaec de Bouard.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// OVINS SUFFOLK

Le national a bien eu lieu !

Annulé à la dernière minute l'an passé à cause de la FCO, le grand concours Suffolk s'est bien tenu cette fois à Saulieu, dans le cadre de la Fête du Charolais.

Vous cherchez des qualités bouchères et maternelles, et des agneaux qui grandissent vite ? Investissez en Suffolk ! Cette race ovine était à l'honneur lors de la dernière Fête du charolais à Saulieu. Jean-Marc Bidoire, ancien conseiller au syndicat d'élevage ovin, avait repris du service en assurant l'animation : l'*« homme au micro »* n'a pas tari d'éloges pour ces animaux à la peau noire lors de ce concours national qui a réuni 105 reproducteurs, propriétés de neuf élevages venus de la Saône-et-Loire (1), du Cher (2), de la Haute-Vienne (1), de l'Aisne (1), de la Haute-Marne (1), de la Creuse (1) et de la Côte-d'Or avec le Gaec Poillot et le Gaec Mimeur.

Ça, c'est fait

Les sélectionneurs étaient d'autant plus contents de se réunir que l'édition 2024 n'avait pas eu lieu à cause de la FCO-3. Romain Poillot, membre du comice de Saulieu et lui-même éleveur de Suffolks, reconnaît avoir stressé jusqu'au bout, avec la peur d'assister à une nouvelle annulation : *« Je n'ai pas pu m'en empêcher tellement la déception étaIt grande l'an passé… Heureusement, l'évènement a bien eu lieu cette fois et tout s'est très bien passé. Tout le monde était très satisfait ! Les animaux étaient de qualité selon les dires des éleveurs et des cinq membres du jury venus de Belgique, de l'Aisne, de la Vendée et même de la Côte-d'Or avec Xavier Jeannin, agriculteur à Liernais »*.

Beaucoup de plaques

Énormément de plaques étaient en jeu durant les deux jours du concours. Quatre titres étaient particulièrement prisés : le meilleur mâle et le meilleur lot de femelles ont été attribués au sélectionneur de la Creuse, le grand prix d'élevage est reparti en Saône-et-Loire et la meilleure femelle est revenue au Gaec Poillot. L'élevage de Thoisy-la-Berchère, qui avait fait le court déplacement avec 26 Suffolks, s'est distingué avec une dizaine de plaques, dont le titre du meilleur agneau. Laurent Mimeur n'est pas en reste, l'éleveur de Thoisy-le-Désert a lui aussi fait une belle sortie avec ses douze animaux : quatre premiers prix, le championnat femelle espoir et le suprême femelles (premier prix d'ensemble avec deux brebis, deux antenaises et deux agnelles) sont notamment tombés dans son escarcelle ! Laurent Mimeur n'avait plus participé au national depuis 2012 : *« En plus de l'aspect convivial et commercial de l'évènement, une telle participation permet de se situer par rapport aux autres éleveurs. Chez nous, dans notre ferme, nous sommes forcément les meilleurs car nous sommes seuls mais autour d'autres confrères, c'est autre chose ! Ces résultats sont motivants, ce week-end est très positif »*. Les qualités de race des animaux du Côte-d'Orien ont particulièrement plu, lui qui achète ses reproducteurs en Irlande, en Angleterre et en Belgique (avec des origines galloises).



La Côte-d'Or était représentée par les élevages de Laurent Mimeur (Thoisy-le-Désert) et Romain Poillot (Thoisy-la-Berchère). La France compte 35 élevage inscrits, pour environ 4000 reproducteurs.

Hep, taxi !

Romain Poillot remercie le comice, les éleveurs participants, Jean-Marc Bidoire et les autres bénévoles, sans oublier l'ensemble des visiteurs pour cette grande réussite : *« certains d'entre nous ont pris le taxi pour rentrer se coucher le samedi soir, ce rendez-vous a été dignement arrosé ! »*.

AG

// ÉLEVAGES BOVINS

Et un, et deux, et trois jolis veaux

Une vache limousine a donné naissance à des triplés il y a quelques jours en Côte-d'Or. Nous nous sommes rendus dans l'exploitation concernée.



Pierre-Antoine Bouley, ses deux filles et leurs trois jeunes limousins, la semaine dernière à Bouhey.

Trois veaux pour la même vache limousine : c'est assez exceptionnel. Une rapide recherche sur internet nous envoie sur plusieurs articles de presse similaires : cela est déjà arrivé. Au niveau statistique, difficile d'avoir des éléments, même en contactant le Herd-Book limousin qui n'a pas de données pertinentes à nous donner sur le sujet. Tant pis ! Nous nous rendons à Bouhey près de Châteauneuf, dans la cour de ferme concernée. Peu importe que la probabilité soit d'une chance sur 1 000 ou d'une chance sur 100 000 : ces triplés valent bien une petite photo. Pierre-Antoine Bouley, le chef d'exploitation, nous accueille avec ses deux filles Lola et Margot. Direction la stabulation : les trois jeunes veaux sont là et se portent très bien. Il s'agit de trois femelles, nées le 16 août. Si l'une d'entre elles était un peu plus frêle que ses deux sœurs, sa vigueur est bien repartie de l'avant depuis l'arrivée d'une vache laitière dans le troupeau, venue en aide à *« Maman »*.

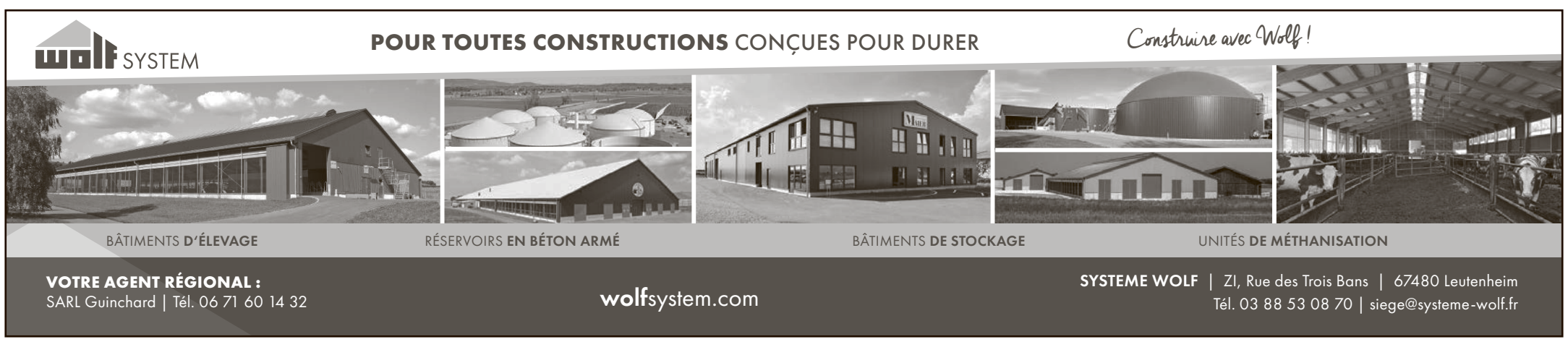
« Je n'y croyais pas trop »

Pierre-Antoine Bouley, éleveur de 120 vaches limousines, réalise la majorité de ses vêlages en septembre, octobre et novembre.

Mi-août, il était tranquillement en vacances en Corse avec sa petite famille, les premiers veaux ne devant arriver qu'à son retour. Quand soudain, plusieurs de ses amis l'ont appelé : *« Joël Roy, Julien Moindrot et Frédéric Clément avaient pris le relais sur l'exploitation durant mon absence. Ils m'informent alors qu'une vache venait de vêler. Il n'y avait pas un veau, ni deux, mais trois ! Au début, je n'y croyais pas trop, forcément… Mais c'était bien la vérité. Nous sommes rentrés deux jours plus tard à Bouhey et nous avons fait connaissance de ces trois petites femelles. Leur mère n'était pourtant pas plus grosse que ça quand nous étions partis. Elle a fait avant le terme, sinon, nous aurions été présents et elle n'aurait pas fait au pré. En effet, j'ai pris l'habitude de rentrer chaque vache pour les vêlages. Cette limousine est la première à vêler cette année »*. Le Côte-d'orien de 42 ans, installé en 2008, reconnaît avoir déjà eu des jumeaux, mais jamais des triplés : *« ce n'est sans doute pas près de recommencer… Depuis notre retour, nous prenons soin de ces trois veaux avec Lola et Margot, nous les surveillons comme le lait sur le feu ! Aujourd'hui, tout va très bien, malgré une petite appréhension au début. La vache laitière qui est venue nous rejoindre est très bonne et très docile, sa présence est très bénéfique »*.

Celui qui élève également une soixantaine de brebis charollaises partage une anecdote : il y a plus de 50 ans, des triplés en race Montbéliarde avaient déjà vu le jour à Bouhey, chez ses grands-parents !

AG



// SOJA

Recommandations techniques pour récolter au bon stade

Les premières parcelles de soja sont bientôt prêtes à être récoltées. Reste à relever le défi d'une récolte technique qui vise à préserver le rendement sans perdre en qualité.



C. Gurziou-Jaouen / Terres Inovia

Soja prêt à être récolté.

Après un été caractérisé par des températures supérieures aux normales et des pluies le plus souvent orageuses et hétérogènes, les premières récoltes de soja dans les régions Nord et Est pourraient débuter dès la fin août pour les sojas de groupe de précocité 000, et se poursuivre sur la première quinzaine de septembre pour ceux du groupe 00.

Identifier le bon stade de récolte

La maturité visuelle du soja se reconnaît lorsque les plantes ont perdu leurs feuilles et que les graines « sonnent » dans les gousses. Le soja se récolte idéalement avec un taux d'humidité compris entre 14 et 16 %.

À ce stade, il est important de ne pas attendre trop longtemps :

• Une récolte tardive augmente le risque d'égrenage et de casse des graines,

• En période de conditions sèches, le taux d'humidité peut chuter rapidement, passant de 30 % à 15 % en quelques jours.

Pour rappel, les normes de commercialisation sont fixées à 14 % d'humidité et 2 % d'impuretés.

Ni trop haut, ni trop vite

La technicité de la récolte réside dans la capacité à bien récolter le premier étage de gousses, souvent le plus rempli et donc fortement contributeur au rendement.

Rater cet étage fructifère peut engendrer une perte moyenne de 4,4 q/ha. Pour l'éviter :

• Ajuster précisément la hauteur de coupe

• Utiliser si possible une coupe flexible, particulièrement efficace pour ramasser les gousses les plus basses

La vitesse d'avancement de la moissonneuse-batteuse doit également être modérée pour optimiser la performance du chantier de récolte (4-5 km/h).

L'andainage du soja : une option délicate

Pour gérer les problèmes d'enherbement ou d'hétérogénéité de maturité, il est possible d'andainer le soja. Il s'effectue idéalement en soirée, lorsque l'humidité des graines est comprise entre 25 et 30 %, stade correspondant au changement de couleur des gousses et des graines (du vert au beige). Il est important de limiter autant que possible la présence de graines vertes pour la commercialisation.

L'andainage doit être réalisé avant l'ouverture des premières gousses, souvent situées en bas de la plante.

Pour cela, on utilise un andaineur grandes cultures (type MacDon) en fauchant le plus bas possible.

En présence d'adventices, la tenue de l'andain est généralement correcte et les risques d'égrenage limités. En revanche, en cas d'affaissement, la récolte avec un pick-up est recommandée pour réduire les pertes.

Récolter des parcelles hétérogènes en maturité

Certaines parcelles peuvent présenter des zones avec des maturités différentes. Dans ce cas, il convient de récolter lorsque la majorité de la parcelle atteint le bon stade, et surtout ne pas attendre une homogénéisation complète. En retardant la récolte on s'expose à un risque accru d'égrenage et de casse des grains pour les sojas les plus avancés ayant des taux d'humidité trop bas.

La récolte peut être engagée avec des parties de la parcelle encore à 20 % d'humidité. Dans les cas de forte disparité, l'andainage reste une solution (voir encadré).

Gérer les situations de salissement

En cas de salissement important, des interventions complémentaires peuvent être nécessaires :

Écimage des adventices hautes en grenaison (chénopodes, par exemple), afin de limiter leur impact sur la récolte et sur la culture suivante,

Recours là encore à l'andainage si le salissement est très important et compromet la récolte directe.

Louis Marie Allard, Terres Inovia

// MOUTARDE

L'objectif est atteint

Le rendement moyen en graines de moutarde devrait se situer aux alentours de 14 q/ha, soit exactement le niveau recherché en début de campagne.

La moutarde a *« bien donné »* cette année, avec des rendements allant de 10 à 23 q/ha selon les échos du président Damien Baumont : *« La moyenne finale sera bientôt connue, il y a toutes les chances qu'elle se situe entre 12 et 16 q/ha et plus précisément autour de 14 q/ha. Une réunion de fin de moissons est programmée à Bretenière avec tous les OS, nous ferons le point tous ensemble »*. Ce résultat était celui espéré il y a un an : *« effectivement, dans notre fonctionnement, les industriels passent tout d'abord commande, ces éléments permettent ensuite de déterminer une surface de production avec un rendement moyen. Nous nous étions justement basés sur une moyenne de 14 q/ha, donc l'objectif est atteint. Cette moyenne de rendement est juste selon moi, elle doit être utilisée à chaque campagne : nous sommes tout à fait capables de l'atteindre avec une météo normale »*. L'agriculteur de Barges revient sur le bon déroulé du cycle de végétation : *« le temps nous a été favorable, les insectes nous ont laissés un peu plus tranquilles que d'habitude. Le salissement des parcelles a été beaucoup moins important, les moutardes ont pris le dessus sur les mauvaises herbes… Aussi et surtout, le travail génétique de la filière porte de plus en plus ses fruits, il faut continuer ainsi ! »*. En bio, la donne est en revanche un peu plus compliquée, comme le reconnaît le président de l'APGMB : *« là, il n'est pas sûr que la commande soit honorée, malgré le fait que les hectares de production étaient en augmentation… Nous le saurons dans quelque temps car la récolte des moutardes dérobées commence tout juste. Certains producteurs m'ont dit qu'ils n'allaient même pas moissonner, tellement il n'y a rien dans leurs champs semés en mai et/ou juin. Les conditions météo ont été difficiles et des insectes ont été pénalisants. La moutarde bio semée à l'automne a, quant à elle, donné de bons résultats, avec des rendements souvent compris entre 8 et 10 q/ha. La moyenne finale en bio chutera nettement avec les dérobées, qui représentent la majorité de nos 1 000 ha en cultures »*.

Et maintenant ?

La campagne 2025-2026 a déjà commencé, au moins dans les *« bureaux »*. À ce titre, la commande des industriels est en forte baisse, comme l'informe Damien Baumont : *« de 12 600 tonnes, nous passons à 10 000 tonnes, ce n'est pas rien. Il a fallu adapter les surfaces. Nous avions 10 000 ha cette année et notre idée était de descendre à 8 000. Nous serons finalement à 9 000 ha, c'est le bout du bout, nous n'avons plus de surfaces disponibles… Le prix ne serait plus garanti si nous en faisions davantage. Le prix, justement, est d'ores et déjà connu : il sera sensiblement le même que celui de cette année, aux alentours de 1 550 euros la tonne. En bio, nous restons exactement à 3 500 euros/t, mais la commande et donc la surface seront deux fois moindres »*. Le contexte n'est pas *« simple »* : *« les industriels peuvent se procurer de la moutarde bio d'Ukraine au même prix que notre conventionnelle… De plus, la consommation française est en baisse »*. Les semis, eux, devraient débuter fin septembre dans le nord de la France. *« Chez nous, en Côte-d'Or, où 60 % des moutardes sont semées, les travaux devraient commencer autour du 1er octobre sur les plateaux et entre le 5 et le 10 octobre dans la plaine »*, précise Damien Baumont.

AG



La commande des industriels sera honorée pour la partie conventionnelle.

// DÉGÂTS DE SANGLIERS

21 Le tournesol, c'est fini pour lui

Le Côte-d'Orien David Doyer nous fait visiter une parcelle de tournesol : une culture qu'il ne cultivera plus à cause des dégâts de sangliers.



« La seule solution que j'ai devant moi, c'est malheureux à dire, est d'arrêter la production ».

Terminé, on plie les gaules. Excédé de voir son tournesol dans un tel état, David Doyer n'en sèmera plus. *« Ça faisait cinq ans que j'en faisais. Cette culture est pourtant intéressante, elle ne demande que très peu d'intrants, elle est dans l'air du temps, mais continuer dans de telles conditions est devenu impossible pour moi »*, lance l'agriculteur de Chaudenay-la-Ville, petit village entre Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche. Nous avions déjà rencontré cet exploitant il y a deux ans, juste avant les moissons, dans un de ses champs de blé déjà impacté par les sangliers : *« j'ai l'impression de me répéter constamment… Rien ne change, les dégâts sont toujours aussi importants. J'ai aussi l'impression que ce problème ne peut pas être résolu… Je suis installé ici depuis 16 ans et j'ai vu les populations de sangliers tripler dans le secteur ! Au printemps dernier, 60 ha de mes prairies ont dû être remis en état, toujours à cause de la même problématique. Mes derniers blés ont eux aussi été touchés ».*

Problème de gestion

David Doyer regrette que *« tous les leviers ne soient pas activés »* pour faire baisser les populations : *« il y a un énorme problème de gestion tout de même… Ce n'est qu'un exemple mais la chasse est permise jusqu'au 31 mars : pourtant, à mon grand regret, tout est terminé dès la fin février, il y a plus le moindre chasseur à partir de cette date… Avec une chasse plus longue, il pourrait y avoir davantage de prélèvements et donc moins de sangliers à l'approche des récoltes. Mais non, ce n'est pas fait ! ». « Les chasseurs ne veulent pas installer une clôture, cela n'arrange rien à la situation »*, regrette le Côte-d'orien, tout en continuant d'évoluer dans sa parcelle de tournesol : *« regardez, ce champ fait un peu plus de 10 ha et environ trois d'entre eux sont détruits à 100 %. J'ai aussi un autre champ ailleurs et il prend la même direction. Cette année, je pourrais bien avoir l'équivalent de 5 ha de tournesol totalement fichus. La seule solution que j'ai devant moi, c'est malheureux à dire, est d'arrêter la production ».*



Environ 3 des 10 ha de ce champ sont détruits à 100 %.

Une détonation vient soudainement interrompre l'interview : *« rassurez-vous, ce n'est pas un coup de fusil, cela ne risque pas… C'est un canon que j'ai mis un peu plus loin, mais cette technique ne marche en moyenne que sept jours. Les sangliers comprennent rapidement le truc et les dégâts reviennent de plus belle. Je ne sais plus quoi faire, vraiment. Les sangliers viennent dans cette parcelle toutes les nuits depuis environ un mois et demi. Je ne sais pas non plus ce que je vais récolter ».*

AG

// BLÉ

Une récolte pas rentable et difficilement exportable

33,4 Mt de blé ont été engrangées cet été. À Rouen, les cours de la céréale sont inférieurs de 30 €/t aux coûts de production. À l'export, la France peinera à vendre plus de 8 Mt de blé à des pays tiers. La concurrence internationale est très forte avec des stocks report records.

Cette année, le rendement moyen du blé moissonné est de 7,44 tonnes par hectare (t/ha) selon *Argus Média France*. Il est supérieur à la moyenne olympique 2017-2023 de 7,2 t/ha et surtout à celui de l'an passé (6,1 t/ha). Cette performance technico-économique conforme au potentiel de production de la ferme France ne suffit pas pour autant à rendre les céréaliers français optimistes. En ayant récolté 33,4 millions de tonnes (Mt) de blé sur les 4,49 millions d'hectares cultivés, la nouvelle récolte de blé est juste satisfaisante. La sole emblavée la campagne passée est inférieure de 400 000 à 500 000 hectares à la moyenne des années 2010. Aussi, près de 3 Mt n'ont pas pu être produites. Mais l'automne dernier, les conditions de cultures étaient mauvaises dans certaines petites régions et les céréaliers ont préféré cultiver du colza plus rentable, a expliqué Alexandre Willekens, analyste chez *Argus Média France* (ex-*Agritel*).

Cours pénalisés

Par ailleurs, la commercialisation de la nouvelle récolte nationale s'annonce compliquée. *« Le marché mondial des céréales renoue avec la lourdeur des années 2016-2019. Seuls un sursaut de la demande, une rétention prolongée des producteurs mondiaux, une montée des tensions géopolitiques, des mouvements de devises, ou encore la météo de 2026 pourraient raviver la volatilité »*, a déclaré Gautier Le Molgat, directeur général d'*Argus Média France*, fin août. Le premier indicateur de cette lourdeur est le prix de vente de la tonne de blé sortie ferme, inférieur d'au moins 30 € au coût moyen de production estimé à 200 €/t par *Argus Média France*. Actuellement, les cours du blé sur le marché de Rouen sont fortement pénalisés par la parité de l'Euro. À 1,17 € le dollar, la tonne de céréale vaut 30 € de moins qu'avec un dollar à 1,04 €, sa valeur au début de l'année. De plus, les échanges commerciaux de blé devraient croître d'à peine 10 Mt dans le monde sans retrouver leur niveau de 2023-2024.



iStock/Scharfsinn86

Le rendement moyen du blé atteint cette année les 74,4 quintaux par hectare (q/ha). Il est supérieur de près de 10 % à la moyenne 2017-2023.

Aussi, la France n'exportera que 8 Mt de blé vers des pays tiers dont 2,5 Mt au Maroc, 2,4 Mt en Afrique subsaharienne, 0,9 Mt en Égypte et près de 2 Mt vers d'autres pays tiers, selon Maxence Devillers, analyste sénior des marchés pour *Argus Média*. Mais en ce début de campagne de nouvelles opportunités à l'export ne sont pas exclues.

L'offre mondiale explose

Toutefois, la France ne peut plus compter sur la Chine ni sur l'Algérie pour commercer. En ayant restreint ses importations de blé, l'Empire du milieu ne compensera plus la perte du marché algérien inhérente aux différends diplomatiques qui opposent la France et l'Algérie. Pour autant, cette dernière importe toujours du blé d'Union européenne (UE) bien qu'elle ait largement ouvert son marché à la Russie. Par ailleurs, la production de blé en UE (152 Mt ; + 21 Mt sur un an) et ses 33 Mt exportables est concurrencée sur les marchés par les 70 Mt elles aussi disponibles à l'export en Bulgarie, en Roumanie, en Ukraine et en Russie, cette dernière étant finalement parvenue à engranger 86,5 Mt de grains selon *Argus Média France*. Enfin, des stocks report de blé, attendus à des niveaux record en fin de campagne en France (4 Mt ; + 1,5 Mt), en UE (19,4 Mt ; + 1,9 Mt) et dans l'ensemble des pays exportateurs majeurs de la planète (69 Mt ; + 5 Mt), devraient durablement plomber les prix. De plus, l'UE ne peut pas miser sur sa faible récolte de maïs (57 Mt) pour compenser l'abondance de blé sur son marché intérieur puisque l'offre mondiale (des États Unis en particulier), explose : 1 300 Mt soit + 45 Mt sur un an.

Au contraire, l'UE renouera même avec des importations en hausse (23 Mt ; + 2-3 Mt), selon *Argus Média France*. Toutefois, les céréaliers français misent sur une légère reprise du marché national (14,2 Mt) et sur une bonne tenue des exportations intra-européennes (6,8 Mt) pour écouler leurs récoltes.

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET ASSURANCE DE PERSONNES

EN CAS DE PROBLÈME, C'EST RASSURANT DE POUVOIR COMPTER SUR UNE VOISINE.

gan ASSURANCES

Adeline BERILLE
AGENT GÉNÉRAL À VENAREY LES LAUMES
13, avenue Jean Jaurès
Tél. : 03 80 96 08 87

VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Adeline BERILLE - Agent général n° Orias 24006208 - www.orias.fr - 13, avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY LES LAUMES
Tél. : 03 80 96 08 87 - semur-les-laumes@gan.fr - Photo : Margot Fayol.

// PRESSE À BALLES RONDES

Les systèmes de coupe facilitent la distribution des balles

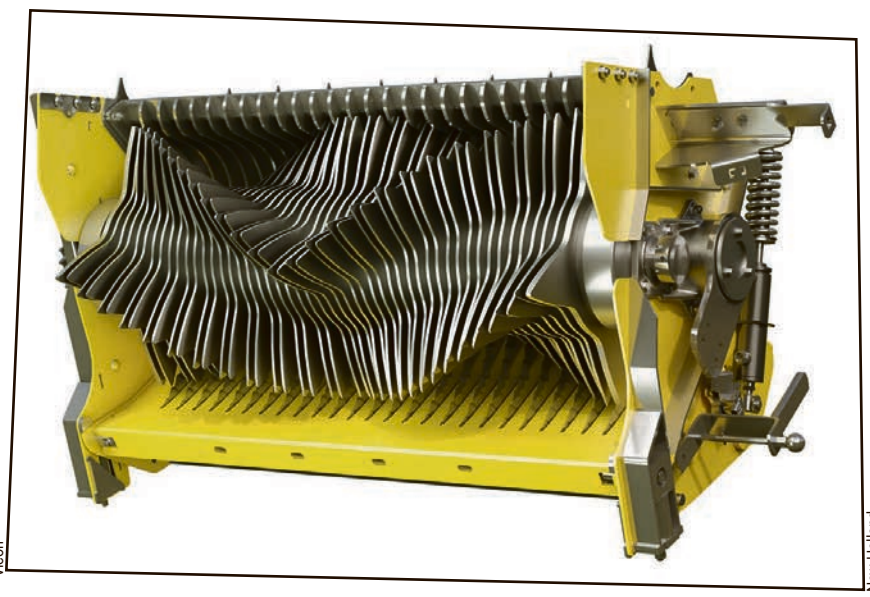
Les systèmes de coupe embarqués sur les presses à balles rondes présentent des différences de longueur de hachage selon les marques et les modèles. Ils sont utilisés aussi bien au foin qu'à la paille.

De plus en plus de presses à balles rondes embarquent un dispositif de coupe. En fonction des marques, le taux d'équipement des machines à chambre variable varie de 30 à 50 %. Du côté des chambres fixes, seules les rares presses dédiées à l'enrubannage en décomposé valorisent la coupe, sachant que la majorité d'entre elles sont utilisées en France pour la récolte de foin en brins longs. Et bien entendu, la totalité des combinés presses-enrubanneuses embarque un système de coupe. La principale raison justifiant la coupe du fourrage est le gain de temps et d'énergie lors de la distribution des balles, notamment lorsque celle-ci s'effectue avec une remorque mélangeuse. Cet avantage est devenu d'autant plus décisif avec la progression de la densité des balles sur les presses de dernière génération. Il n'y a finalement que les utilisateurs de dérouleuses, qui n'ont pas d'intérêt à couper leur fourrage. Le rotor de coupe peut aussi être valorisé avec la paille par les éleveurs souhaitant obtenir des brins très courts pour leur litière.



Vicon

Le système de coupe s'utilise aussi lors du pressage de la paille pour réaliser des brins courts valorisés pour la litière ou l'alimentation.



New Holland

Le nombre et la disposition des rangées de dents des rotors de coupe sont propres à chaque constructeur.

Travailler avec la moitié des couteaux

Les round balers intégrant un système de coupe se démarquent par l'adoption d'un ameneur rotatif spécifique disposant de doubles dents réparties de manière hélicoïdales, à travers lesquelles passent les couteaux. Chaque marque met en avant la disposition et le nombre de rangées de dents de son rotor (deux, trois, quatre, voire six). Selon les machines, le montage du rotor hacheur se complète d'un renforcement de différents organes et notamment de la transmission (limiteur de couple, chaînes…). Le principal critère de choix d'un système de coupe est le nombre de couteaux, qui définit la longueur des brins produits. La plupart des constructeurs proposent deux versions, qui selon les marques et les modèles, offrent de 13 à 17 couteaux pour la première et de 23 à 26 couteaux pour la seconde. Sur les presses à chambre variable, la grande majorité des ventes se concentre sur la première déclinaison, les utilisateurs se contentant généralement de 6 à 7 couteaux pour couper le foin et de 10 à 14 couteaux pour l'enrubannage. Les systèmes à plus de 20 couteaux sont plutôt réservés aux gros faiseurs qui utilisent la moitié des couteaux le matin et l'autre moitié l'après-midi, de façon à conserver des lames bien affûtées sur toute la journée.

Des dispositifs coupant des brins de 36 millimètres

Certains utilisent l'ensemble des couteaux de manière à obtenir une coupe très fine, notamment pour la paille destinée aux élevages avicoles ou à des logettes. Attention toutefois à la coupe courte qui peut entamer le débit de chantier de la machine en augmentant la prise de puissance et en compliquant la formation des balles. Le poids des balles d'enrubanné dépassant la tonne peut aussi devenir limitant. Ces contraintes n'ont toutefois pas empêché la mise au point par les Autrichiens Göweil et Pöttinger de dispositifs à 30 et 32 couteaux coupant à 36 millimètres théoriques. Ces deux marques se distinguent en outre par leur rotor alimenté en partie supérieure, avec des couteaux réversibles à double tranchant disposés sur le dessus, facilitant l'accès à ces derniers et espaçant leur affûtage.

La facilité d'intervention sur les couteaux est un point à ne pas négliger, car leur affûtage régulier est l'aspect le plus important dans le maintien d'une



Claas

L'utilisation de couteaux bien affûtés garantit une bonne qualité de coupe et limite la puissance absorbée, ainsi que la consommation de GNR.





Pöttinger

Les constructeurs autrichiens Göweil et Pöttinger équipent leurs presses à balles rondes de systèmes à 30 et 32 couteaux affichant une longueur de coupe théorique de 36 mm.

MACHINISME



Pöttinger

Pöttinger a développé un dispositif de coupe monté sur glissière facilitant l'entretien des couteaux.



D. Laisney

Lorsque le système de coupe n'est pas utilisé, il est recommandé de mettre des faux couteaux, afin d'éviter l'encrassement des orifices accueillant les couteaux.

EN CHIFFRES

- 60 à 70 mm de longueur de brins théorique avec 13 à 17 couteaux, 42 à 45 mm avec 23 à 26 couteaux, 36 mm avec 30 ou 32 couteaux
- 15 à 20 chevaux de prise de puissance pour une quinzaine de couteaux (et davantage s'ils sont usés ou mal affûtés)
- 3 500 à 7 000 euros de surcoût (prix catalogue) pour une coupe à 13-17 couteaux, 7 000 à 13 000 euros pour 23-26 couteaux
- 300 à 400 balles d'intervalle d'affûtage des couteaux en conditions normales et 150 à 200 balles en conditions très usantes

bonne qualité de coupe, mais aussi pour limiter la prise de puissance et donc la consommation de GNR.

Un fond de canal escamotable

La sécurité des couteaux joue également son rôle dans la préservation de la qualité de coupe. La version individuelle à ressort est la plus répandue, mais certaines presses proposent une sécurité hydraulique permettant d'adapter la résistance des couteaux à la pression du fourrage suivant les conditions. Toutefois, contrairement à une sécurité individuelle qui escamote seulement le ou les couteaux concernés par le corps étranger, la sécurité hydraulique déplace l'ensemble de la cassette. Quant à la gestion des bourrages auquel est plus exposé un rotor hacheur, elle impose le recours à un fond de canal escamotable. Certaines machines disposent aussi d'un capteur indiquant le mouvement de la trappe, afin d'anticiper un éventuel bourrage et ainsi de réduire la vitesse avant qu'il n'apparaisse.

Penser à mettre des faux couteaux

Si la mise en œuvre de la coupe s'effectue hydrauliquement, la sélection des couteaux ne l'est pas forcément. Les systèmes à plus de 20 couteaux combinent généralement deux cassettes permettant une activation de la moitié des couteaux depuis la cabine. En ce qui concerne les systèmes à 13-17 couteaux, la sélection du nombre de couteaux à escamoter se fait manuellement. Certains constructeurs proposent des mécanismes facilitant la sélection comme Kuhn avec son barillet rotatif, qui centralise la mise en œuvre de 4, 7 ou 14 couteaux. Attention à bien obstruer la fente du couteau escamoté par un faux couteau pour ne pas encrasser cet interstice. De plus en plus de machines bénéficient d'ailleurs d'un dispositif automatique d'ouverture et fermeture des couteaux à chaque balle, évitant l'encrassement.

L'escamotage automatique des couteaux est aussi mis à profit sur certains modèles en fin de pressage, de façon à terminer la balle avec des brins longs pour une meilleure finition. Dans le même but, bon nombre d'utilisateurs désactivent systématiquement les couteaux des extrémités, pour obtenir des bords de balle plus nets. Dans tous les cas, et plus particulièrement pour les coupes assez courtes, il est conseillé de lier avec du filet, gage d'une meilleure tenue de balle.



M. Portier

Selon les presses à balles rondes, la sélection du nombre de couteaux s'effectue manuellement ou hydrauliquement.



D. Laisney

La coupe du foin lors du pressage facilite le délitement des balles dans les remorques mélangeuses.

Michel Portier



// LES NOUVEAUTÉS

Case IH Débit de chantier doublé pour la presse enrubanneuse Silage Pack



L. Vimond

La presse enrubanneuse à chambre fixe RB 545 Silage Pack de Case IH bénéficie d'évolutions pour la prochaine saison. Ce combiné profite d'un nouveau boîtier d'entraînement en 1 000 tr/min à la prise de force, ainsi que d'une cinématique renforcée, lui permettant d'être attelé derrière un tracteur de 200 ch. Il gagne en performances et peut atteindre, selon Case IH, le rythme d'une balle à la minute, pressée, filmée et enrubannée, le double de la version précédente.

Case IH Densité homogène sur les presses à balles cubiques


L. Vimond

Disponible sur les presses à balles cubiques Case IH LB HD (à partir de 2020) et LB XL (à partir de 2022), le kit Baler Automation autorise la machine à piloter les tracteurs dotés de l'Isobus de classe 3 (Puma, Optum et Magnum). Ce kit comprend notamment un lidar, fixé sur le toit de cabine du tracteur, qui analyse la position et l'épaisseur de l'andain, de jour comme de nuit. Il permet d'automatiser la direction du tracteur, de façon à être centré, et la vitesse, afin de générer des tranches de bottes de dimensions et de densités identiques. En bout de champ, un mode fourrière met en attente le fourrage dans la préchambre, si la quantité de fourrage optimale n'est pas atteinte.

GAMME FENAISON FENDT



2026 : Fendt or not Fendt ? That is the question

CONDITIONS EARLY BIRD

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
Ouanne - St Gondon
et son agent :
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

Claas Une nouvelle presse à chambre fixe



Claas

Un an après la présentation de la presse-enrubanneuse Rollant 630 RC Uniwrap, Claas lance la 630 RC. Avec sa chambre de pressage d'un diamètre de 1,25 m et son système de coupe à 25 couteaux, ce nouveau modèle se positionne au-dessus de la Rollant 520 et remplace les modèles RC 540, 455 et 454. Le diamètre de balle est réglable entre 1,25 m et 1,35 m. Le rotor de coupe Roto Cut HD compte jusqu'à 25 couteaux en acier allié au bore d'une épaisseur de 8 mm et disposés en spirale avant d'acheminer le produit coupé vers la chambre de pressage. Les quatre rangées de dents alimentent la machine à raison de 13 800 coupes par minute maxi. La Rollant 630 RC propose deux longueurs de coupe de 63 et 44 mm et bénéficie du pick-up de dernière génération de 2,10 m, baptisé Multiflow. La chambre de pressage de 1,25 x 1,20 m est équipée de 16 rouleaux de pressage structurés entraînés par des arbres de 55 mm. Ces rouleaux sont conçus pour comprimer les balles avec une densité élevée. Avec son segment de trois rouleaux activables à la demande et deux ressorts réglables intégrés à la porte arrière, le système Maximum Pressure System II (MPS II) génère une pression supplémentaire pour former des balles plus denses. La pression peut être modulée mécaniquement en continu entre 60 et 120 bars. Enfin, cette nouvelle presse est commandée depuis le tracteur via le terminal Cemis 700 compatible Isobus.

Claas Nouvelle série Cerex 700



Claas

Les Cerex 760 et 780 viennent compléter la gamme de presses à balles rondes à chambre variable en se positionnant au-dessus de la série Variant 500. Elles sont plutôt destinées aux ETA et aux grosses exploitations. Entraînées à un régime de prise de force de 1 000 tr/min et équipées d'un pick-up 5 barres porte-dents Multiflow HD ainsi que d'un rotor de coupe hélicoïdale, elles sont capables de produire jusqu'à 60 balles à l'heure. Elles adoptent de série le fond rotor PRO. La nouvelle chambre de pressage fait appel à deux courroies sans fin HD, à un nouveau système hydraulique et à un nouveau bras de tension. Elle permet de moduler en continu le diamètre de balle entre 0,90 m et 1,60 m pour la Cerex 760 et entre 0,90 m et 1,83 m pour la Cerex 780. Installée de série, la fonction noyau mou aide à gérer de manière ciblée la pression de pressage et la qualité des balles, notamment lors du pressage de foin ou d'ensilage. La régulation de la pression est paramétrée depuis le terminal Cebis. Cette presse, conçue pour l'ensilage, la paille ou le foin, peut produire des balles d'une densité supérieure à 135 kg/m³ en paille. Elle est disponible en version Roto Feed (RF), sans couteaux ou Roto Cut (RC), avec 25 couteaux pour une longueur de coupe de 44 mm ou 17 couteaux pour une coupe à 63mm. Les presses Cerex 700 RF/RC sont entraînées par un système hautes performances à entraînement double conçu pour une puissance d'entrée jusqu'à 216 ch directement intégré au châssis. Fonctionnant à un régime de 1 000 tr/min, le système divise la transmission en sortie de boîtier d'entraînement principal. Le flux gauche sert à entraîner la chambre de pressage, tandis que le flux droit est utilisé pour entraîner le rotor via la double chaîne. Cette solution technique permet de transmettre des couples plus élevés, d'augmenter la longévité des chaînes d'entraînement et d'améliorer la fiabilité de la presse en général.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation



BÂTIMENTS
STANDARDS
OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

// LES NOUVEAUTÉS

Fendt Pesée et capteur d'humidité sur les presses enrubanneuses Rotana Combi



D. Laisney

Les presses enrubanneuses Rotana Combi de Fendt sont désormais éligibles au pack Profi comprenant la mesure de l'humidité, la pesée de la botte lors de son éjection et des barres à led sous les capots. Ce pack se décline en deux versions : LS et TIM (Tractor Implement Management). En finition LS (Load Sensing), le tracteur alimente en permanence le circuit hydraulique de la presse, afin qu'elle fonctionne de manière autonome et puisse activer chaque fonction au moment opportun. Avec le TIM, la presse enrubanneuse pilote via l'Isobus certaines fonctions, comme le lancement du liage et l'ouverture de la porte arrière, sans intervention du chauffeur. Elle assure en plus l'arrêt automatique du tracteur lorsque le diamètre programmé de la balle est atteint. Les packs TIM Profi et LS Profi incluent différentes fonctionnalités, telles que le débourrage automatique, le relevage automatique du pick-up lors de la pesée ou de l'engagement de la marche arrière et le nettoyage automatique des orifices pour le passage des couteaux (cycle de montée et descente des couteaux à des intervalles réguliers). Elle comprend aussi la désactivation du système de coupe à partir d'un certain diamètre (sur Rotana 160 V Combi) ou d'un pourcentage de densité maxi (sur Rotana 130 F Combi) réglé par l'opérateur, afin de garder des brins longs sur la surface de la balle pour une meilleure tenue. Les presses à balles rondes Rotana V et F de Fendt, en finition d'entrée de gamme (non Xtra), profitent désormais en standard de la compatibilité Isobus. Elles accèdent dorénavant en option à la trappe HydroflexControl (en standard sur les Rotana V Xtra et F Xtra), qui réduit les risques de bourrage. L'ajout de cet équipement s'accompagne d'une augmentation de 18 % de la puissance transmissible, grâce au tarage supérieur de la sécurité principale (1 950 Nm contre 1 650 Nm sans HydroflexControl).

John Deere Les presses à balles rondes gagnent en productivité



John Deere

Le constructeur américain John Deere renouvelle ses gammes de presses à balles rondes à chambre fixe et à chambre variable, ainsi que ses presses enrubanneuses. Ces machines de dernière génération bénéficient de fonctionnalités de connectivité, grâce à l'Isobus.
Si la presse est dotée d'un capteur d'humidité, le chauffeur peut recevoir une alerte si le taux moyen par balle dépasse la valeur consigne. Depuis la plateforme John Deere Operations Center, le chef d'entreprise accède à une cartographie de matière sèche, au nombre de balles, au taux d'humidité et à la taille de chaque balle, dont le point de chute est géolocalisé. Les presses à chambre variable bénéficient d'une chaîne cinématique renforcée. Les modèles premium V452R et V462R inaugurent un timon articulé. Celui-ci dispense de la conduite en zigzag sur l'andain, en ligne droite comme en virage, en pilotant la position de la machine pour uniformiser le chargement à gauche et à droite de la chambre de pressage. Cet équipement rend également la presse plus maniable en réduisant le rayon de braquage. Ces machines bénéficient par ailleurs d'une densité maximale accrue à 140 kg/m³. Les modèles V452M et V462M adoptent de nouvelles courroies sans fin plus rugueuses, facilitant la prise du filet, même en conditions humides. Pilotés depuis l'écran tactile G5e, ils reçoivent un engagement hydraulique des couteaux sélectionnés, des points de graissage à accès facile et un système de lubrification automatique des chaînes. Enfin, les presses-enrubanneuses C442R, C452R et C462R accèdent, en option, à un dispositif de pesée des balles, s'appuyant sur des capteurs sur chacun des quatre rouleaux de la table de transport. De plus, la fonctionnalité Isobus Aux-N ouvre la voie au pilotage par les joysticks multifonctions, comme le CommandPro.

Krone Une pince qui retient les balles rondes dans les pentes



D. Laisney

Proposé sur les presses à balles rondes à chambre variable à courroies Varipack et Varipack Plus, le reteneur de balles de Krone se monte en lieu et place de l'éjecteur de balles. Il se compose d'une pince pilotée hydrauliquement depuis la cabine via un distributeur simple effet. Après avoir manœuvré pour se placer perpendiculaire à la pente, le chauffeur resserre la pince, afin de bloquer la balle lors de l'ouverture de la porte, lorsqu'elle chute de la chambre. Privée d'inertie, la balle se pose au sol et se trouve immobilisée dans les pentes importantes.



Distributeurs agréés :

ETS Morisot
Matériels agricoles - Vente - Réparation
21 - Terrefondrée
03 80 81 01 56

MANIERE AGRI-VITI SERVICE
Ivry-en-Montagne
21340 Valmont
03 80 20 21 15



ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE

CHOISISSEZ LE CRÉDIT AGRICOLE POUR BÉNÉFICIER DU NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Le contrat d'assurance Récoltes et le contrat d'assurance Prairies sont assurés par PACIFICA, Compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.
08/2025 Crédit photo : Getty images.

// LES NOUVEAUTÉS

Krone Une nouvelle génération de caméras numériques



Krone

D. Laisney

Grâce à l'utilisation de nouvelles caméras numériques, Krone équipe ses machines de systèmes à haute résolution. Cette nouvelle génération de caméras numériques offre une meilleure vue d'ensemble du travail en cours, offrant ainsi plus de sécurité et de confort. De nombreuses machines de la gamme Krone sont désormais équipées de cette technologie. C'est le cas notamment des presses à balles rondes, à balles cubiques et des combinés d'enrubannage. Une caméra placée dans la chambre de pressage permettra ainsi de contrôler le processus de liage. Dès que la balle passe sur la table d'enrubannage, le terminal CCI bascule automatiquement sur la caméra qui y est installée pour afficher l'enrubannage en direct. Par ailleurs, si une caméra se trouve à l'arrière de la machine, une fenêtre de caméra séparée apparaît automatiquement sur le terminal en cas de signal marche arrière via Isobus, ce qui assure encore plus de sécurité lors des manœuvres.

Kubota Une nouvelle gamme de presses à chambre variable



Kubota

Kubota inaugure une nouvelle gamme de presses à balles rondes à chambre variable offrant davantage d'efficacité en termes de densité et de forme de balles, de temps de cycle, de polyvalence dans les produits pressés et de maintenance. Cette série BV6000 complète et remplacera à terme les machines BV4000 et BV5000. Formant respectivement des balles jusqu'à 1,65 et 1,85 m de diamètre, les deux modèles BV6160 et BV6190 adoptent des composants redimensionnés déjà apparus sur les presses à chambre fixe BF 3500, comme le pick-up de 2,30 m de large à double chemin de came et cinq barres porte-dents. Trois versions d'amenage sont proposées. En entrée de gamme, l'ameneur alternatif à fourches est remplacé par un dispositif rotatif accompagnant le fourrage. Pour les usages plus intensifs, un nouveau rotor de 520 mm de diamètre est proposé sans ou avec système de coupe à 15 ou 25 couteaux. Ce rotor s'accompagne d'un fond escamotable sur parallélogramme pour résoudre les bourrages. La chambre de pressage, dont la largeur est portée à 123 cm, accueille quatre courroies sans fin, la gestion de la densité étant assurée par le dispositif Intelligent Density 3D. L'actionnement hydraulique du balancier pour le rappel des courroies autorise une réduction des temps morts après l'éjection de la balle. Le système de liage des balles (film ou film/ficelle) à injection directe est conservé. Son positionnement autorise le chargement de la bobine à hauteur d'homme. Éligibles aux fonctionnalités Isobus Tim assurant un pilotage du tracteur par la presse, les BV6000 sont commandées depuis un terminal Isobus ou le boîtier Focus 3 en version non Isobus. Ces machines peuvent aussi recevoir un capteur d'humidité et avec le TIM pack 2.0, le timon articulé hydraulique géré automatiquement pour optimiser le chargement de la chambre, sans que le chauffeur ait à zigzaguer sur l'andain.

Kuhn Forte pression de serrage sur les presses à balles rondes VB 3260 et VB 3290



Kuhn

Commercialisées depuis septembre 2023, les presses à balles rondes VB 3260 et VB 3290 (diamètre de balle : jusqu'à 1,60 et 1,85 m) adoptent une troisième option de réglage de la densité de serrage de la balle, dénommée Progressive Density Max. Elles intègrent alors une vanne proportionnelle, afin d'ajuster la pression de serrage de la balle entre 80 et 250 bars, ainsi que des vérins capables d'assumer cette contrainte. Un capteur fournit en temps réel sur le terminal en cabine du tracteur l'information sur la pression dans la chambre de la machine. Pour supporter l'option Progressive Density Max, les presses s'accompagnent de roulements et d'une structure du balancier renforcés.
Par ailleurs, les VB 3260 et VB 3290 disposent de série d'un rotor intégral associé à un pick-up à cinq barres porte-dents, ainsi que d'un rouleau tasse-andain. La chambre de pressage se dote de décrotteurs de courroies et l'utilisateur pourra même choisir d'équiper sa presse VB 3200 d'un double entraînement des courroies pour travailler en conditions difficiles.

Kuhn Le pick-up des presses à balles rondes piloté par GPS

Les presses à balles rondes VB série 7100 de Kuhn reçoivent la fonctionnalité Isobus Task Controller Section Control (TC-SC) assurant le pilotage automatique du pick-up via GPS. Cette solution permet au ramasseur de s'abaisser uniquement en présence d'un andain, réduisant l'usure de la machine et améliorant le confort de l'utilisateur. En outre de cette innovation majeure, les VB 7100 bénéficient de la fonctionnalité Isobus TIM. Avec cette dernière, les presses pilotent le tracteur, automatisant l'ensemble du cycle de pressage. Elles s'équipent aussi des Task Controllers basique (TC-BAS) et géoréférencé (TC-GEO) enregistrant, documentant et cartographiant les tâches avec toutes les informations, telles que le nombre de balles, les informations relatives au client et à la parcelle, ainsi que le rendement horaire et le poids des balles.



Kuhn



// LES NOUVEAUTÉS

Kverneland Les presses Densus visent la performance



Kverneland

Kverneland commercialise la gamme de presses à balles rondes à chambre variable Densus, composée de deux modèles. Ces machines se caractérisent par leur pick-up de 2,30 m à double chemin de cames et cinq barres porte-dents, suivi de vis de recentrage et d'un rotor de 520 mm de diamètre (Powerfeed à 14 dents ou rotor hacheur ChopFeed15, à 15 couteaux). Composée de quatre courroies sans fin, la chambre de pressage propose un pilotage personnalisable de la densité sur trois zones (cœur, zone intermédiaire et périphérie). Ces presses intègrent le système de liage ficelle ou filet PowerBind. Kverneland a également fait évoluer le système de chargement des rouleaux de filet, dont la hauteur a été abaissée, et le mode de stockage des bobines, désormais à la verticale. Elles sont également déclinées aux couleurs de Vicon sous l'appellation VariBale.

Massey Ferguson Deux petites balles cubiques produites simultanément

La presse Massey Ferguson SB.1436DB se distingue par la production de deux petites balles cubiques juxtaposées. Cette machine dispose d'un canal de pressage de 90 cm de large et de 35 cm de haut (36 x 14 pouces), intégrant en partie arrière un couteau qui le divise en deux, afin de confectionner des balles de 45 cm de large et 35 cm de haut (18 x 14 pouces). Les balles sont chacune liées par deux ficelles et leur longueur s'ajuste de 60 à 130 cm. À noter que les quatre noueurs fonctionnent par paire et en décalé. La presse à balles cubiques MF SB.1436DB dispose d'un piston fonctionnant à une cadence de 90 coups par minute et elle demande pour son animation une puissance de 120 chevaux à la prise de force. Elle est équipée d'un pick-up de 2,70 m de large (105 pouces).



Massey Ferguson

McHale Davantage de débit pour les presses à chambre fixe



L. Vimond

Succédant aux presses à chambre fixe F5000, la nouvelle gamme F5-500 de McHale hérite de plusieurs composants éprouvés sur les presses enrubanneuses à chambre fixe Fusion 4, tels que le pick-up Profi-Flo, le fond de canal d'alimentation conique à suspension permettant d'absorber les pics de charge, ainsi que les vis de recentrage redessinées et avancées. L'offre se compose de quatre modèles : F5-540 à ameneur rotatif, F5-550 à rotor 15 couteaux (25 en option), F5-560 à rotor 25 couteaux et terminal Isobus et F5-560 Plus intégrant en plus le liage film. Ces machines réalisent des balles de 1,25 m de diamètre pour 1,23 m de large.

Le système de liage évolue avec un réglage simplifié et un meilleur maintien des rouleaux de filet qui peuvent désormais atteindre 4 500 m de long et 1,30 m de large.

La chaîne cinématique est également renforcée, permettant de passer 10 % de couple en plus au niveau du rotor, dont l'arbre atteint désormais 70 mm de section. Le réservoir d'huile pour la lubrification des chaînes voit sa capacité monter à 8 l.

Les presses McHale F5-500 bénéficient de capots redessinés pour ne plus accumuler de matière, de prises hydrauliques à manchons colorés et d'attaches rapides sans goupille pour les roues de jauge.

Pour piloter ces machines, le boîtier Wizard gère la F5-540. Proposant le réglage de la densité, l'i-Control 5 assure la gestion de la F5-550, qui dispose également du réglage de la pression des couteaux en cabine et du graissage automatique. Enfin, le terminal Isobus (7 ou 12 pouces), ou celui du tracteur, pilote les F5-560 et F5-560 Plus (ou la F5-550 en option). Par rapport aux F5-550, ces machines proposent le réglage du nombre de tours de film/filet en cabine, une caméra intégrée et un éjecteur de balle automatique.

Claas Un nouveau pick-up sur les Variant 500



Claas

Les presses Variant 580/560 et 585/565 se voient gratifier du pick-up Claas de dernière génération baptisé Multiflow, un pick-up d'une largeur de travail de 2,10 m doté de quatre bras porte-dents commandés. Il se distingue par des pertes encore réduites à l'alimentation et un flux de produit accéléré. Le nouveau système de came demande moins d'énergie d'entraînement et exige moins d'entretien.

Le pick-up Multiflow HD est disponible en option en version 5 rangs, une solution plutôt destinée aux travaux d'ensilage. Tout comme sur le pick-up Multiflow, les racleurs sont en matière synthétique durable et robuste. En revanche, l'arbre du pick-up affiche un diamètre de 70 mm qui lui confère une plus grande robustesse.

Ces deux versions travaillent à un nouveau régime de rotation 15% plus élevé qui permet d'améliorer les performances au ratissage par rapport au modèle précédent.





// LES NOUVEAUTÉS

Kuhn Nouveau système de coupe fine sur les VBP 7100

Le constructeur alsacien lance un nouveau rotor de coupe fine pour les combinés presses-enrubanneuses de la série VBP 7100. Ce nouveau rotor intégral Opticut 33, permet une longueur de coupe théorique de 34 mm, et est conçu pour améliorer l'efficacité et la qualité de la production fourragère. Il dispose de 33 couteaux qui délivrent une longueur de coupe plus courte qui améliore le mélange du fourrage et l'ingestion par les animaux.
La technologie brevetée de nettoyage actif des couteaux nettoie automatiquement après un certain nombre de balles tous les couteaux, y compris les couteaux non actifs. Les couteaux se remplacent sans aucun outil.



Kuhn

Gam Agri Pièces Un rouleau tasse-andain combiné à la cuve incendie

Gam Agri Pièces lance le Roll Paille, un rouleau tasse-andain venant se positionner sur le relevage avant, entre le tracteur et un outil frontal, telle qu'une cuve à incendie. D'un diamètre de 275 mm, ce rouleau mesure 2 m de large. Facturé 1 580 euros HT au départ de l'atelier, cet équipement frontal n'augmente le porte-à-faux que d'une cinquantaine de centimètres.



Gam Agri Pièces

CTD Une solution moussante pour lutter contre les incendies de machines agricoles

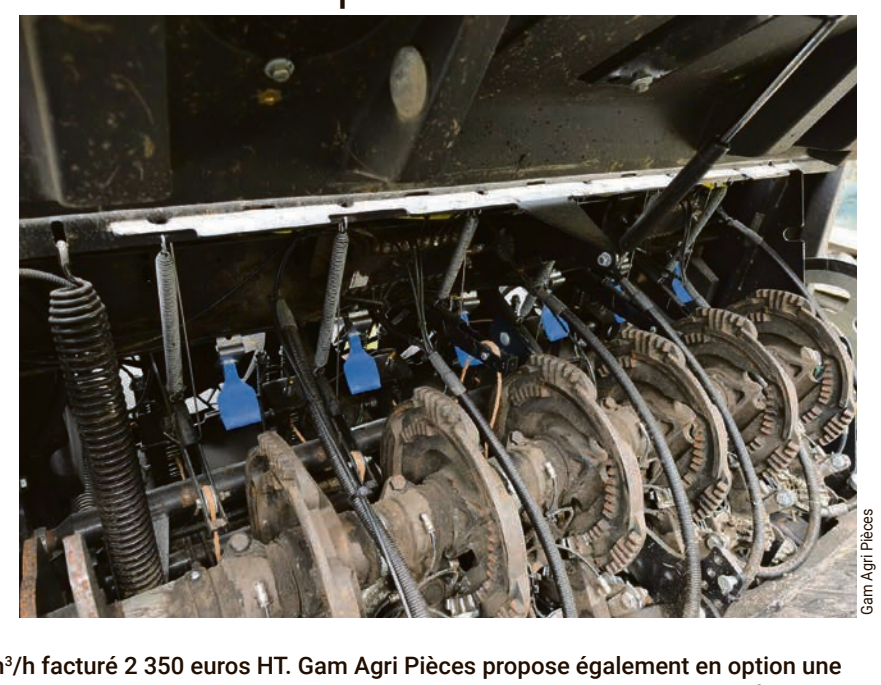
La cuve frontale de lutte contre les incendies Triocéros AG de CTD contient un mélange d'eau et de produit mouillant/moussant qui lui procure une grande autonomie face au feu. Le constructeur annonce en effet que le réservoir de 400 l ne se vide qu'en 20 minutes. Cet équipement s'accroche sur le relevage avant du tracteur.
Il est équipé d'une pompe haute pression animée par un moteur hydraulique débitant 21 l/min, ainsi que d'une lance multifonction fixée sur un tuyau de 25 m de long. La cuve Triocéros AG présente l'avantage d'être utilisable toute l'année, car elle peut aussi servir pour le lavage des engins agricoles, la désinfection des bâtiments ou encore le nettoyage des canalisations.
Elle est commercialisée à partir de 6 335 € HT et se complète en option de rallonges de tuyau, d'un aspirateur de boue, de l'éclairage routier, de panneaux réfléchissants et d'un pare-chocs pour pousser les balles.



CTD

Gam Agri Pièces Puls'Air chasse la poussière

Le Normand Gam Agri Pièces propose un kit de nettoyage à l'air comprimé à installer soi-même sur la presse pour évacuer les dépôts de paille et de poussière qui s'accumulent dessus. Baptisé Puls'Air, ce kit a été développé à la demande d'un entrepreneur sarthois qui voulait éliminer les dépôts sur sa presse à balles cubiques. Il se compose d'un boîtier électronique (ECU) accompagné de sa propre batterie et pilotant six électrodistributeurs, alimentant 12 buses à air. Via un jeu de tuyaux souples pneumatiques (50 m fournis en standard) et de supports, l'opérateur place les buses aux endroits qui lui paraissent pertinents. Facturé 4 500 euros HT, le kit s'alimente en air sur le circuit du tracteur, si ce dernier est équipé d'un compresseur – le Puls'Air se montrant sobre en débit d'air – ou sur un compresseur hydraulique optionnel de 30 m³/h facturé 2 350 euros HT. Gam Agri Pièces propose également en option une cuve tampon de 100 litres à 16 bars pour 1 080 euros HT et/ou six électrodistributeurs supplémentaires avec faisceaux à 1 260 euros HT.
Pour paramétrer ce kit, le boîtier ECU communique en wifi avec un smartphone ou un PC, d'où l'opérateur peut accéder à une page web et y paramétrer individuellement la durée et la fréquence d'ouverture de chaque buse. L'ECU peut gérer jusqu'à 30 buses.



Gam Agri Pièces





TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• Jeudi 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• Les 10,11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• Vendredi 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Recruter en agriculture

• Jeudi 25 septembre

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov vous propose de participer à un webinaire de l'Apecita sur le thème du recrutement en agriculture. Il se tiendra de 13 h 30 à 14 h 30.

Inscription : https://lnkd.in/exhZuvHw

// Journée biosécurité à Châtillon-sur-Seine

• Jeudi 18 septembre

Le GDS de Côte-d'Or organise une journée sur la biosécurité et les maladies vectorielles transmises par les tiques et les insectes piqueurs jeudi 18 septembre au lycée la Barotte. Les inscriptions sont recommandées au 03 80 68 67 30. Au programme : accueil à 8 heures, 8h45 : création des groupes, 13h : buffet campagnard.

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours ux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

ÉQUIPEMENTS

// ENTREPRISES

89 Mathieu Besson rejoint De Bruin

Depuis le 18 aout, Mathieu Besson vient renforcer l'équipe de la base de Ouanne des Éts De Bruin. À 35 ans, il affiche déjà 13 années d'expérience dans la vente de matériels agricoles. Il a en charge la commercialisation de Fendt, Lemken, Sodimac, Weidemann, Aguirre, Gyrax… sur la Puisaye-Forterre, secteur dont il est originaire.
La partie Est de Ouanne est assurée par David Rougeaux. La base de Ouanne compte donc deux vendeurs, quatre techniciens, un magasinier et une secrétaire.



Mathieu Besson 06 72 23 53 64
David Rougeaux 06 07 47 99 69



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 288 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,47	6,47	6,47	
		300-350	6,15	6,54	6,39	+ 0,14
		350-400	6,16	6,48	6,37	+ 0,08
		400-450	5,77	6,18	5,92	
		450-500	5,61	5,94	5,87	- 0,21
	R	250-300	6,33	6,33	6,33	
		300-350	5,74	5,96	5,77	
		400-450	5,63	5,87	5,74	
F	U	300-350	5,49	5,52	5,50	+ 0,08
		350-400	5,20	5,53	5,47	+ 0,28

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 154 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,75	5,75	5,75	+ 0,18
		400-450	5,55	5,85	5,60	- 0,37
		450-500	5,74	5,74	5,74	
		500 et +	5,20	5,35	5,26	
	R	300-350	5,58	5,61	5,61	+ 0,09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 459 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,62	3,75	3,66	- 0,26
F	E	5 à 10 ans	4,52	4,55	4,53	
	U	24 à 36 mois	4,08	4,93	4,36	+ 0,15
		- 5 ans	3,94	4,57	4,13	- 0,01
		5 à 10 ans	3,90	4,38	4,05	+ 0,04
		+ 10 ans	3,69	3,95	3,76	=
	R	24 à 36 mois	3,61	4,09	3,91	
		5 à 10 ans	3,60	3,91	3,81	+ 0,09
		+ 10 ans	3,45	3,65	3,57	- 0,01
	O	+ 10 ans	3,03	3,41	3,32	- 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 99 %.
Broutards : Vente rapide et cours très fermes dans les sujets de moins de 420 kg. Léger tassement des cours dans les lots plus lourds après plusieurs semaines de hausses successives, mais la demande reste tout de même bien présente.
Laitonnes / génisses 18 mois : Le manque d'offre par rapport à des besoins très importants sur l'Italie engendre une nouvelle hausse des tarifs.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un marché, une nouvelle, fois bien approvisionné et de bonne qualité. La demande reste forte et les cours sont reconduits, voir à haussiers dans certaines catégories. Aucun invendu.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/09/2025

Effectif : 266

Broutards :	(325 - 430 kg)	2000 - 2590	5,83 - 6,40
Laitonnes :	(415 - 695 kg)	1650 - 2830	3,73 - 4,40
Génisses 24 - 36 mois :	(455 - 600 kg)	1730 - 2350	3,72 - 3,92
Vaches légères :		1650 - 2200	
Vaches entre deux :		2310 - 2600	
Vaches lourdes :		2610 - 3540	

Commerce actif en mâles et femelles d'export à des tarifs très fermes. Pas d'invendu.
Apports de très bonne qualité en génisses et vaches. Cours facilement reconduits dans l'ensemble des catégories présentées à la vente.
La SICAGEMAC organise sa foire aux bêtes la semaine prochaine. Pensez à annoncer vos animaux.

Bovins gras : 34

Vaches de viande :	6,86	à 7,36	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,26	à 7,52	€ kg de viande.

Présentation de belle qualité permettant une vente rapide et globale à des tarifs stables.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(285 - 380 kg)	1910 - 2440	6,22 - 6,70
Broutards Limousins et croisés :	(400 - 430 kg)	2390 - 2700	5,90 - 6,31
Laitonnes Limousines et croisées :	(300 - 350 kg)	1640 - 1890	5,43 - 5,73

Placement rapide en mâles et femelles à des tarifs en progression. Vente globale.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 571 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,11	4,19	4,15	+ 0,18
		de 38 à 44 kg	3,73	4,30	4,03	- 0,02
		de 44 à 50 kg	3,38	3,99	3,73	+ 0,03
		+ de 50 kg	3,21	3,51	3,38	+ 0,15
	R	de 32 à 38 kg	3,68	3,99	3,82	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	3,29	3,75	3,68	+ 0,13

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 212 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,98	2,32	2,14	+ 0,26
F	U	- de 60 kg	2,03	2,34	2,19	
		+ de 60 kg	2,20	2,68	2,39	=
	R	- de 60 kg	1,21	1,87	1,64	- 0,16
		+ de 60 kg	2,10	2,37	2,27	+ 0,18
	O	+ de 60 kg	1,23	1,54	1,45	- 0,17

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	121	129	123	- 12,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		50	75	65	

OBSERVATIONS

Effectif global : 795 - Taux de vente : 94 %
Agneaux : Le commerce est un peu plus animé avec la rentrée mais les cours ne poursuivent leur remontée que très légérement.
Brebis / béliers : La demande reste bonne et suivie.
Caprins : Vente facile.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/08/2025

Effectif : 196

Agneaux :	161 - 180	(3,50 - 3,91)
Brebis :	128 - 213	(1,97 - 2,45)

Apports plus importants et de meilleure qualité permettant un placement plus rapide et global en agneaux.
Cours en hausse en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/08/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 512 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,54	3,80	3,65	- 0,21
		de 38 à 44 kg	3,45	4,10	3,71	- 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 380 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,81	2,23	2,02	- 0,36

OBSERVATIONS

Effectif global : 963 - Taux de vente : 55 %
Agneaux : Vente plus difficile due à des agneaux moins finis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/08/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 107 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Limousins M	U	350-400	6,16	6,31	6,25	- 0,03
		400-450	6,10	6,16	6,13	- 0,04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	4,02	4,39	4,19	+ 0,35
		5 à 10 ans	3,37	4,31	4,07	+ 0,26

OBSERVATIONS

Effectif global : 163 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Après une semaine de trêve estivale les cours sont nettement revues à la hausse. L'ouverture des zones fermées en Italie dopent les cours et la demande semblent beaucoup plu fortes.
Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.
Vaches : Très peu d'apports cette semaine. Les cours sont revues à la hausse et la viande tend à augmentée. Vente totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

01 Sept. 2025 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : manque de disponibilité, progression continue des cours. Pensez à actualiser vos prix (augmentation du PMP de 5 à 7 cts par semaine) !

Bovins maigres : la demande est dynamique et les cours sont en hausse marquée.

POLITIQUES

En cette première semaine de septembre, les députés européens des Commissions Agriculture et Environnement se réuniront et aborderont notamment le projet de simplification de la PAC actuelle. Si les propositions pour la prochaine PAC ont éludé ce projet de simplification de l'actualité médiatique, certains points importants sont déjà abordés pour cette programmation, avec notamment, la révision possible de l'âge définit pour les prairies permanente ou encore la révision de la durée de référence pour les dispositifs de gestion des risques climatiques.

SANITAIRE

En France, le dernier bilan au 26 août fait état de 77 foyers, dans 45 élevages de Savoie, Haute-Savoie et de l'Ain, avec un rythme très ralenti ces derniers jours. Lors du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), la ministre a souligné l'efficacité de la stratégie de lutte et la rapidité de la campagne de vaccination. Elle estime qu'au 7 septembre tous les bovins de la zone seront vaccinés et immunisés.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les discussions sur les modifications de l'Organisation commune du marché avancent progressivement au niveau européen. Pour mémoire, celles-ci portent principalement sur les organisations de producteurs ainsi que sur la contractualisation. Sur le premier point, reste d'actualité la possibilité pour les structures ayant une forme juridique équivalente aux OP mais qui ne sont pas reconnues d'exercer les mêmes missions que les OP. En ce qui concerne la contractualisation, celle-ci reste obligatoire avec toutefois certaines dérogations. S'agissant du prix, il est calculé à partir d'indicateurs objectifs qui prend en compte les coûts de production et la rémunération du producteur. Les Etats membres ou les « autorités régionales » peuvent définir ces indicateurs. Sur ce dernier point, la FNB veillera à ce que les indicateurs de prix de revient interprofessionnels soient les seules références pour déterminer le prix. Enfin, concernant les coopératives et les OP, les statuts ou les règles qui en découlent doivent être identiques à celles relatives à la contractualisation, ou vont au-delà. Les votes en commission au niveau du Parlement européen devraient intervenir au mois de septembre.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB tient ce 3 septembre un Conseil fédéral en Lozère. Réunissant les représentants de toutes les régions, ce Conseil débattra de l'actualité et enjeux prioritaires d'action pour les éleveurs bovins-viande en cette rentrée. Notamment déficit fourrager avec la situation climatique, le sanitaire (DNC, FCO, ….), et également les attentes concernant la future PAC, ainsi que la nécessité d'une juste valorisation de la production française par la filière de façon durable.

FOCUS

ELVEA France organise son 36ème Congrès national le 4 septembre prochain, à Paray-le-Monial. Cette année, le thème portera sur les leviers qui permettront à chaque maillon de la filière de faire face à la décapitalisation, et plus largement aux enjeux d'aujourd'hui. Plusieurs sujets, qui animent le réseau des organisations de producteurs, seront ainsi abordés dont la question du prix, les différents débouchés en viande bovine et le sujet central du renouvellement des générations et de la transmission.

CHIFFRE A RETENIR

60 %

C'est le déficit de pousse d'herbe constaté sur juin, juillet et aout, en France, d'après les données ISOP d'Agreste. « Au 20 août, la production cumulée depuis le début de l'année est inférieure de 23 % à la moyenne observée sur la période de référence 1989-2018 ». Ainsi, « plus du tiers des régions fourragères » (43% des prairies permanentes) connaît un déficit supérieur à 25% par rapport à la normale ». La solidarité nationale doit s'activer !

EN REGION

Durant le CNOPSAV, la ministre a présenté la demande du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de Corse relative à la mise en œuvre de la vaccination préventive et obligatoire des bovins en Corse en raison de la proximité de l'île avec la Sardaigne où sévit la DNC depuis le 21 juin 2025.
Le CNOPSAV s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur cette demande. La campagne de vaccination obligatoire des quelque 39 000 bovins démarrera le 1erseptembre.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

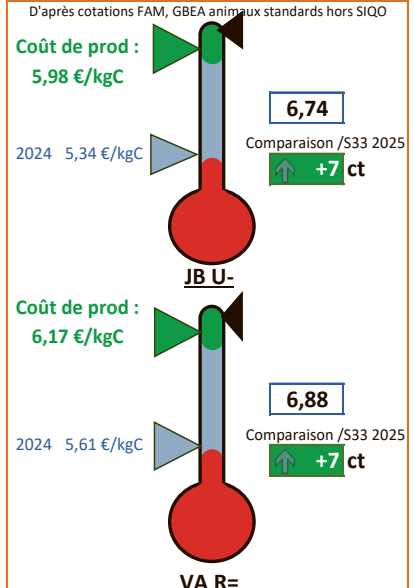
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 34

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

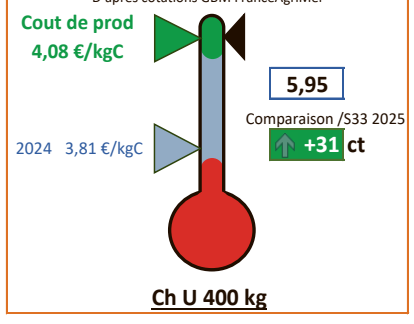
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

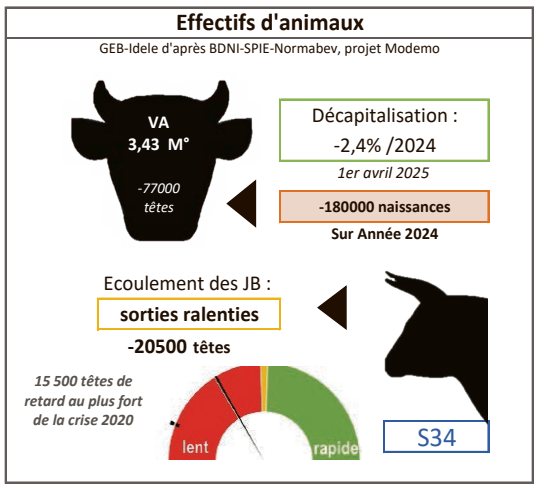
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

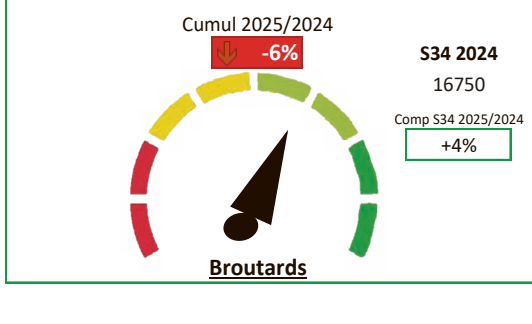
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

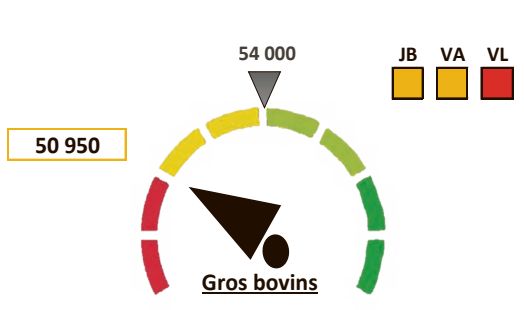
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

CULTURES

BLÉ TENDRE

Recul des cours

Les prix du blé tendre sur le marché physique français ont recu-lé entre le 25 août et le 1er septembre, perdant 7 €/t en rendu Rouen, sa place de référence. Et ce, dans le sillage d'Eu-ronext. En revanche, la tendance était à la hausse sur le CBOT. L'abon-dance des récoltes mondiales continue de se faire sentir. SovE-con et Ikar ont révisé à la hausse leurs prévisions de production et d'exportation russes. Selon Argus Média, la récolte russe est achevée à hauteur de 60 % et les céréales commencent à af-fl uer vers les ports. Même situation pour la place d'Odessa en Ukraine. La mois-son locale est évaluée à 21 Mt par le Syndicat des meuniers ukrainiens, avec une certaine tension cependant sur le blé meunier.

COLZA/SOJA

Petite hausse en colza mal-gré le retrait du soja

Les cours du soja sur le CBOT ont encaissé de légères pertes sur la semaine. En l'absence de nouveaux éléments fondamentaux, les prix à Chicago restent sous la pression de conditions favorables sur les cultures de soja aux États-Unis. En commerce, la Chine profite actuelle-ment des disponibilités brésiliennes et de ses stocks pour éviter d'acheter du soja américain. En colza, les prix sur le marché physique français ont légèrement reculé sur les différentes échéances. Le marché consolide sur les niveaux actuels depuis le début du mois d'août et semble peu sensible à la mauvaise récolte en Ukraine, ni aux conséquences de la réorientation des achats chinois de canola vers l'origine australienne.

MAÏS

Prix en retrait

Les cours du maïs sur le marché physique ont perdu du terrain entre le 25 août et le 1er septembre, recu-lant de 2,50 €/t en rendu Bordeaux, sa place de référence. Et ce, dans le sillage d'Euronext. En revanche, la tendance était à la hausse sur le CBOT. En Ukraine, la récolte de maïs est attendue en légère hausse à 18 Mt par rapport à 2024, selon le minis-tère de l'Agri-culture. En France, l'état des cultures continue d'inquiéter les producteurs et les vendeurs restent rares. Selon le bulletin heb-domadaire Céré'Obs de FranceAgriMer, durant la semaine du 19 au 25 août 2025, les conditions de culture du maïs grain en France se sont stabilisées à 62 % (contre 79 % sur la même semaine de la récolte 2024).

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends New Holland T6-165, 150 ch, 3.600 h, 2015, 4 roues motrices, relevage avant, full, powershift /cabine suspendue.
✆ 06 70 19 08 36

68 - Vends tracteur Valtra A 115 2022 1900 NR chargeur 600 h de garanti en très bon état.
✆ 06 06 75 42 20

71 - Recherche bati et fourche avant Agram HM 24 pour tracteur IH 624 et pont avant Apl 335 pour IH 845 XL
✆ 06 56 73 93 80

73 - Cause cessation vend Deutz 6135 TTV, relevage AV, pont AV et cabine suspendus. Etat neuf.
✆ 06 85 56 41 86

Travail du sol

42 - Vends déchaumeur Quivogne, 13 dents, 3m, grand dégagement. Très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

71 - Vends TBE pulvé Blanchard, hydraulique, 15 m, combiné semis, 3 m, cause cessation.
✆ 06 07 57 55 40

Arbo-viti

38 - Vibreur arboriculteur à câble, marque AMB Rousset, parfait état, 1500 €
✆ 06 66 42 80 12

69 - Vends une dizaine de pantalons de tenue de pluie en bon état.
✆ 06 13 52 27 12

Cave

01 - Vends pressoir Vaslin, cuves résine, remorque à vendanges à vis, laveuse électrique, bacs Bazooka.
✆ 06 75 24 49 62

07 - AV cuve fibre 30 hl égrappoir drapeaux pompe Bodin bennes 32 l tuyau raccords étiqueteuse.
✆ 06 76 96 00 30

Manutention

38 - Vends bétaillère JP 2,20 m x 4 m, 5 bêtes avec séparation feux à revoir.
✆ 06 73 11 38 42 HR

Elevage

85 - À vendre, chaine noire carrée d'occasion suite à la construction d'un bâtiment neuf. convient pour évacuateur à fumier Miro, Samas, Maury, canal de 45 cm, 90 mètres linéaires, tourne à gauche, 2000 euros. Élevage Fort en Vendée.
✆ 06 44 93 41 86

Divers

01 - Recherche caillebotis 2m50x ht 0,18 ; abreuvoirs antigel ; barbelé et maïs sur pied.
✆ 06 76 56 88 20

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3502)
✆ 06 30 11 59 25

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

ACHETE TRACTEURS
Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL® rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT balais sur-mesure pour racleurs
SPACE HALL 1 Stand C21
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

SECONDE MOISSON
MATÉRIELS AGRICOLES
Besoin de vendre un matériel ?
Bertrand PAGAND 06 49 50 14 68
contact@seconde-moisson.fr
www.seconde-moisson.fr
Aide à la vente de matériels agricoles
Estimation de matériels
Recherche et vente de matériels d'occasion

Achète vieilles poutres démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Ford Ranger BVA 2020 XLT 170 cv plateau Ridelle NB options 90 000 kms 26500 euros TBE.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends bétaillère JP 220M * 4M - 5 bêtes avec séparation - feux à revoir.
✆ 06 73 11 38 42 HR

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

71 - Vends bétaillère Master, année 2004, carrosserie Corneloup, 155 800 kms, CT: Ok, bon état.
✆ 06 47 27 76 72

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMCR - 18500 km - année 2012 - Entretien à jour avec factures à l'appui. Contrôle technique OK effectué le 20 août 2025. Prix 6000 euros à débattre.
✆ 06 43 09 13 80

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

42 - Producteur vend maïs épi en bottes ou vrac, analysé, possibilité transport.
✆ 06 14 96 23 01

74 - Vends foin 2024/2023 bottes carrées 70x120.
✆ 06 32 37 46 25

74 - Vends foin, regain, luzerne, paille, le tout en petite botte de 30 kg en paquet de 14.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

39 - Vends foin bio 2025, balles carrées, prix départ 100,00 euros/t.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 balles rondes 90,00 euros prix départ
✆ 06 15 26 60 79

63 - Cause retraite, AV foin 2024 regain env. 180 bottes carré et 160 bottes rondes diam. 120 prises sur place 90euros/T pas de TVA.
✆ 06 03 07 55 17 HR

63 - AV luzerne ensilée mise en bottes rondes ou enrubannée et bottes carrées luzerne sèche. Stock limité. Livraison par camion ou semi.
✆ 06 09 13 73 99

89 - Avallon - Vends foin, bottes rondes, 120x120, 100 € la tonne, à débattre. (3506)
✆ 06 87 50 82 50

Propriété

58 - A vendre, propriété 107 ha 80. Terre, culture/élevage, Nièvre. (3503)
✆ 06 86 35 19 18

Terrain

70 - Jeune Agriculteur recherche Terrain entre 5ha et 30ha ou sans bâtiment, à louer ou acheter.
✆ 06 65 41 39 38

Location

Agricole

26 - A reprendre 33 ha en lavande pour culture blé, format métayage puis location après départ en retraite. Région Montélimar et Allan.
✆ 06 80 15 07 85

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton vend 5 taureaux charolais HBC de 18 mois né en juin 2024. Belle race et bon grain.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Miche
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureau charolais homozygote sc, 5 ans, veaux de l'année. (3505)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ 06 16 07 54 55

69 - Vends mâles reproducteurs limousins et génisses limousines d'élevage HBL
✆ 06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

18 - EARL Breton vends 3 agnelles Texel pour la reproduction ainsi que deux agneaux et un antennais.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends chevrettes Alpines nées début septembre ; jeunes boucs IA ; boucs 1 an IA élevage CL, Genes+ garanties sanitaires.
✆ 07 50 69 79 67

Ovin

38 - Vends agneaux et brebis - recherche combine bois de chauffage sur prise + force tracteur 07 84 11 13 73
✆ 07 84 41 13 73

63 - [AV troupeau brebis avec agneaux ou pleines cause changement production.
✆ 06 86 49 83 74

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Cède 2 chiots M Bassets, Fauve de Bretagne, parents LOF, mère FRSN124120036
✆ 06 84 11 95 33

89 - Vends chiots Beauceron nés le 09 juin, non LOF, portée de 4, mère 250269611201984. (3601)
✆ 06 20 97 08 19

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

38 - Vends lièvre de tir septembre octobre, à retenir, reproducteurs pour 2026
✆ 04 76 93 51 38

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expér. signif. ou BAC agri mini, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis.CDI après 1 période d'essai. Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon exp. et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploit. distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création 1 atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux trav champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agri mini. CDI après 1 période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ 06 88 12 72 11
et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17 au 23/10/25 + du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10 % de précarité + 10% de congés payés. km indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Suivez-nous sur notre page Facebook

PETITES ANNONCES



CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND

ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**

Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise

Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

26 - Cherche chauffeur récolteuse noix, octobre, connaissances mat. agricole possibilité logement, autonome, 26730 Hostun.

✆ 06 82 05 97 02

38 - ETA disponible pour ensilage maïs plante entière et épis, moisson maïs.

✆ 06 72 15 40 26

71 - Recherche ouvrier H/F, polyculture élevage allaitant, conduite tout matériels.

✆ 06 13 50 22 67

71 - Recherche chauffeur tracteur pour vendanges, début 25/08 pour 1 mois. Péronne.

✆ 06 88 98 14 96

71 - Recherche vendangeur, début 25/08 pour 10 jours, nourri midi gratuit. Péronne.

✆ 06 88 98 14 96

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Divers

38 - Cause cessation vend tracteur Deutz Agroton 420, 4000 hrs, pont suspendu, motopompe 55 m3, hachoir à viande réfrigéré avec portionneur, pulvérisateur 800 l Tecnoma rampe 12 m, faucheuse Krone 5 assiettes, scie à ruban, charrue bisoc et trisoc réversible, tonne à eau 6500 l avec abreuvoir, rotolabour Kuhn avec rouleau cage, herse alternative Amazone 3 m avec rouleau Packer, nacelles sur 3 points barrière d'herbage 2-3-4-5M

✆ 07 84 41 13 73



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

Invitation PORTES OUVERTES
Les 12, 13 & 14 septembre 2025
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, ch. du bois de Champeau - 21140 Villenotte
06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

12e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025
Elevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, certains sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA

- **EARL Dominique COMPOT**
 Les Nolats - 58 Thianges
 06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)
- **François BOUCHE**
 La prairie - 58 Cercy-la-Tour
 06 16 07 54 55
 (4 taureaux de 18 mois disponibles)

PORTES OUVERTES
Jeu. 18 et ven. 19 septembre
GAEC PAUTET
LE BOIS GIZET 58170 SAVIGNY-POIL-FOL
06 09 40 50 63
Présentation de veaux de l'année inscrits et non inscrits et taureaux de 18 mois.

PORTES OUVERTES
12, 13 & 14 septembre 2025
au **GAEC DU VERGER**
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27
Présentation veaux de l'année, tx adultes, agn., repro charol.
Verre de l'amitié

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France · TGB · 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

J.L. TRANSPORTS



Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BETHEL
SNC au capital de 1.000,00 €
Siège : DIGOIN (71160),
40 Avenue Général de Gaulle
894 856 467 RCS MACON

Par assemblée générale en date du 27 août 2025.
La société susvisée a décidé de transférer son siège social à BEAUNE (21200), 9 Avenue Charles de Gaulle
Pour avis.
La gérance

AL25019944

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Martin MANGEL, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 14 août 2025, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 25 août 2025 dossier 2025 00036963 référence 2104P01 2025 N 02081 contenant cession de fonds de commerce ;
La Société dénommée LE COIN DIVIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 30 Place du Général Leclerc, identifiée sous le numéro SIREN 914 824 255 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A vendu à La Société dénommée BRASSERIE BACCHUS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.500,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 30 Place Général Leclerc, identifiée sous le numéro SIREN 989 828 702 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Un fonds de commerce de « Exploitation d'un bar à vin, débit de boissons ; activité de caviste et cave à vin, achat et vente de vins, alcools divers, boissons en général, produits alimentaires, accessoires viticoles et arts de la table ; restauration rapide, restauration traditionnelle, planches gourmandes et apéritives, tapas sur place ou à emporter ; organisation d'évènements festifs, musicaux ou culturels, la location de salles à des particuliers ou des professionnels » connu sous le nom de LE COIN DIVIN situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or) - 30 Place du Général Leclerc et pour l'exploitation duquel la Société LE COIN DIVIN est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 914 824 255, moyennant le prix de CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €) s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels pour QUARANTE TROIS MILLE ONZE EUROS (43.011,00 €)
- Aux éléments corporels pour SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (66.989,00 €)
Entrée en jouissance : A compter du 14 août 2025.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Martin MANGEL, notaire ou domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL25019953

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A THENISSEY

Par arrêté préfectoral n° 1187 du 4 août 2025, est organisée du lundi 1er septembre 2025 à 9 h 00 au lundi 1er octobre 2025 inclus à 18 h 00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Thenissey, d'une puissance de 12,85 MWc, déposée par la société « CS84 ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Thenissey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6518
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
CS84_thenissey@corsicasole.com
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Thenissey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Thenissey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 1er octobre 2025 avant 18 h 00 à l'adresse suivante :
CS84_thenissey@corsicasole.com
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6518** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Christian Roche désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Thenissey
- Lundi 1er septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 16h00
- Lundi 1er octobre 2025 de 16h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Chanaz Mataoui – Corsica Sole
Mobile : 07 66 50 03 24 / 07 77 83 71 96
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires par intérim (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Thenissey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires adjointe,
Nadine MUCKENSTURM

AL25019871

// DIVERS

SCP NOTAIRES DIJON PREFECTURE
43 RUE DE LA PREFECTURE
21000 DIJON

ENVOI EN POSSESSION

Avis est donné de l'existence d'un testament olographe en date du 2 juillet 2024 de Madame Colette Marie Rose ESCALLIER, née à SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR, le 29 août 1942,demeurant à DIJON (21000), 10 A rue Marpaux (adresse portée sur l'acte de décès) , Résidence «Villa Saint Antibes», célibataire, décédée à GAP, le 14 juillet 2025, aux termes duquel celle-ci a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Caroline BATISSE, suivant procès-verbal en date du 29 août 2025.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Caroline BATISSE, notaire à DIJON (21000), 43 rue de la Préfecture, notaire chargé du règlement de la succession.

AL25019961

Maître Christine PRINCE
Notaire à CHAGNY (71150)
14 bis rue de la République

AVIS DE SAISINE

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès de Monsieur Jacques Marie François Christian SAROT, demeurant à AUXEY-DURESSES (21190), 36, route de Beaune,
Né à AUTUN (71400), le 14 août 1955.
Décédé à la Mairie de SANTENAY (21590), le 13 avril 2025.
Maître Christine PRINCE, notaire à CHAGNY (71150), 14bis rue de la République est chargée du règlement de la succession. Il est précisé qu'il existe un testament en date du 3 juin 2023 contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description, établi le 1er septembre 2025, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de leur saisine.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de DIJON, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis.
Le Notaire

AL25019980

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PRO TF 21
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège de liquidation : 7 Boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
984 206 680 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Kumbu WAMBA demeurant 47 H rue d'York 21 000 DIJON et Monsieur Othniel BOUSSOUGOU demeurant 12 avenue Edouard BELIN 21 000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 7 Boulevard Eiffel, 21600 LONGVIC.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur

AL25019938

// CONSTITUTION

DU VIN POUR DEMAIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue Colonel de Grancey
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DU VIN POUR DEMAIN
Siège : 10 rue Colonel de Grancey, 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Négoce de vin, vinification, récoltant, services prestataires, sommellerie,caviste,prestation vinicole, viticole.Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Charles PRAT BARADAT, demeurant 2 place Marey - 21200 BEAUNE
Directeur général : Monsieur Victor PASSOT, demeurant 2 place Marey - 21200BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL25019951

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC ROGUE
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la NIEVRE
Le 5 avril 2007
Siège social : Chalon – 58300 DECIZE
499 558 831 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 31 juillet 2025, les associés ont agréé à effet du même jour la transformation du « GAEC ROGUE » en « EARL ROGUE », motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : EARL ROGUE
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée
Siège social : 85 Domaine Potier – 58300 SOUGY SUR LOIRE
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime et exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 02/08/2106sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 279 600 € (biens mobiliers, numéraire, passif).
Gérance : Vincent ROGUE, demeurant 85 Domaine Potier – 58300 SOUGY SURLOIRE
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses co-associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25019921

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS SECRETS DE DENTELLES
SAS au capital de 4000 €
Siège social :
69 route de la côte aux merles
58 200 Cosne Cours sur Loire
RCS 988 281 861 NEVERS

Par décision en date du 18/08/2025, AGE a décidé de transférer le siège social au 8 rue du Maréchal Leclerc 58 200 Cosne Cours sur Loire à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25019955

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12 rue Gambetta
ORLEANS 3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 19/08/2025, enregistré le 25/08/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 0000 15587 Référence 5804 P01 2025 A 00462, Monsieur Mathieu SIMON, demeurant 24, rue Waldeck-Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°984 532 853, déclaré en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 02/12/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 01/04/2025, a cédé à la SARL BOULANGERIE DU CENTRE, SARL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 24, rue Waldeck Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 988 001 392, son fonds de commerce d'achat, revente et fabrication des produits de boulangerie-pâtisserie lui appartenant et exploité en son établissement principal sous l'enseigne L'OR DES SAVEURS à POUILLY SUR LOIRE (58150),24, rue Waldeck Rousseau, avec entrée en jouissance au 19/08/ 2025, au prix de 28000 €, s'appliquant pour 23 995 € aux éléments incorporels et 4 005 € aux éléments corporels.Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis

AL25019963

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp du 30/08/2025, M. Jean ROLLOT dt à CHATEAU-CHINON VILLE (58) – 16, rue du Champ Mazet a donné en location-gérance à la société TAXI CAROLA, SAS au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 803 113 612 des éléments dépendant d'un fonds d'exploitant de taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n° 3 délivrée par la Mairie de SAINT HILAIRE EN MORVAN et des équipements de taxi, pour une durée allant du 01/09/2025 au 17/05/2029.

AL25019969

// DIVERS

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 12 août 1980, Madame Monique François Henriette VEISSEIRE veuve PECHERY a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 5 juin 2025 et d'un acte de notoriété du 7 août 2025 desquels il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034,dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019936

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 30 juillet 2025, il a été constitué un groupement forestier.
Dénomination sociale : Groupement Forestier Travan
Forme : Société Civile
Siège social : 24 route de Bourgogne 58000 Saint Eloi
Objet social : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Capital variable : 402 000 €, et capital minimal 100 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Gérants : Monsieur Robert Ducreux, demeurant 24 route de Bourgogne 58000 Saint Eloi, Madame Marie-Noële Amant née Ducreux, demeurant 25 route des Bruyères de Crécy 58300 Avril-sur-Loire et Madame Marie-Thérèse Devalloir née Ducreux, demeurant 162ter rue des Quatre Fils Doumers 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Cession de part : à l'exception des associés et de leurs descendants directs un agrément doit être obtenu.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL25019979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP signé électroniquement en date du 01/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : C CUBE IMMO
Siège social : 12 Ter rue des Chèvres, 58180 MARZY
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location,de prise en location-gérance de tous fonds ou établissements ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières,pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 €
Gérance : Caroline CELLUCCI, demeurant 12 Ter, rue des Chèvres - 58180 MARZY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL25019931

SARL HACHI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue Jean Jaurès
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 26 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL HACHI
Siège social : 6 rue Jean Jaurès, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : L'exploitation d'un commerce de détail alimentaire de type épicerie ;L'achat et la vente (sur place et à emporter), de produits alimentaires d'importation ou non, notamment de produits d'origine slave ou d'Europe de l'Est ; La vente de boissons non alcoolisées à emporter, ainsi que, le cas échéant, de boissons alcoolisées conformément à la réglementation en vigueur ; La vente de détail des produits spécialisés divers de type souvenirs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : HACHI Ion et HACHI Maria, demeurant 102 Chemin du Tacot, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25019950

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN (71400), 16 Rue de l'Arquebuse, le 30 juin 2025 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Dénomination : DS FUNERAL CONCEPT.
Siège social : SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), 102 route de Lyon.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont Mme Sophie BOUTILLIER, demeurant à NEURE (03320) Domaine de Châteauroux et M. Damien HALFINGER, demeurant à GARCHIZY (58600) 6 allée Voltaire.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL25019965

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

BAR RESTAURANT DE LA HALLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 27 Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
433 923 182 RCS SENS

Suivant acte sous seing privé électronique du19/05/2025,
La société SARL HOLDING BUSSY,société à responsabilité limitée au capital de 5 000€, dont le siège est 11 Le Grand Marchais 89500 BUSSY LE REPOS, immatriculée au RCS sous le n° 832 434 336 RCS SENS,
A fait apport, à titre de fusion, à
La société BAR RESTAURANT DE LA HALLE de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31/12/2024, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE, lesdits éléments étant évalués à 155 709.97 €.
Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE de l'intégralité du passif de la Société SARL HOLDING BUSSY, savoir 3 553.38 €.
La valeur de l'actif net apporté s'établit à 152 156.59 €.
Pour rémunérer cet apport, la société BAR RESTAURANT DE LA HALLE a augmenté son capital de 15 400 € par l'émission de 1 000 parts sociales nouvelles de 15.40 € chacune,entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SARL HOLDING BUSSY à raison de 2 parts de la société BAR RESTAURANT DE LA HALLE contre 1 part de la société SARL HOLDING BUSSY.
La prime de fusion s'élève à 136 756.59 €.
L'absorption par voie de fusion de la Société SARL HOLDING BUSSY par la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE est devenue définitive à la date du 31/07/2025, ainsi qu'il résulte :
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SARL HOLDING BUSSY en date du 31/07/2025
- du Procès-Verbal des décisions de l'associée unique de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE tenue le même jour, aux termes desquels,il a été approuvé le projet de fusion.
Aux termes des décisions de l'associée unique de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE du 31/07/2025, il a également été procédé à une réduction de capital de 7 700 € par annulation de 500 parts sociales, ramenant ledit capital de 23100 € à 15 400 €.

AL25019940

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
Ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

MODIFICATIONS MULTIPLES

AG RECRUTEMENTS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 831 803 051

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 1er septembre 2025, il a été pris acte que, suite à une cession de parts intervenue ce jour même, la société est devenue unipersonnelle et sa dénomination est devenue TEAM 89.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL25019948

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
Ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

MODIFICATIONS MULTIPLES

TEAM EMPLOI INSERTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 879 698 454

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 1er septembre 2025, il a été pris acte que, suite à une cession d'actions intervenue ce jour même, la société est devenue unipersonnelle et sa dénomination est devenue TEAM 105.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL25019949

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

TRANSPORTS GUY BRUNET
Société par actions simplifiée
au capital de 44 000 euros
Siège social
17 Rue des Crots Taupins
89000 PERRIGNY
778 677 757 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 avril 2025 a décidé :
- de réduire le capital social de 22 000 euros pour le ramener de 44 000 euros à 22 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 1 100 actions ;
- d'augmenter le capital social de 22 000 € par voie d'incorporation de réserves pour le porter à 44 000 euros.
Le Président a constaté en date du 29 août 2025 que ces réduction et augmentation de capital se trouvaient définitivement réalisées à effet du 31 août 2025.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à quarante-quatre mille euros (44 000 €) divisé en 2200 actions de 20 euros
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-quatre mille euros (44 000 €) divisé en 1100 actions de 40 euros
A la date du 29 août 2025, il a également été constaté la démission de Madame KarineTHIBAUT-TAPIN de ses fonctions de Directrice Générale à effet du 31 août 2025.
POUR AVIS

AL25019974

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CARROSSERIE POUILLART
Société par actions simplifiées
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 32B Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 340 535 327

L'assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2025 a :
- constaté la démission de M. Thierry RENAULT de ses fonctions de président au 31 août 2025
- constaté la démission de Mme Laurence RENAULT de ses fonctions de directrice générale au 31 août 2025
- nommé M. Romain RENARD aux fonctions de président à compter du 1er septembre 2025
Pour avis, La présidence.

AL25019977

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 07/08/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, au profit de la SAS MIGI NAF NAF 65, Rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS BOBIGNY 930.144.837. Liquidateurs judiciaires : la SELAS MJS PARTNERS en la personne de Me Nicolas SOINNE 2Ter, Chemin de Lorraine 93000 Bobigny et la SELARL BALLY MJ 69, Rue d'Anjou 93000 Bobigny.

AL25019975

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARMEAU –bois taillis - 12 a 50 ca - 'LES TERRES DE LA CROIX' : ZB – 0206 – zonage : zone N du PLU.

COURLON SUR YONNE – peupleraie - 2 ha 90 a 20 ca - 'LE PORT NAUBERT' : VA – 0217 . Zonage : RNU.

DANNEMOINE – bois-taillis, lande et terre - 1 ha 80 a 31 ca - 'ADROIT DE LA COCOTTE' : A 0536 - 'SUR LES CHARBONNIERES' : A 0502 - 'SUR LES BROSSES' : B 0579 - 'SUR LA MONTEE' : B 0405 C -0488 - 0499 - 'LES PINGETS' : B 0780 - 'SUR LES PREAUX' : C 0624 - 'VALLEE DES TOSSELLES' : C 0674 - 'TETE DES MOMINS' : ZL 0057 – zonage : RNU.

DIGES – terre – recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 15 ha 19 a 40 ca - 'L ORME A MAHU' : ZP 0035 – 0037 – 0038 – 0040 - 0071 – zonage : zone A du PLU.

DIXMONT – bois taillis - 18 a 20 ca - 'LA VIOLOTTERIE' : I – 0527. Zonage : zone N du PLU.

FLEURY LA VALLEE – bois-taillis - 10 a 08 ca - 'LA MONTAGNE TOUTEVILLE' : ZR 0280 – zonage : zone N du PLU.

GRON – bois taillis - 75 a 49 ca - 'COTE MISERABLE' : D – 1870 - 1872 - 'LA COTE DES CHAUMES' : D – 1733 - 1743 - 'L HOMME MORT' : D – 1564 – 1588 – 1589. Zonage : zone N du PLU.

JUNAY – terre – fonds occupé - 1 ha 08 a 58 ca - 'LES TREMBLAIS' : ZC 0100 – zonage : RNU.

LES BORDES – bois taillis - 1 ha 19 a 64 ca - 'LA FOSSE ROUGE' : C – 0039 - 0043 - 'LA SAUTEROTTE' : C – 0003 – 0016 – 0020 – 0022. Zonage : zone N du PLU.

PIERRE PERTHUIS :

-6 ha 46 a 55 ca : terres, bois taillis – fonds en partie occupé - : 'CHAMPS DES SAULES' B – 0039 – 0040 – 0041 – 0042 – 0043 – 0044 – 0045 – 0046 – 0047 – 0048 – 0055 – 0056 – 0057 – 0058 – 0059 – 0060 – 0061 – 0062 - 0063 - 'LE SENTIER' : B – 0339 – 0340 - 'SUR LES MELOISES' : B – 0269 – 0270 – 0276 - 0278 - 'SUR LA CHASSEIGNE' : B - 0960 - 'LE CLOIZOT' : C – 0484 – 0485 – 0499 – 0500 – zonage : zone A du PLU.

-18 ha 48 a 83 ca: terre, pré et vignes - 'CHAMPS DES SAULES' B – 0049 - 0050 - 'EN ROZEE' : B – 0394 – 0402 – 0406 – 0407 – 0408 – 0409 – 0410 — 0411 - 'LE SENTIER' : B – 0347 – 0348 – 0349 – 0350 – 0351 – 0354 -0355 — 0356 - 'SUR LA CAUME' : B – 0076 – 0077 – 0078 – 0079 – 0080 – 0081 – 0083 - 0091 - 'HAUT DES AUBUES' : B – 0069 - 0071 - 'CHAMPS GUERIN' : B – 0288 - 0289 - 'SUR LES MELOISES' : B - 0274 - 'SOUS LE HAUT DES CHAMPS' : B – 0246 - 0247 - 'ENTRE LES PETITES RUEES' : B – 0383 – 0384 – 0385 – 0386 – 0387 – 0388 – 0389 – 0390 – 0391 - 0392 - 'RUEE AUX BRETONS' : B - 0191 - 'TERRES DES VARENNES' : B – 0451 – 0452 – 0454 — 0455 - 'CHAMP PLAIN' : C – 0541 – 0542 – 0544 – 0545 – 0546 – 0547 – 0548 – 0549 – 0550 – 0551 – 0552 – 0553 – 0554 – 0555 – 0556 – 0559 – 0561 - 0562 - 'EN VAREILLES' : C – 0609 – 0626 – 0627 – 0632 – 0633 – 0642 - 0643 - 'CORBELANE' : C – 0654 – 0670 – 0671 – 0672 – 0673 - 0674. Zonage: zone A du PLU.

POILLY SUR THOLON – bois-taillis - 61 a 51 ca - 'LES CORMIERS' : B 0754 - 'LE CHAMP VINOT' : D 1754 - 'LES VERGAUX' : D 1345 - 'PRES CROP' : F 0024 - 'LES MASSAUX' : H 0920 - 0922 - 'LE PREAU' : ZK 0150 – zonage : zone N du PLU.

SAINT LOUP D ORDON – bois taillis - 15 a 25 ca - 'LE GRAND BRASSOIR' : ZE – 0034. Zonage : RNU.

SERRIGNY – terre, bois-taillis et terre à planter en AOC Bourgogne – fonds occupé en partie - 6 ha 77 a 40 ca - 'LES VAUSEMINIENS' : A 0246 - 0247 - 'SUR LES COURTES' : B 0412 - 0413 - 0414 - 'LE CHAMP DE L ARCHE' : D 0040 - 0043 - 'LES CAMERONNES' : ZD 0030 - 'LES BROSSOTTES' : ZI 0080 - 'CHAMP POUCHOT' : ZK 0019 – zonage : RNU.

TISSEY – bois-taillis - 83 a 49 ca - 'LE COTAT DES USAGES' : B 0019 - 'POUFFARD' : D 0108 - 'LA VALLEE MARTIN' : ZH 0031 – zonage : RNU.

TONNERRE – terre et terre à planter en AOC Bourgogne – fonds occupé - 35 ha 47 a 45 ca - 'CHAVANT' : E 0498 ZK - 0009 - 'LA GARENNE' : E 0517 - 'BEAU SOLEIL' : ZM 0007 - 0008 – zonage : zone A du PLU.

VEZANNES – terre – fonds occupé - 12 ha 73 a 20 ca - 'CHAMP POMARD' : ZN 0114 - 0115 - 'LA COTE DES BOULLES' : ZN 0044 - 0045 – zonage : RNU

VILLENEUVE SUR YONNE – bois taillis - 5 ha 11 a 60 ca - 'LA FOSSE ROUGE' : AW - 0283 - 'LES QUELLERIES' : AW – 0151 - 0152 - 'LES CHAMPS DU GUET-HAMEAU' : AX - 0008 - 'LES SEIGLIS' : AY – 0116 – 0135 – 0137 – 0153 – 0154 - 0155 - 'HAMEAU DES GILTONS' : AY - 0158 - 'LA VALLEE MION' : BD – 0298 – 0304 -0310 – 0311 - 0321 - 'LES PALTOTES' : BD - 0255 - 'LA VALLEE BARRAULT' : BE - 0261 - 'BOIS DES DAMES' : G – 0221 - 0222 - 'FROID CUL' : G - 0013 - 'LE BUISSON MATHIEU' : YD - 0005 - 'BOULEAUX DES GLANDS' : YD - 0099 - 'LES SABLONS' : ZL – 0057 — 0059. Zonage: zone N du PLU.

MAILLY LE CHÂTEAU – terre – location par bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2025 d'une parcelle en nature de terre - 1 ha 36 a 50 ca – conditions particulières : La commune de Mailly le Château se réserve une bande de 7 mètres de large afin de créer un passage d'accès entre la rue d'Auxerre et le Chemin de Bel Air ainsi qu'une parcelle de 3 mètres le long du mur du cimetière qui a été aliénée à vie dans le cadre de la signature d'une convention avec ENEDIS par délibération 2024/036 du 19 septembre 2024. **La commune de Mailly le Château veut un réensemencement de la parcelle en herbe pour pâturage** .'DERRIÈRE LA CHAPELLE' : ZL – 0097. Zonage : RNU.

PIERRE PERTHUIS – prés - location par le biais d'une convention d'occupation provisoire et précaire d'une durée de 5 ans de parcelles en nature de prés à compter du 1/11/2025 – 8 ha 39 a 45 ca - . 'LE SAUSAY' : B – 0248 - 0249 - 'PRES LABBE' : B – 0473J – 0473K – 0474J – 0474K – 0475J – 0475K - 0476 - 'PATURE DU BOIS D AMPIERE' : B – 0472. Zonage : zones A et N du PLU.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25019984

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERES

LE MARDI 14 OCTOBRE 2025
À 11 HEURES
AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS (YONNE)
Commune de SAINT-CLEMENT (Yonne)
Un local à usage commercial sis Chemin-Tortu,parcelle cadastrée section ZE numéro 139 d'une contenance de 18 ares 33 centiares, lieudit 3 Chemin Tortu.
MISE A PRIX : 99.011,00 € Outre les charges
Pour la consultation du cahier des conditions de vente et tous renseignements, s'adresser : A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.

AL25019905

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 14 octobre 2025 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à LAROCHE-SAINT-CYDROINE, (89400) 18 rue Georges Varennes
de **112 m2** environ, comprenant au rez-de chaussée : entrée, séjour, salon, cuisine, w.-c. ; au 1er étage : palier, 2 chambres, pièces de repos et annexe, salle de bain, dégagement.
Sur un terrain de 11 a 65 ca - occupée au 22 /04/2025 (à la connaissance du poursuivant).
Avec 3 parcelles dont une de verger (de 06 a 24 ca, de 01 a 78 ca et de 03 a 25 ca)
MISE A PRIX : 85.000 Euros (outre les charges)
Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, du quart
Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/01044, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85 Sur www.avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE sur place le Mardi 07 octobre 2025 à 9 H 00.

AL25019973

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CPS RAMEAU
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège : 11 Bis Rue Renan
89000 AUXERRE
429 213 234 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30JUIN 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 JUIN 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marion LAINÉ, demeurant 85 Rue du Général Leclerc –Bâtiment B – 77400 POMPONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 11 Bis Rue Renan – 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25019935

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SARL HOLDING BUSSY
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 Le Grand Marchais
89500 BUSSY LE REPOS
832 434 336 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2025,les associés de la société SARL HOLDING BUSSY ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur Société par la société BAR RESTAURANT DE LA HALLE, société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros,dont le siège est 27 Rue du Commerce 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 433 923 182 RCS SENS.
Ce traité de fusion a été signé électroniquement le 19 mai 2025.
La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE,effectuée au titre de la fusion, et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société SARL HOLDING BUSSY, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE et les parts échangées à raison de 2 parts sociales de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE pour 1 part de la Société SARL HOLDING BUSSY.
La fusion et corrélativement la dissolution de la Société SARL HOLDING BUSSY sont devenues définitives au 31 juillet 2025, ainsi qu'il résulte des décisions de l'associée unique de la Société BAR RESTAURANT DE LA HALLE en date du 31 juillet 2025 qui a approuvé définitivement la fusion et augmenté le capital de ladite Société.

AL25019939

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE LA MOINERIE
GAEC en liquidation
au capital de 141 000,00 euros
Siège social :
6 rue de la Perrière Fontenailles
89480 ANDRYES
493 360 838 RCS AUXERRE
Liquidateurs :
M. François CORDIER
demeurant à LEUGNY (89130)
10 Côte Prunelle
et M. Fabien CORDIER
demeurant à OUANNE (89560)
Chastenay-le-Bas, 9 rue saint Vincent.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25019971

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE TRUCY-SUR-YONNE ET MAILLY-LE-CHÂTEAU

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement
- du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-314 du 19 août 2025

Une enquête publique relative à la demande de trois permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DETRUCY/MAILLY (groupe NEOEN), pour la **création d'un parc agrivoltaïque d'une emprise de 65,09 ha et d'une puissance totale de 51,19 MWc**, sera ouverte pendant une durée de 36 jours consécutifs, **du lundi 15 septembre 2025 (15 h 00) au lundi 20 octobre 2025 (17 h 00).**
Le dossier de demande de cinq permis de construire(comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements) et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de TRUCY-SUR-YONNEet MAILLY-LE-CHÂTEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Dijon, Monsieur René MOREAU a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY a été désignée commissaire enquêtrice suppléante.
Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront consignées dans le procès-verbal, à l'occasion de permanences qui se tiendront :
- à la mairie de MAILLY-LE-CHÂTEAU (89238) : lundi 15 septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00 vendredi 3 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- à la mairie de TRUCY-SUR-YONNE (89460) : lundi 29 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 vendredi 20 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être transmises :
- par courriel, à l'adresse e-mail suivante : pref-ep-trucymailly@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous)
- sur un des registres « papier » déposés en mairies de TRUCY-SUR-YONNE et MAILLY-LE-CHÂTEAU
- par courrier adressé à la mairie de TRUCY-SUR-YONNE, siège de l'enquête (211 route de Vézelay, 89460 TRUCY-SUR-YONNE),à l'attention du commissaire enquêteur

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairies de TRUCY-SUR-YONNE et MAILLY-LE-CHÂTEAU, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de Madame Raphaëlle ROLNIN,cheffe de projet solaire pour le groupe NEOEN - 52 rue Servient- 69003 LYON - email : raphaelle.rolnin@neoen.com -Tel : 06.09.54.48.02

AL25019914

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement **VOUS BÉNÉFICIEZ**
d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle ____ € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir La chèvre
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Porc
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Bio

PORTRAIT

// RUDY MAGNE

De l'océan à la pépinière arboricole

Ancien océanographe, Rudy Magne est désormais arboriculteur et pépiniériste, depuis 2018, à Saint-Laurent-en-Royans (Drôme), et gère Pépins & Cie.



ME/AD26

L'ancien océanographe produit ses fruits sur 1,5 hectare et gère sa pépinière sur un hectare.

La goutte d'eau qui l'a fait prendre un virage à 180 degrés dans sa vie, Rudy Magne, 45 ans, la doit à un voyage au Brésil. *« Quand j'ai vu ce décalage énorme entre les conditions de vie des populations locales, ça m'a fait un véritable électrochoc »*, raconte-t-il. En quête de sens, il s'est lancé dans l'agriculture… Et loin de l'océan. Puisqu'en effet, jusqu'en 2018, ce Drômois adoptif a passé près de dix années en Bretagne pour étudier l'océan.

À son arrivée dans le département en 2015, il découvre les agriculteurs du coin. *« Au début, je pensais partir sur du maraîchage et de l'arboriculture*, confie-t-il. *Sur place, dans le Royans, j'ai trouvé peu d'arboriculteurs. C'est un travail assez technique pour la taille et la gestion des vergers »*. Avec Pépins & Cie, l'ancien océanographe propose à présent la vente de plants, de fruits et des formations sur l'arboriculture bio.

Soutenu à l'installation

Le quarantenaire a pu compter sur l'appui d'un conseiller municipal pour acquérir un terrain. *« C'était un peu compliqué de trouver car je ne suis pas issu du monde agricole. Un agriculteur partait à la retraite et, après une année de discussions, j'ai récupéré des terrains qu'il louait en fermage »*, raconte Rudy Magne. Avant de se lancer, le pépiniériste a suivi un BPREA en arboriculture au CFPPA du Valentin. Il a pu bénéficier d'une dotation jeune agriculteur d'un montant de 30 000 €. *« Comme je suis parti de zéro et que l'installation demande des investissements importants, j'aurais dû m'endetter. Grâce à cette aide, j'ai pu m'installer plus sereinement »*, rapporte ce dernier. D'un point de vue technique, il a demandé conseils à la Chambre d'agriculture de la Drôme et à Régis Aubenas, arboriculteur.

Les aides financières proposées par la Région Auvergne Rhône-Alpes ont aussi été les bienvenues pour s'équiper. Lors de sa deuxième et troisième année de production, Rudy Magne a subi d'importants épisodes de grêle. Il a donc investi dans la protection de son *« pilier économique »*, à savoir les vergers de pommiers et de poiriers ainsi que les raisins de table. *« Ici, nous sommes dans un couloir de grêle »*, observe-t-il. Si la pépinière est moins *« fragile »*, le producteur souhaite toutefois l'équiper de protection pour éviter l'éclat des écorces.



ME/AD26

Avec Pépins & Cie, l'ancien océanographe propose à présent la vente de plants, de fruits et des formations sur l'arboriculture bio.

De plus, il observe que les filets protègent aussi des oiseaux et du Carpocapse des pommes et des poires, ce papillon qui pond ses larves dans les fruits. Rudy Magne a investi dans une tour à vent et des thermomètres connectés. *« Si besoin, j'ajoute des bougies »*, explique le pépiniériste qui a bénéficié de 60 % d'aides pour l'achat de la tour à vent.

Conjuguer bio et résilience

L'ancien océanographe produit ses fruits sur 1,5 hectare et gère sa pépinière sur un hectare avec l'appui d'un salarié saisonnier. Rudy Magne s'intéresse à la qualité. La plantation de scions en racines nues se déroule en plein champ en trois étapes, une croissance d'un an, le greffage puis la vente lors de la seconde année. Dès son installation, le producteur a souhaité convertir ses terres en bio. Si ce dernier a peaufiné son choix de variétés résistantes… la météo et les ravageurs ne l'épargnent pas. *« Nous sommes dans une zone assez humide. Les pêchers peuvent être touchés par la cloque »*, déplore Rudy Magne. Il applique donc de la chaux et de la bouillie bordelaise mais cloque et monilia restent problématiques. L'arrachage est envisagé. Si l'akane, une des variétés choisies pour ses pommes se montre résiliente, il réfléchit à *« affiner les variétés de raisin de table, touchées par le mildiou »*.



ME/AD26

En plus des pommes, poires et raisin de table, le producteur souhaite aussi s'essayer aux kiwis.

Le producteur souhaite aussi s'essayer aux kiwis. *« Je crains le gel et la bactériose. J'attends d'avoir encore un peu de recul »*, déclare-t-il. Sur sa pépinière, il expérimente la non-rotation. *« La grêle demande de déplacer les installations. C'est coûteux et cela demande une logistique importante. Sur les sols lourds, il y a des contraintes de plantation telles que l'humidité. Je peux donc mettre plus d'énergie dans l'apport de matière organique et améliorer la structure du sol afin que la terre ressuie plus vite. Je plante donc plus vite et j'arrache plus facilement. C'est un essai, mais j'y crois »*, avance Rudy Magne.

Après plusieurs années de recherches sur sa pépinière, le producteur organise des formations sur l'arboriculture tout au long de l'année (greffage, taille, éclaircissage, ravageurs…). Elles se déroulent sur le site de son exploitation ou aux CFPPA du Valentin et de Terre d'horizon. Pour la vente de ses fruits, l'arboriculteur privilégie les circuits courts : marché de producteurs à la ferme Rousset, magasins bio et épicerie dans le Royans, vente à la ferme et aux restaurateurs…

Si le passionné de sports nautiques a troqué l'océan contre les montagnes, il a réussi à retrouver du sens dans la Drôme, bassin fruiticole… Et d'escalade qu'il aime pratiquer !

M.E.

Contact : contact@pepinsetcie.f

Engagé dans le réseau local de solidarité alimentaire

Rudy Magne a effectué son premier don alimentaire en 2023. En fin de saison des pommes, ce dernier s'est retrouvé avec plusieurs caisses de fruits déclassés. *« Entre ma première et ma seconde année, j'avais doublé ma production et je n'avais pas assez de débouchés pour tout valoriser en vente »*, précise l'agriculteur installé dans le Royans. Il a eu le réflexe d'appeler l'antenne locale de la Croix-Rouge qui a récupéré les fruits. Fin 2024, il a participé à une réunion organisée à l'Épicerie sociale de la Croix-Rouge à Saint-Jean-en-Royans avec plusieurs acteurs tels que la communauté de communes Royans-Vercors, l'association le Court-bouillon, des agriculteurs et la chambre d'agriculture de la Drôme. Depuis cette réunion, l'arboriculteur a été sollicité par l'association Court-bouillon pour un projet de valorisation de pommes. *« Des volontaires ont récupéré des pommes et se sont chargés de les transformer. En échange, j'ai fait don d'une partie des bouteilles. C'était gagnant-gagnant »*, rapporte le fondateur de Pépins & Cie. En février, il a contacté l'association car il lui restait des courges qu'ils ne pouvaient conserver faute de chambre chaude. Les produits ont été distribués à l'épicerie sociale de la Croix-Rouge de Saint-Jean-en-Royans. *« C'est efficace d'avoir un seul interlocuteur qui possède tout un réseau. Un coup de fil et c'est réglé »*, déclare l'agriculteur ravi de participer à ce réseau de solidarité alimentaire.

LOISIRS

// LA CAMPAGNE À LA VILLE

Le pique-nique fermier de Dijon, c'est pour bientôt !

Prévu en juin, le grand pique-nique fermier de Dijon, qui rassemble des producteurs agricoles de toute la Côte-d'Or, avait dû être repoussé. Il aura finalement bien lieu place de la République, le 27 septembre.



Le marché de Bienvenue à la Ferme, place de la République, à Dijon, permet soit de manger sur place, soit de faire des emplettes pour préparer soi-même les produits locaux proposés.

Samedi 27 septembre, à partir de 10 heures, le réseau Bienvenue à la Ferme, qui fédère 75 producteurs en Côte-d'Or, investit la place de la République en plein cœur de ville, à Dijon et vient à la rencontre des habitants, grâce à un grand pique-nique fermier. Plus de 20 de ces producteurs seront présents lors de cet événement organisé avec le soutien de la ville de Dijon et Dijon Métropole et en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ce sera l'occasion de se régaler de produits sains et locaux et de célébrer l'agriculture sous toutes ses formes, de tisser des liens avec les producteurs, mais aussi de partager un bon moment autour d'activités ludiques en famille. Le réseau Bienvenue à la ferme valorise le savoir-faire agricole et cherche également à renforcer ses liens avec le grand public à travers de nouvelles initiatives. Ce pique-nique fermier en est une. Pour se restaurer sur place, les visiteurs pourront déguster des plats préparés, ou concocter leur panier pique-nique à partir de produits locaux. Le marché, place de la République, permettra également aux visiteurs de faire leurs emplettes pour repartir avec des produits du terroir, frais et sains à cuisiner chez eux.

Ateliers, animations et influenceuse

Au programme :

- Des ateliers culinaires animés par le chef Takashi Kinoshita, pour repartir avec des idées de recettes simples et locales.
- Des animations gratuites pour petits et grands : des jeux en bois, un vélo à smoothie pour bouger et se régaler, un atelier pédagogique avec la présence d'une ânesse et de son petit pour découvrir cet animal surprenant et attachant, et plein d'autres surprises…
- Vous pourrez immortaliser ces bons moments de convivialité avec la mascotte Bienvenue à la Ferme.

L'influenceuse Loubaska, dijonnaise de cœur depuis 15 ans, et qui recense toutes les bonnes adresses de Dijon et de ses alentours sera présente pour aller à la rencontre du public et des producteurs.

L'inauguration officielle de ce pique-nique fermier aura lieu à 11 heures en présence de Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Sylvain Tscherter, président de Bienvenue à la Ferme 21 et Nadjoua Belhadef, adjointe à la maire de Dijon en charge du commerce et de l'artisanat.

Berty Robert, avec communiqué



Au centre, Sylvain Tscherter, président de Bienvenue à la Ferme en Côte-d'Or.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 4 au 7 septembre

// Foire de Montbard

Rendez-vous incontournable de la rentrée, la foire régionale de Montbard revient. Profitez de l'ambiance festive et partez à la découverte des 200 exposants réunis au stade Saint-Roch. Nombreuses animations et surprises au menu.

montbard.fr

Du 6 sept. au 29 novembre

// Exposition de Laure Molina à Semur-en-Auxois

L'artiste plasticienne Laure Molina présente sa première exposition intitulée Rapatriement, au Musée de Semur-en-Auxois (3 rue Jean-Jacques Collenot, 21140 Semur-en-Auxois). À travers 28 dessins, mêlant encre d'Inde et éco-pigments, elle explore la vitalité des ammonites du Sinémurien, collection unique du musée datant de 66 millions d'années. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 6 septembre à 11 heures au musée.

www.musee-semur-en-auxois.com/

• Dimanche 7 septembre

// Festival de peintures à Santenay

L'Agence de tourisme de Santenay organise la 6e édition de son Festival de peinture de 10 heures à 18 heures dans le village de Santenay, place du Jet d'eau. Il s'agit, en une journée, de réaliser un ou plusieurs tableaux sur un thème libre. L'exposition et la vente des œuvres se feront sur des grilles place du jet d'eau. Toute personne pratiquant la peinture quelle que soit la technique utilisée peut participer à cette manifestation. L'occasion pour les artistes de faire connaître leur talent auprès du public, qui pourra les observer en plein travail. Un marché d'artisanat sera également présent.

• Dimanche 14 septembre

// Portes-ouvertes au Gaec des Trois provinces

La ferme pédagogique du Gaec des Trois Provinces, à La Villeneuve-sur-Vingeanne, ouvre ses portes à partir de 10 heures. Au programme : animations gratuites pour petits et grands, spectacle « Toutou You Too » par le duo Cirko Senso et repas burger, frites et gaufre à 15 euros (sur réservations au 06 26 36 20 35).

Gaec des Trois provinces, 12, chemin de Saint-Maurice, à La Villeneuve-sur-Vingeanne.

• Dimanche 14 septembre

// Fantastic Picnic

Pour passer un moment convivial et insolite en septembre en Bourgogne : testez les Fantastic Picnic. Des lieux inédits, des concerts, des instants de partage en famille, des découvertes des terroirs… c'est une grande fête de rentrée. En Côte-d'Or, vous pourrez en profiter à la Cité des vins de Beaune, à l'abbaye de Fontenay ou au château du Clos de Vougeot.

www.bourgognefranchecomte.com

Nièvre

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9e édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 heures Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

• à partir du 20 septembre

// Un automne à la ferme

Dans le cadre d'un « Automne à la ferme » certains agriculteurs du réseau « Bienvenue à ferme » ouvrent leurs exploitations : l'Huilerie Brossard (Raveau) propose, le 20 septembre à partir de 15 h, un atelier de fabrication de moutarde, puis à 16 h un goûter, à 17 h un atelier jardinage, à 19 h un repas et concert. Le 21 septembre, l'Huilerie ouvrira ses portes à 14 h pour un atelier de fabrication de moutarde suivi à 15 h d'un atelier jardinage. La journée se clôturera par un goûter gourmand à 16 h. Renseignements : 06 61 21 69 80. De son côté, Fanny Cadoux (gelée royale), ouvrira les portes de sa ferme de 9 h à 18 h les 3, 4 et 5 octobre, avec au programme : visite du laboratoire de production ainsi que de la miellerie de Jérôme Seguin, avec dégustation de miels locaux ou encore découverte de produits maison (pain d'épices, nougats, caraMiel, pâtes de fruits, etc.). Renseignements : 06 83 61 41 16.

• 22 septembre

// Randonnée vignoble

La communauté de communes Les Bertranges propose une randonnée vignoble à pieds, à cheval ou à vélo. Différents parcours sont proposés : 8 km : 3 euros / départ de 9 h 30 à 10 h 30 ; 15 km : 4 euros / départ de 8 h 30 à 9 h 30 ; 30 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (déviation possible à 22 km) ; 40 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (Accès réservé aux vététistes). Ravitaillements constitués de produits locaux.

Renseignements : 03 86 69 69 06

Yonne

• 6 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé aux Ruchers de la Croix Blanche, à Montacher-Villegardin, chaque premier samedi du mois, de juillet à septembre, de 15 heures à 19 heures Les Ruchers de la Croix Blanche sont spécialisés dans la production de miel de cru, ainsi que dans l'élevage d'essaims et de reines. À cette occasion, la ferme ouvre ses portes au public.

Contacter Sylvestre Bonnemain au 06 51 91 11 90 et par mail : sylvestrebonnemain@hotmail.fr

• Dimanche 7 septembre

// Les bouchons de Joigny

À partir de 9 h 30, les producteurs du Réseau Bienvenue à la Ferme seront présents devant les halles de Joigny avec : la ferme en goguette et ses assiettes végétariennes, le SCEA des Grangettes et ses desserts à base de framboises, les dames douces et la ferme du chaudron avec ses planches de fromages et sa charcuterie, le Jardin bio du Bois Rameau et ses crêpes, Rabuat & Fils et ses burgers de canard, ainsi que l'EARL des Fouets accompagné de ses huiles et frites.

OXYGÈNE

// UN ICAUNAIS PASSIONNÉ D'URBEX

Victor Baumard, explorateur des temps modernes

En parallèle de ses études de commerce, Victor Baumard s'adonne à une passion un peu particulière : l'urbex. Rencontre avec ce jeune youtubeur icaunais.



Victor Baumard, en train d'explorer un château laissé à l'abandon.



Victor Baumard, urbexeur icaunais, en train d'observer les décorations du premier lieu.



Victor Baumard, urbexeur icaunais, en train de regarder les livres des anciens propriétaires du château.

Les lieux abandonnés et recouverts de végétation, ce n'est pas ce qui fait peur à Victor Baumard. Arrivé dans l'Yonne il y a trois ans, ce jeune icaunais, poursuit, en parallèle de ses études de commerce, une passion insoupçonnée : l'urbex. Depuis ses 13 ans, il adore explorer les lieux abandonnés, parce que *« ça fait partie du patrimoine français »*, manifeste-t-il. *« J'étais un jeune adolescent, souvent sur mon ordinateur, et je passais beaucoup de temps à regarder des vidéos sur l'urbex et sur le monde de la photographie. Ça m'a donné envie d'en faire »*, se remémore-t-il. Prudent et curieux, Victor Baumard, prend le temps de s'informer sur les règles à respecter, comme le fait de *« ne pas voler, ni casser, ne pas forcer pour rentrer dans un lieu, ne laisser aucune trace de sa venue, ne pas dévoiler la vie privée des gens »*, liste-t-il. Enfin prêt à passer le cap, il commence à découvrir le secteur qui l'entoure, à l'époque, le Sud-Ouest, muni *« d'un vieux Nokia pour le flash »*, sourit-il, lors de son repérage, mais choisit *« d'être toujours accompagné par des proches lors de ses expéditions »*. Cette volonté résulte d'un souci de sécurité, mais aussi, et Victor le confesse, *« j'étais formaté par les films d'horreur, et j'avais peur de m'y aventurer seul »*. Assis sur le perron devant son appartement, le jeune icaunais âgé de 21 ans, retrace tout le parcours qu'il a pu réaliser. Après avoir visité, *« 1 300 lieux abandonnés en France et dans certains pays limitrophes »*, il en tire une leçon importante, *« on est juste des observateurs, on réalise ces expéditions pour capturer des instants de vie figés »*, affirme-t-il, avant d'ajouter que *« si on voit que quelqu'un est rentré dans le lieu, entre-temps, c'est que ce n'est pas un urbexeur. Dans ces cas-là, ce sont des voleurs, casseurs ou même squatteurs »*.



Les explorations de Victor l'emmènent dans les lieux les plus insolites



Le second lieu exploré, laissé à l'abandon, datant de 1735.

Derrière l'écran

Mardi 26 août, Terres de Bourgogne a souhaité tester l'expérience. Téléphone en main, Victor Baumard, localise la première destination sur *Google Earth*. Le sac empli de matériel et la lampe torche en main, le youtubeur avance discrètement pour faire un premier repérage et entre dans le garage où la porte a été laissée entrouverte. *« Elle est abandonnée depuis de nombreuses années, donc on sait qu'on ne risque rien »*, assure-t-il, en se dirigeant vers l'entrée. Il foule les pas de l'endroit où, anciennement, *« l'ancien ministre de la Santé du Cameroun vivait »*, informe le jeune icaunais. C'est en observant et en prenant des photos de la décoration que Victor Baumard, ajoute *« qu'il est mort à la suite d'un cancer et que sa famille est restée au Cameroun »*. Une information qu'il détient suite *« à de nombreuses recherches sur le lieu, et sur les photos affichées au mur »*. Après un passage rapide, l'urbexeur reprend la route en direction du second lieu, qu'il n'a *« encore jamais eu l'occasion d'explorer »*. Cette fois-ci ce n'est pas une simple maison, mais un château abandonné depuis quelques années par les descendants. Après avoir marché dans des bois qui entourent la bâtisse, il passe à l'arrière et entre dans une vaste pièce. *« C'est merveilleux »*, commente-t-il. Avant de poursuivre, il lance, *« quelqu'un est là ? Je suis urbexeur »* dans un espace totalement vide. Après avoir parcouru les trois étages, Victor Baumard prend de nombreuses photos et vidéos pour alimenter sa chaîne YouTube. *« Appelé le château télescopique par les urbexeurs, c'est une bâtisse qui a été construite en 1735 par un comte. On dit même que le châtelain aurait eu pour hôte Alexandre Dumas fils »*, informe-t-il, le sourire aux lèvres, avant de laisser ce lieu dans le silence le plus total.

Charlotte Sauvignac



L'urbexeur icaunais en train de découvrir des décorations originaires du Cameroun.